

RAPPORT SUR LE
**Compte
Administratif
2021**



SOMMAIRE

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

ÉQUILIBRES FINANCIERS	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
SECTION D'INVESTISSEMENT	21
GESTION ACTIVE DE LA DETTE	24
IMPACTS FINANCIERS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LE CA 2020	33
NOTICE	35
NOMBRE D'ETP	36

RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES	38
GARAGE MUNICIPAL	45
CONSTRUCTION	46
IMMOBILIER	47
GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS	48
ASSEMBLÉES	49
DSITN	50

RELATIONS À L'USAGER

LYON EN DIRECT	52
SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	53
MISSION GESTION DE LA RELATION AUX USAGERS	54

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

LOGISTIQUE ET FESTIVITÉS	56
ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS	57
COMMUNICATION EXTERNE	58
CABINET DU MAIRE	59

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

PÔLE TECHNOLOGIQUE	61
PRÉVENTION SÉCURITÉ	62
SANTÉ	63
POLICE MUNICIPALE	64
RÉGULATION URBAINE	65

CULTURE ET PATRIMOINE

DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	67
MUSÉE DES BEAUX-ARTS	69
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN	70
DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS	71

CULTURE ET PATRIMOINE

ARCHIVES MUNICIPALES	73
SERVICE ARCHÉOLOGIE	74
CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION	75
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	76
AUDITORIUM ONL	77
THÉÂTRE DES CÉLESTINS	78
OPÉRA DE LYON	79
ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS	80

PETITE ENFANCE

PETITE ENFANCE	82
----------------	----

ÉDUCATION

ÉDUCATION	84
-----------	----

SPORTS

SPORTS	86
ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS	87

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE	89
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	90
MISSION ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ	91

ESPACES PUBLICS

CIMETIÈRES	93
MOBILITÉS URBAINES	94
CADRE DE VIE	95
ÉCLAIRAGE URBAIN	96
ESPACES VERTS	97
AMÉNAGEMENT URBAIN	98

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

UNIVERSITÉ, RECHERCHE	100
ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT	101
RELATIONS INTERNATIONALES	102
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	103
HALLES PAUL BOCUSE	104



Équilibre
budgétaire

The image features a dark teal background. On the left, there is a large, stylized, light beige graphic element composed of overlapping rectangular and trapezoidal shapes, resembling a staircase or a series of steps. To the right of this graphic, the text 'Équilibre budgétaire' is displayed in a white, sans-serif font, enclosed within a white rectangular border. The text is positioned in the upper right quadrant of the image.

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2021, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2020.

Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées d'éléments exceptionnels, hors impacts Covid. Ces derniers sont commentés et font l'objet d'une synthèse globale à la fin de cette partie. Ces retraitements permettent des comparaisons à périmètre constant entre les deux exercices.

Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et aux recettes de fonctionnement de la Ville. Sur 2021, ils concernent la recette du fonds d'aide aux rythmes scolaires, en extinction (**1 M€**), et le repositionnement d'une subvention de la CAF sur le chapitre 74, en concordance avec la présentation 2020. Les retraitements sur l'exercice 2021 ont ainsi été limités afin de rester au plus près des comptes publiés.

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **688,7 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2020, une progression de **+4,7 %**.

Les contributions directes, qui atteignent **391,4 M€** en 2021, ont bénéficié des effets combinés de la revalorisation générale des bases fiscales de foncier bâti (FB) de **+0,5 %** entre 2020 et 2021, et d'une variation physique de ces mêmes bases de **+0,93 %**. Les bases de taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires alimentent pour une bonne part la dynamique du produit fiscal avec une progression de **+23 %** (voir infra). S'agissant de la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutation augmente pour sa part de **+7,5 %** et atteint **46,3 M€** sur 2021.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	CA 2020 (M€)	CA 2021 (M€)	ÉVOLUTION (%)
RECETTES DE GESTION	661,5	689,7	4,3
RECETTES DE GESTION RETRAITÉES⁽¹⁾	657,7	688,7	4,7
DÉPENSES DE GESTION	582,3	593,3	1,9
DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES	580,5	593,3	2,2
ÉPARGNE DE GESTION	79,2	96,4	21,8
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	77,2	95,4	23,7
PRODUITS FINANCIERS	0,7	0,5	-21,7
CHARGES FINANCIÈRES	5,0	4,3	-14,4
RÉSULTAT FINANCIER	-4,3	-3,7⁽⁴⁾	-13,2
ÉPARGNE BRUTE	74,9	92,7	23,8
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	72,9	91,7	25,8
CAPITAL DE LA DETTE	34,6	41,1	18,8
ÉPARGNE NETTE	40,3	51,6	28,0
ÉPARGNE NETTE RETRAITÉE	38,3	50,6	32,2
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ⁽²⁾	0,7	-0,5	-175,0
DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT	112,8	92,1	-18,4
AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,3	0,3	-16,8 ⁽⁴⁾
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS ⁽³⁾	18,9	28,8	52,2
EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE	45,0	20,0	-55,6

(1) Correction des retraitements 2020 : réintégration de 515 k€ retirés par anticipation (2) Hors prise en compte des produits de cessions
(3) Y/C produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA (4) Compte-tenu des arrondis

Les produits des services, après une année 2020 marquée par les fermetures d'équipements, progressent en brut de près de **+29 %**, et de **31 %** en retraité, pour atteindre **62,4 M€**, soit un niveau intermédiaire entre 2019 et 2020.

Les dotations et subventions sont en baisse de **-5 %**, après retraitements, et s'élèvent à **107,7 M€**. La baisse, détaillée plus bas, concerne essentiellement un changement de périmètre lié à la réforme fiscale, à savoir :

- L'intégration de la compensation d'exonération de TH au produit fiscal FB dans le cadre de la réforme,
- L'élargissement des compensations avec la réduction des bases imposables pour les locaux industriels.

Ces deux évolutions représentent en solde net une baisse de **-7,3 M€**.

Comme en 2020, le périmètre des dotations retraitées intègre une subvention de la CAF visant à compenser les pertes de recettes des crèches familiales liées à la crise (**776 k€** en 2021).

Les autres produits de gestion courante, déduction faite de cette subvention, intègrent les effets du passage à la M57 en 2021. De fait, des produits identifiés comme exceptionnels en M14 (chapitre 77) intègrent le périmètre du chapitre 75 en M57 (sauf recettes de mécénat auparavant déjà valorisées dans les recettes de gestion).

Cela concerne pour l'essentiel les débits et pénalités perçues, les libéralités reçues (quêtes des mairies d'arrondissement) ainsi que des produits exceptionnels divers, à hauteur de **1,3 M€** en 2021 (**2 M€** en 2020).

En dehors de ce changement, les loyers, après retraitement sur 2020, progressent de **+5,4 %** pour atteindre **8,7 M€**.

2. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion s'élèvent à **593,3 M€**. Elles affichent une évolution de **+2,2 %** par rapport à l'année 2020 retraitée.

Le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général (**-1 M€**) est quasi-stable. La fin de certaines dépenses exceptionnelles compensent le retour à la normal des activités de la collectivité (notamment pour la direction de l'Éducation ou le secteur évènementiel).

Les charges de personnel (012) progressent de **+1,8 %**, à **340,4 M€** au lieu des **347 M€** attendus, du fait notamment de **-2 M€** liés à des difficultés de recrutement consubstantielles à des tensions sur le marché de l'emploi.

Les subventions aux personnes de droit public progressent de près de **+7 %** du fait de l'augmentation de la subvention versée au CCAS à hauteur de **+1,1 M€**.

Compte-tenu du passage à la M57, les subventions aux personnes de droit privé ne voient pas leur présentation retraitée par rapport au CA 2020. Cela permet ainsi de conserver la différenciation entre les subventions exceptionnelles versées dans le cadre de la crise sanitaire (chapitre 67) en 2020 et l'évolution des subventions versées, dans le cadre des politiques publiques conduites, sur le chapitre 65 en 2021 (hors consommation du reliquat du fonds d'urgence).

Ainsi, les subventions aux personnes de droit privé (chapitre 65) progressent de **+3,5 %**, soit **+2,451 M€** (dont **+603 k€** versés au titre du fonds d'urgence). A rebours, la baisse des subventions exceptionnelles (chapitre 67) versées aux personnes de droit privé représente **3,5 M€** des **-4,5 M€** de baisse constatée du chapitre 67 entre 2020 et 2021 (dont **-2,7 M€** versés au titre du fonds d'urgence).

Les participations aux budgets annexes sont également en progression de **+5,7 %** sur 2021, à **15,3 M€**, pour **14,5 M€** en 2020 après retraitement comptable sur le budget des Célestins. Et ce, afin d'amortir les effets de la crise sanitaire.

3. Épargne et dette

Conséquence des évolutions qui viennent d'être relatées, l'épargne de gestion 2021 retraitée est en forte progression de **+18,3 M€**, soit **+23,7 %**. Elle s'établit à **95,4 M€** contre **77,2 M€** en 2020 et traduit ainsi un retour progressif à la normale des activités ainsi qu'une dynamique soutenue des recettes fiscales.

Le résultat financier s'améliore entre 2020 et 2021, à la faveur de charges financières qui diminuent globalement de **-0,7 M€**. Ce repli s'explique principalement par la maîtrise de l'endettement, associée à la baisse en capital restant dû des emprunts les plus anciens disposant de taux élevés, au bénéfice d'emprunts nouveaux mobilisés à des taux plus performants compte tenu du contexte actuel de marché et des index négatifs depuis 2016.

L'épargne brute retraitée suit la même évolution que l'épargne de gestion et progresse de **+25,8 %** par rapport à 2020 pour atteindre **91,7 M€**.

Au cours de l'année 2021, la Ville a levé quatre emprunts bancaires pour un montant total de **20 M€** auprès de quatre banques, la Banque de la Transition Énergétique (marque de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes) pour **7 M€**, ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour **6 M€**, le Crédit Coopératif pour **4 M€** et la NEF pour **3 M€**.

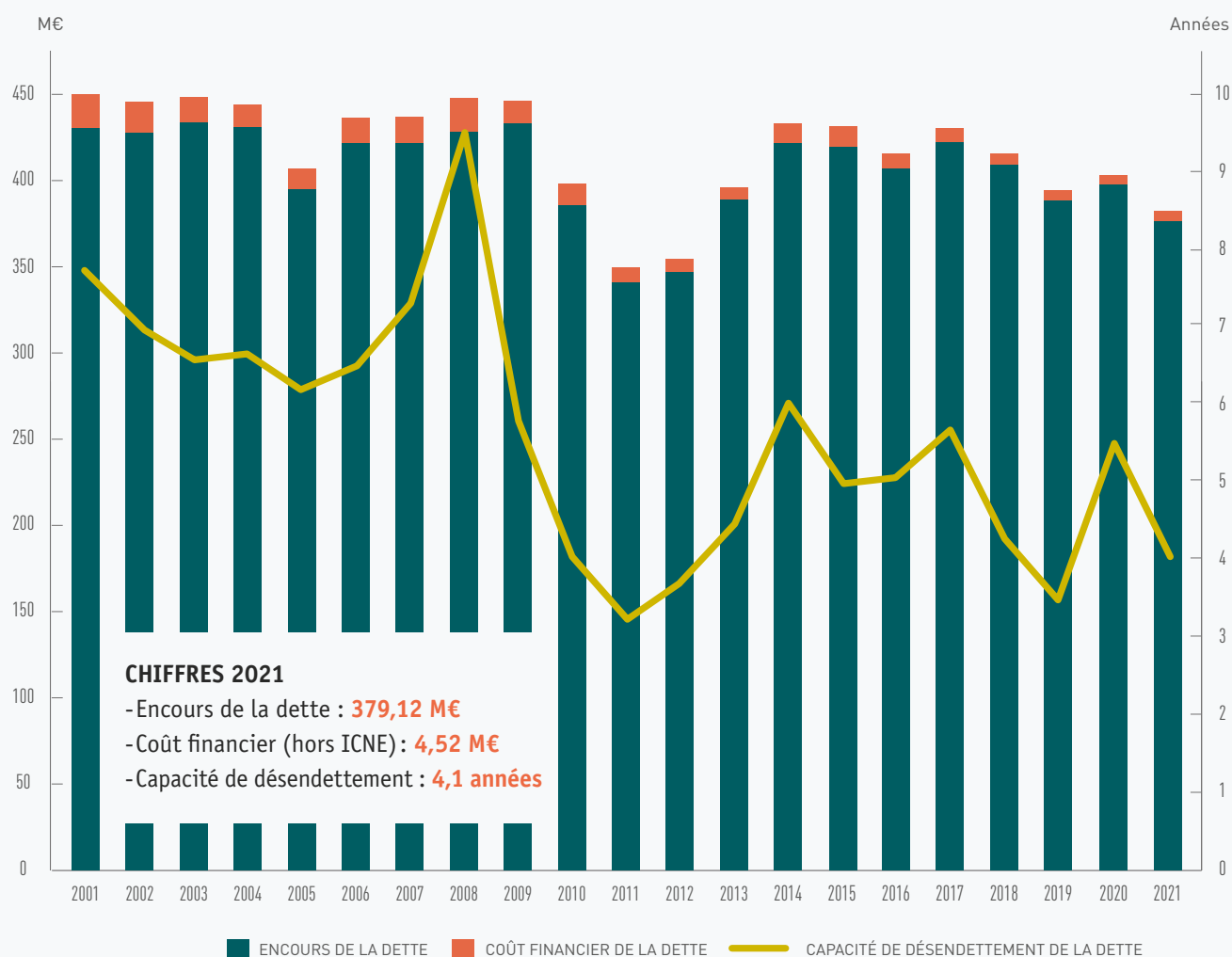
Elle a parallèlement amorti le capital de ses emprunts en place à hauteur de **41,1 M€** ce qui porte in fine l'encours de dette à **379,12 M€** au 31 décembre 2021, contre **400,21 M€** au 31 décembre 2020 (voir graphe Évolution de la dette page suivante). La Ville s'est en conséquence désendettée d'environ **-21 M€** en 2021.

La diminution de l'encours de dette entre 2020 et 2021, combinée à la progression de l'épargne brute sur la même période, viennent améliorer la capacité de désendettement qui s'établit en 2021 à **4,1 ans** (contre 5,5 ans en 2020).

Enfin, le fonds de roulement a été reconstitué à hauteur de **+7,6 M€** pour atteindre **44,9 M€** fin 2021, soit un niveau comparable aux exercices 2018 et 2019.

Ainsi, et au-delà des conséquences importantes de la crise sanitaire sur son épargne 2020 et des mesures de soutien reconduites en 2021, la situation financière de la Ville reste préservée. Cette situation financière est aussi liée à la mise en œuvre progressive du plan d'équipement qui, classiquement pour une année de mise en place, se traduit par un niveau de dépenses de **92 M€**.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON ET DE SON COÛT FINANCIER



RETRAITEMENTS CA 2020 et CA 2021

(voir tableau page suivante)

(1) Produits des services et du domaine retraités:

- Du complément de décembre 2019 au titre des recettes de stationnement perçu en 2020 (-641 k€ en 2020 et +641 k€ en 2019),
- De la régularisation en 2020 du remboursement par le Comité des Œuvres Sociales (COS - association du personnel) des agents mis à disposition par la Ville au titre de l'année 2019 (soit -206,5 k€ en 2020).

(2) Dotations et subventions retraitées:

- De la recette CAF PSO de l'Education tirée en 2020 pour l'année 2018 (466 k€),
- Des recettes de subvention CAF - rythmes scolaires en extinction progressive (3,5 M€ en 2019, 2,25 M€ en 2020 et 1 M€ en 2021),

(2) Dotations et subventions retraitées (suite):

- De la recette CAF PSU de l'Enfance reçue en 2020 pour l'année 2019 (-3,9 M€ en 2020 et +3,9 M€ en 2019),
- De l'aide exceptionnelle versée par la CAF pour les crèches, enregistrée au chapitre 77 pour 3,8 M€ en 2020, et au chapitre 75 pour 0,8 M€ en 2021, passant au chapitre 74, sans impact sur l'évaluation de l'épargne),
- Du Fonds de compensation du SFT enregistré en 2020 au titre de l'année 2019 (soit -162,8 k€ en 2020 et +162,8 k€ en 2019) et neutralisation de l'anticipation négative de -515 k€ de 2021 valorisée sur 2020 sur la PSU (=correction d'un retraitement 2020)

(3) Autres produits de gestion courante retraités:

- De l'encaissement en 2020 de la part de production de Pierre Benite de 2018 (soit 52,6 k€)

(4) Recettes de mécénat - parrainage

Elles sont retraitées des écritures liées au mécénat en nature qui ne sont plus du tout retracées budgétairement (0,6 M€ en 2020)

*Versement par Collecteam à la collectivité des indemnités liées aux arrêts maladies, en raison du maintien du traitement à l'agent en congé maladie.

I. Section de fonctionnement

A. Évolution des principales recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2020 (M€)	CA 2021 (M€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	48 566 542	62 436 170	28,6
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	47 719 509	62 436 170	30,8
73	IMPÔTS & TAXES	484 605 438	505 689 549	4,4
	Dont contributions directes	374 738 253	391 369 503	4,4
	Dont attribution de compensation	48 522 157	48 522 157	0,0
	Dont dotation solidarité communautaire	3 933 257	3 933 257	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	43 098 609	46 310 552	7,5
	Autres taxes indirectes	14 313 162	15 554 079	8,7
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	116 872 503	107 876 123	-7,7
	Dont dotation forfaitaire	61 370 196	60 363 458	-1,6
	Dont DNP	2 479 431	2 494 876	0,6
	Dont dotation de solidarité urbaine	5 507 481	5 695 871	3,4
	Dont compensations taxes d'habitation et foncières	12 558 875	5 267 148	-58,1
	Dont autres participations	34 956 520	34 054 770	-2,6
	DOTATIONS & PARTICIPATIONS RETRAITÉES ⁽²⁾	113 877 696	107 652 670	-5,5
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 793 581	11 319 793	28,7
	Dont revenus des immeubles	8 272 085	8 666 013	4,8
	dont revenus des immeubles retraités	8 219 497	8 666 013	5,4
	Dont redevances délégataires et concessionnaires/brevets	521 496	357 975	-
	Dont débits et pénalités perçues	-	52 088	-
	Dont libéralités reçues hors mécénat	-	11 566	-
	Dont mécénat	-	180 250	-
	Dont autres (hors CAF exceptionnelle)	-	1 275 353	-
	Dont aide exceptionnelle de la CAF pour les crèches	-	776 547	-
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS ⁽³⁾	8 740 993	10 362 996	18,6
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	2 206 336	2 364 185	7,2
	Dont recettes de subrogation*	1 358 856	1 576 942	16
	RECETTES DE MÉCÉNATS - PARRAINAGES (constatées au chapitre 77)⁽⁴⁾	500 750	180 250	-64,0
	TOTAL RECETTES DE GESTION	661 545 149	689 685 820	4,3
	TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES	657 650 721	688 685 820	4,7
76	PRODUITS FINANCIERS	699 861	547 957	-21,7
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 809 352	1 911 463	-78,3
	Dont mécénat/parrainage	500 750	-	-
	Dont cessions foncières	2 162 120	960 000	-55,6
	Dont autres cessions	220 116	750 324	240,9
	Dont débits et pénalités perçues	188 451	-	-
	Dont libéralités reçues hors mécénat	7 385	-	-
	Dont autres (hors CAF exceptionnelle)	1 774 040	-	-
	Dont aide exceptionnelle de la CAF pour les crèches	383 0817	-	-
	PRODUITS EXCEPTIONNELS RETRAITÉS (hors recettes de mécénat-parrainages)	4 477 785	1 911 463	-57,3
	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	670 553 612	692 145 240	3,2
	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES	662 828 367	691 145 240	4,3

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) enregistrent une augmentation conséquente de **+28,6 %** au compte administratif 2021 (**62,4 M€**) par rapport au compte administratif 2020 non retraité.

Ainsi, l'année 2021 voit ces recettes tarifaires se rétablir progressivement, après le fort impact en 2020 de la crise sanitaire, avec une augmentation de **+14 M€**. Compte-tenu des retraitements opérés sur 2020 et tels que mentionnés supra, ce chapitre progresse de **+30,8 %**.

A cet égard, les principales recettes qui constituent ce chapitre sont :

- Les recettes de stationnement et de free floating (**20,1 M€** en 2021 contre **17,2 M€** au CA 2020),
- Les recettes d'occupation du domaine public, liées aux chantiers, aux panneaux lourds, grues et nacelles, aux terrasses, etc... (**8 M€** en 2021 contre **4,3 M€** en 2020),
- Les recettes enregistrées par la direction de l'Éducation au titre de la restauration scolaire et des activités périscolaires (**15 M€** en 2021 contre **10 M€** en 2020),
- Les participations parentales pour les crèches municipales (**5 M€** en 2021 contre **3,8 M€** en 2020),
- Les recettes des entrées dans les piscines et patinoires (**1,7 M€** en 2021 contre **1,1 M€** en 2020).

D'autres produits des services voient leur niveau progresser, pour les mêmes motifs et dans une moindre mesure :

- Les remboursements RH liés aux recours contre redevables et aux remboursements d'heures supplémentaires et d'indemnités pour travaux dangereux par l'Opéra, progressent de **+270 k€**,
- Les remboursements d'électricité et de charges par les marchés et commerces ambulants et sédentaires, connaissent une hausse de **+243 k€**,
- Le produit des concessions des cimetières augmente de **+120 k€**,
- Les redevances d'occupation du Vélodrome, Parc Fourvière aventures et Parc Duchère Balmont, Plaine des jeux Gerland, parking Palais des sports, par les clubs sportifs sont en hausse de **+117 k€**,
- Les remboursements au titre de l'éclairage urbain (versements EDF ou dans le cadre du Plan Lumière) progressent de **+99 k€**,
- La progression des redevances DECA pour installation d'enseignes lumineuses est de **+80 k€**,
- Les remboursements par les redevables au titre des documents non rendus par les usagers augmentent de **+33 k€** dans les bibliothèques.

En revanche, et du fait des périodes de fermetures, les établissements culturels voient leurs recettes d'entrées maintenues au niveau de 2020.

Ainsi, les recettes de billetterie des Musées et des abonnements dans les bibliothèques de la Ville, hors les budgets annexes du Théâtre des Célestins et de l'Auditorium- Orchestre National de Lyon, s'élèvent à **1,5 M€** en 2021, comme en 2020 (pour un niveau de **2,6 M€** en 2019).

Si la reprise s'amorce sur les bibliothèques (**+57 k€**) et le Musée d'Art contemporain (**+93 k€**), les recettes d'entrée du Musée des Beaux-Arts baissent de **-208 k€**, en raison des fermetures et des reports des cartes Culture et Musées.

Le Musée enregistre toutefois une recette provenant de prêt de 2 broderies au musée du Louvre Abu Dhabi pour un montant total de **323,5 k€** répartis sur 2021 pour **+258,8 k€** et 2022 pour **64,7 k€**. Cette recette est affectée à l'acquisition de nouvelles œuvres.

Certaines recettes des services et du domaine connaissent également une baisse en 2021 :

- Les refacturations des charges par la direction centrale de l'Immobilier (DCI) sont réduites de **-269 k€**,
- Les remboursements par l'ENSBAL diminuent de **-142 k€** du fait de charges à refacturer moindres,
- Le remboursement de personnel mis à disposition du COS baisse de **-192 k€**, mais 2 années avaient été titrées en 2020 (ce point ayant été valorisé dans les éléments retraités en 2020),
- Le reversement par la Métropole de Lyon de la part des recettes issues du forfait post-stationnement (FPS), correspondant au coût de mise en œuvre du dispositif par la Ville au titre de l'année 2020 (le récapitulatif des frais engagés pour l'année N est transmis en N+1), est en baisse de **-100 k€** entre 2020 et 2021. Pour rappel, la Ville de Lyon perçoit le produit des forfaits post-stationnement (FPS) depuis 2018, puis le reverse à la Métropole de Lyon. Ces mouvements de perception et reversement sont traités hors budget. Du montant des FPS reversés sont déduits les coûts supportés par la Ville pour la mise en œuvre et la gestion du dispositif.

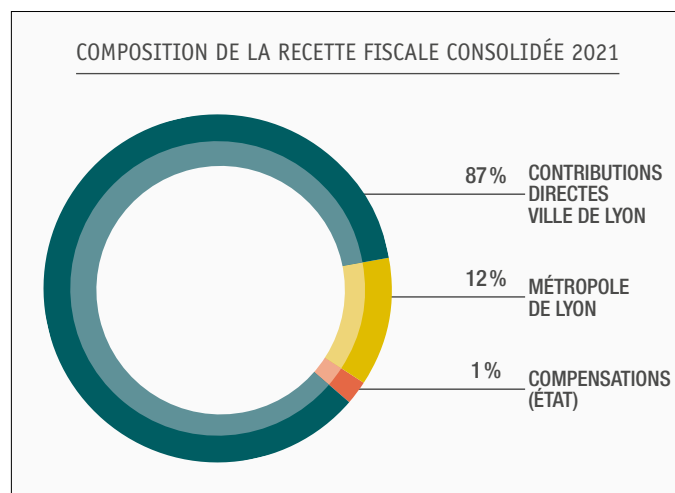
2. Recettes fiscales

a. La "recette consolidée" de fiscalité directe : 442,78 M€

Le produit de fiscalité directe est analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :

- Les **contributions directes** (produit fiscal),
- Les **versements de la Métropole de Lyon**, conséquence de la mise en œuvre en 2003 de la fiscalité professionnelle unique et de la nouvelle répartition des taxes locales sur le territoire (taxes ménages pour la ville et taxe professionnelle pour le Grand Lyon),
- Les **allocations compensatrices** d'exonérations fiscales versées par l'Etat.

Cette recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la Ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en vigueur depuis 2012. Le produit fiscal proprement dit représente **87 %** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC. Cette part a augmenté de **2 %** par rapport à 2019-2020.



RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	2020	2021	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
1. CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	368,53	385,06	16,53	4,5
Taxe d'habitation	196,53	16,28	- 180,25	- 91,7
Taxe foncière sur les propriétés bâties	177,86	374,69	196,83	110,7
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,35	0,40	0,05	13,3
Prélèvement FPIC	- 6,20	- 6,31	0,11	1,7
2. ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSÉES PAR L'ÉTAT	12,56	5,27	- 7,29	- 58,1
Taxe d'habitation	11,79	0,00	- 11,79	- 100,0
Taxes foncières	0,77	5,27	4,50	584,4
3. REVERSEMENTS PROVENANT DU GRAND LYON	52,46	52,46	0,00	0,0
Attribution de compensation	48,52	48,52	0,00	0,0
Dotation de solidarité communautaire	3,93	3,93	0,00	0,0
TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	433,55	442,78	9,23	2,1

L'année 2021 voit disparaître du panier de recettes fiscales de la Ville la taxe d'habitation sur les résidences principales, au profit de la part de foncier bâti perçue jusque-là par la Métropole de Lyon, et d'une compensation fiscale calculée par l'État.

Le tableau, ci-dessus, qui permet de constater une hausse globale de **2,1 %** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste.

• Les contributions directes nettes : 385,06 M€

La recette nette des contributions directes, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, s'établit à **385,06 M€**, en hausse de **4,5 %** par rapport à 2020. Elle comprend :

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours (à partir de bases définitives supérieures aux bases notifiées),
- Le produit issu des rôles complémentaires, relatifs à l'année en cours mais émis postérieurement aux rôles généraux,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration de **20 %** du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entrée en vigueur en 2016.

Cette recette s'entend déduction faite du prélèvement FPIC à hauteur de **6,31 M€**, en hausse de **1,7 %** par rapport à 2020 (**+0,11 M€**).

• Les rôles généraux

> Stabilité des taux d'imposition en 2021

Les taux d'imposition de 2021 sont restés stables et s'établissent à :

- Taxe d'habitation : **22,15 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,26 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,97 %**.

Une particularité à souligner concernant le foncier bâti, dont le taux 2021 résulte de l'addition de l'ancien taux communal (**18,23 %**) et de celui retrocedé par la Métropole dans le cadre de la réforme fiscale (**11,03 %**).

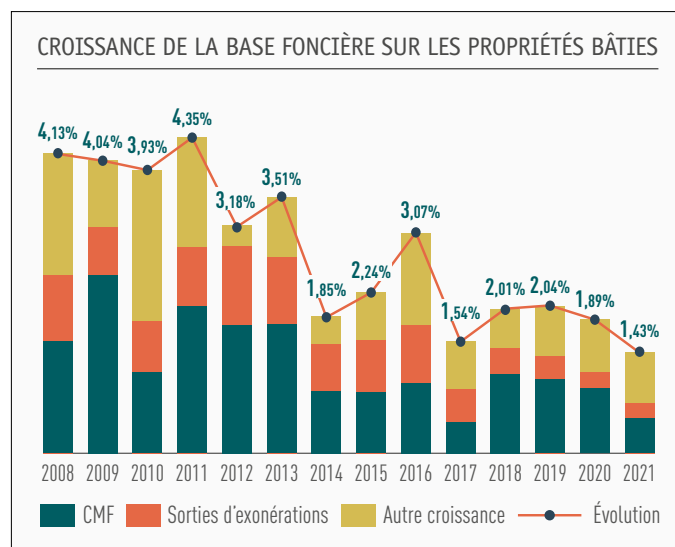
> Une revalorisation générale des bases fiscales très hétérogène entre la taxe foncière et la taxe d'habitation (TH)

La croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'est élevée à **1,43 %** entre 2020 et 2021, est la plus faible constatée depuis 2008.

Elle se décompose comme suit :

- **+0,5 %** au titre de la variation nominale, résultant de l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat pour les locaux d'habitation au regard de l'inflation (**+0,2 %**) et de la mise à jour des tarifs pour les locaux professionnels révisés (**+1,04 %**),

+0,93 % au titre de la variation physique (solde entre les constructions nouvelles et les démolitions).



En revanche, s'agissant des bases fiscales utilisées pour le calcul de la taxe d'habitation des résidences secondaires, la progression atteint un niveau exceptionnel de **+23 %**, se décomposant en **+0,2 %** au titre de la variation nominale et **+22,8 %** au titre de l'évolution physique.

Au titre de ses missions propres, l'administration fiscale a en effet opéré un travail de fond sur la fiabilisation des bases d'imposition, qui s'est traduit par de nombreux rappels d'impôts. La progression constatée en est la résultante.

• **Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux: 5,27 M€**

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables.

En 2021, du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la compensation d'exonération TH accordée aux personnes de condition modeste a été supprimée, pour être intégrée au produit fiscal de substitution. Celle-ci représentait, en 2020, un montant de 11,8 M€.

A contrario, le périmètre des compensations de taxe foncière sur les propriétés bâties a été élargi suite à l'instauration d'un nouvel allègement pour les locaux industriels, dont les bases fiscales ont été réduites de moitié.

Cette mesure, qui fait partie du dispositif de relance en faveur des entreprises suite à la crise sanitaire, bénéficie d'une compensation intégrale et se veut évolutive dans le temps, au regard des bases réellement exonérées chaque année.

Pour 2021, la compensation de ces abattements accordés aux locaux industriels représente **4,45 M€**.

A cela s'ajoutent **817 k€** de compensations « historiques » de taxe foncière, qui se décomposent comme suit :

- Exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **76,4 k€**,
- Abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **417,5 k€**,
- Abattement pour les logements pris à bail à réhabilitation : **0,2 k€**,
- Exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat : **322,7 k€**,
- Exonérations de foncier non bâti : **0,2 k€**.

Exception faite du dernier dispositif mis en place pour les locaux industriels, ces compensations de taxe foncière sont éloignées des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent depuis plusieurs années les dotations de compensation des taxes foncières.

Depuis 2018, les réfections opérées sur ces compensations s'élèvent à **93 %** pour les mesures relevant des personnes de condition modeste et les logements sociaux, et à **60 %** pour les mesures incitatives liées à la politique de la ville.

• **Les dotations versées par la Métropole : 52,46 M€**

> **L'attribution de compensation : 48,5 M€**

Cette attribution vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la ville de Lyon et la Métropole.

Elle résulte de la combinaison de deux démarches, à savoir la neutralisation du passage en régime de Taxe Professionnelle Unique (TPU) de la communauté urbaine acté en 2003 et la compensation « au fil de l'eau » des transferts de compétences opérés entre les 2 entités.

Sauf exception, les montants déterminés ne sont soumis à aucune révision. Une évolution de l'attribution de compensation peut notamment se produire en cas de nouveaux transferts de charges entre la Ville et la Métropole, comme cela a été le cas en 2018 avec la gestion des immeubles menaçant ruine, les autorisations de stationnement des taxis et la défense extérieure contre l'incendie.

Le montant d'attribution de compensation perçu en 2021, qui s'élève à **45,8 M€**, se décompose ainsi (cf tableau ci-dessous) :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	M€
1. PASSAGE EN TPU	
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002	135,95
A déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002	- 85,90
Solde neutralisation du passage en TPU	50,05
2. TRANSFERT DE COMPÉTENCES	
Biennales (à compter de 2005)	- 1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
Immeubles menaçant Ruine (à compter de 2018)	-0,12
Autorisation de stationnement des Taxis (à compter de 2018)	-0,19
Défense extérieure contre l'incendie (à compter de 2018)	-0,04
A déduire au titre des transferts de charges	- 1,53
Montant de l'AC calculé depuis 2018	48,52
3. RÉGULARISATION SUR LES ANNÉES ANTÉRIEURES DES RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	0
TOTAL RECETTE 2021	48,52

• La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 3,9 M€

Cette dotation attribuée par la Métropole avait pour objectif, au moment du passage à la TPU en 2003, de redistribuer une part de la croissance de la fiscalité des entreprises aux communes, dont les ressources avaient été recentrées sur la fiscalité des ménages.

S'agissant du Grand Lyon, les critères de répartition actuels ont été définis en 2011, mais les dotations attribuées aux communes ont été figées dès 2014 (à leur niveau de 2013). La Ville s'est ainsi vue attribuer **2,9 M€** chaque année, jusqu'en 2018.

En 2019, ces montants sont restés figés mais l'enveloppe globale ayant été abondée de **+ 7 M€** (passant ainsi de **20 à 27 M€**), la Ville a pu bénéficier d'une DSC réévaluée à **3,93 M€**. Le complément de dotation a été réparti en fonction de la croissance démographique communale constatée entre 2013 et 2018, et d'un coefficient multiplicateur fixé à **1,245**.

Par suite, en 2020 et 2021, ce montant réévalué a de nouveau été reconduit, dans l'attente d'une réflexion sur le niveau de l'enveloppe, les modalités de répartition, et les mécanismes de garantie.

La dotation de solidarité communautaire ainsi perçue par la Ville en 2021 s'élève donc à **3,93 M€**.

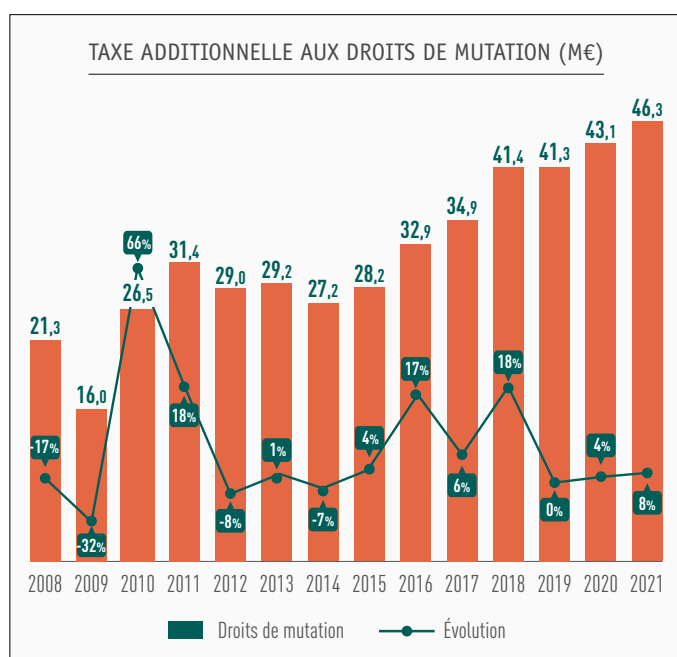
Par délibération du 24 janvier 2022, la Métropole revalorise la DSC de la Ville Lyon à hauteur de **4,36 M€** à compter de 2022.

b. Autres recettes fiscales

• Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (net) : 46,3 M€

Cet impôt qui concerne les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'État, est corrélé à l'activité du marché immobilier. Le produit 2021 a atteint **46,3 M€**, en hausse de près de **+ 8 %** par rapport à 2020.

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, les DMT se maintiennent à un niveau assez exceptionnel depuis 4 ans, soutenus par des taux d'intérêt historiquement bas.



• La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,42 M€

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la Métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La Métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la Ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé en 2021 au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité atteint **9,42 M€**.

Ce niveau de recettes, bien qu'en baisse par rapport à 2020 (**-0,3 %**) reste plutôt constant depuis 2010.

• Prélèvements sur les produits des jeux : 2,35 M€

Des prélèvements sont effectués sur une assiette constituée de **75 %** du produit brut des jeux des casinos. La part revenant à la ville de Lyon est composée :

- D'un prélèvement direct de **15 %**,
- Et d'un reversement de **10 %** du prélèvement effectué par l'État.

En 2021, du fait de la crise sanitaire, le casino a fait l'objet d'une fermeture administrative pendant près de 5 mois, conduisant à une baisse de **-32 %** du niveau du prélèvement reversé à la ville.

Ainsi, les recettes brutes issues du casino s'élèvent à **2,30 M€** (contre **3,41 M€** en 2020, et **5 M€** avant la crise).

Ces recettes sont complétées depuis 2011 par un reversement du produit des jeux de cercle en ligne, qui s'établit à **0,15 M€** en 2021 (en légère baisse également).

Enfin, la Ville procède tous les ans à une restitution de recettes, sous forme de crédit d'impôt, pour les actions menées par le casino dans le cadre du financement des Manifestations Artistiques de Qualité (MAQ). Ce reversement, qui connaît un léger retrait, s'élève à **0,10 M€** en 2021.

Au global, le produit net de la taxe s'établit à **2,35 M€** en 2021, en baisse de **-26,9 %** par rapport à 2020.

• Taxe locale sur la publicité extérieure : 1,8 M€

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'établissait en 2020 à **0,035 M€**, en très net repli par rapport à 2019 (**2,03 M€**). Cette forte baisse était le résultat de l'exonération de taxe accordée par la ville dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette exonération n'ayant plus cours en 2021, le montant retrouve un niveau se rapprochant de celui d'avant crise, soit **1,8 M€**.

3. Dotations et participations

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, dès 2014, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une diminution en valeur des concours financiers de l'État, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Md€**.

À compter de 2015, dans le respect du programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de 11 Mds€ jusqu'en 2017, la diminution en valeur des concours financiers de l'État était portée à **3,67 Mds€/an**.

Sur cette période, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) a ainsi été répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

En 2018 et 2019, cet effort a été porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, dépenses qui ne pouvaient progresser de plus de **1,15 %** par an, inflation comprise, ainsi que sur leur capacité de désendettement.

En 2020 et 2021, ces dispositions contractuelles, qui devaient continuer à s'appliquer, ont été suspendues et non renouvelées du fait de la situation sanitaire.

a. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF de la Ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

De 2010 à 2017, la DGF de la ville de Lyon a diminué, avec une forte accentuation à partir de 2014, année de mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques. Cette diminution s'est poursuivie en 2017-2018, avec la sortie de la Ville du dispositif d'attribution de la DSUCS.

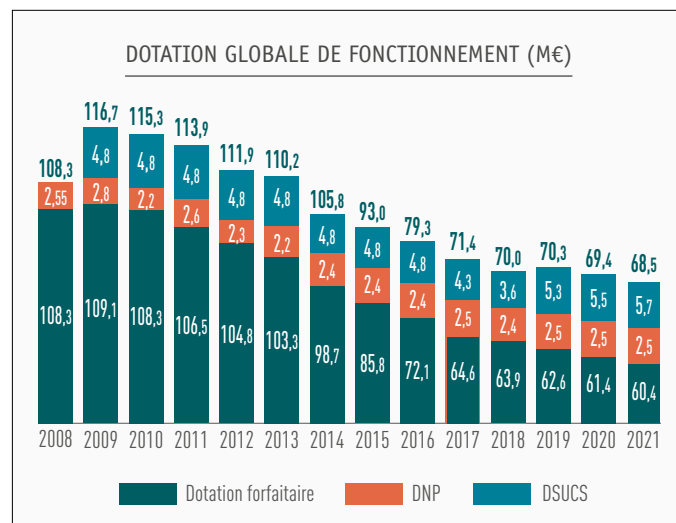
En 2019, le retour de la ville dans le classement des communes éligibles à la DSUCS conduit, pour la première fois depuis 10 ans, à une légère augmentation globale de la DGF (**+0,5 %** par rapport à 2018).

Depuis 2020, la DGF diminue sensiblement, du fait notamment de l'écurement opéré sur la dotation forfaitaire.

En repli de **-1,2 %**, son montant s'établit désormais à **68,55 M€** sur l'exercice 2021 et se décompose comme suit :

DGF	2020	2021	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
Dotation forfaitaire	61,37	60,36	-1,0	-1,6
DNP	2,48	2,49	0,02	0,6
DSUCS	5,51	5,70	0,19	3,4
TOTAL DGF	69,36	68,55	-0,8	-1,2

Ainsi, depuis 2009, première année où la Ville s'est vue attribuer la DSUCS, la DGF de la ville de Lyon a diminué de **-41 %**, ce qui correspond à une perte de recettes de **48,2 M€**, dont près de **40 M€** depuis le début de la contribution au redressement des finances publiques en 2014.



• La dotation forfaitaire : 60,36 M€

L'architecture de la dotation forfaitaire des communes a été simplifiée en 2015, en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique évoluant en fonction de la progression de la population. Elle subit par ailleurs un écrêtement, applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant, et dont le montant est plafonné depuis 2018 à **1 %** des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

En 2021, sous l'effet d'une croissance démographique retrouvant progressivement un niveau soutenu (**3 700** nouveaux habitants en 2021, contre **1 121** en 2020), la part « dynamique de population » augmente fortement, passant de **0,14 M€** à **0,47 M€**.

L'écurement, qui permet de financer les augmentations de péréquation décidées en loi de finances, augmente de **+7 %** (soit **1,48 M€** prélevés sur la DGF 2021).

DOTATION FORFAITAIRE	2020	2021	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
Dotation n-1	62,61	61,37	-1,24	-2,0
Part dynamique pop	0,14	0,47	0,33	225,2
Ecrêtement	-1,39	-1,48	-0,09	6,6
Contribution au redressement des finances publiques	0,00	0,00	0,00	s.o.
Dotation forfaitaire notifiée	61,37	60,36	-1,01	-1,6

Ainsi, l'effet combiné de ces facteurs d'évolution contribue à une baisse de la dotation forfaitaire de **-1,01 M€**, qui s'établit à **60,36 M€** en 2021 (soit un repli de **-1,6 %**).

• La dotation nationale de péréquation : 2,49 M€

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994. La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population. La DNP lyonnaise a très légèrement augmenté en 2021 (**+0,4 %**), passant de **2,48 M€** à **2,49 M€**.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : **5,70 M€**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est versée aux communes urbaines supportant des charges élevées et confrontées à une insuffisance de leurs ressources.

Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant à déterminer l'attribution de cette dotation, les quatre critères suivants : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la DSUCS a été réformée comme suit :

- Recentrage de son attribution sur les deux premiers tiers et non plus les trois premiers quarts des communes de plus de **10 000** habitants,
- Modification de la pondération de chacun des quatre critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges qui sert au classement des communes,
- Suppression des communes dites « DSU cibles », qui autorise désormais une progression annuelle de DSUCS pour toutes les communes éligibles et non plus seulement pour les **250** premières.

La mise en œuvre de cette réforme a entraîné la perte de l'éligibilité de la ville de Lyon, qui s'est vu appliquer dès 2017 les dispositions dérogatoires de sortie en « sifflet » sur 4 ans. La Ville a ainsi pu percevoir cette garantie sur les 2 premières années (**90 %** du montant notifié en 2016 la première année et **75 %** en 2018), puis est à nouveau rentrée dans le dispositif en 2019, en se classant 683^e (sur 688 communes éligibles). En 2021, suite à l'abondement de l'enveloppe globale prévu par le législateur à hauteur de **90 M€**, le montant de DSUCS perçu par la Ville progresse de **0,19 M€**, s'établissant ainsi à **5,70 M€**.

Il est à noter cependant que la forte progression des revenus à Lyon (**+ 7 %**), par rapport à celle des communes de la strate (**+ 4 %**), dégrade l'application de ce critère d'attribution et conduit la Ville au dernier rang du classement des communes éligibles (695).

b. Autres dotations et participations

Hors les dotations de l'État liées à la DGF, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre « dotations et participations » enregistrent une baisse brute de **-2,6 %**, soit **-902 k€**.

Si la dotation générale de décentralisation des bibliothèques progresse de **+162 k€** du fait du concours pour le signalement des collections, les subventions du Musée d'Art contemporain baissent de **-44 k€** (une participation de l'Institut français ayant été rattachée à 2020).

La Métropole verse par ailleurs **37 k€** de participation à la Ville au titre de l'appel à projets « Culture hors les Murs » (tenu sur septembre-décembre 2020), en soutien à l'activité culturelle impactée par la crise sanitaire.

Les participations de la Région, de la Métropole et des collèges privés au titre l'occupation des piscines pour l'année scolaire 2020-2021 baissent de **-141 k€**, tandis que celles pour l'utilisation des salles et stades progresse de **+69 k€**.

Les subventions au Développement territorial, s'agissant de la politique de la Ville et de la prévention, progressent en net de **+181 k€**, dont **+61 k€** versés par l'État pour la politique de prévention COVID.

Les concours de l'État au titre de l'organisation des élections, du recensement comme des titres sécurisés/passeports, baissent de **-268 k€**, du fait notamment d'un nombre inférieur de tours de scrutins.

En termes de politiques RH, si les recettes du fonds du supplément familial de traitement et celles liées aux congés paternité baissent de **-254 k€** pour atteindre **243 k€** (du fait du titrement de 2 années en 2020), la recette du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique s'élève en 2021 à **392 k€** au titre de la convention 2020-2022, avec deux versements sur 2021.

Une participation exceptionnelle de l'État au titre de l'apprentissage est aussi encaissée en 2021 pour **159 k€**.

La prestation sociale unique (PSU) de l'enfance voit son montant net réduit de **-4 216 k€**, au titre d'une année 2020 de moindre activité. Pour mémoire, une subvention exceptionnelle a été encaissée par anticipation en 2020 à hauteur de **3,8 M€** pour compenser cette perte.

En 2021, cette subvention exceptionnelle s'élève à **777 k€** pour une perte de PSU 2021 qui sera connue et comptabilisée seulement en 2022.

La Ville enregistre par ailleurs en 2021 la subvention de l'État au titre des masques de protection pour **2 545 k€** et de l'Agence régionale de santé pour le centre de vaccination à hauteur de **2 000 k€**, auxquels s'ajoute la participation de la Métropole pour **100 k€**.

En matière d'éducation, la recette de la CNAF, perçue au titre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, baisse de **-1,25 M€** pour s'établir à **1 M€** en 2021, dernière année de perception de ce fonds.

C'est, avec le repositionnement de l'aide de **777 k€** de la CAF dans le chapitre des subventions (sans impact sur l'épargne), le seul retraitement opéré sur 2021, du fait d'une recette exceptionnelle liée à une dépense pérenne.

Les autres recettes CAF pour la politique éducative, en lien avec les décalages de versement, diminuent de **-405 k€**. Enfin, les autres concours enregistrent un solde net de **+31 k€**.

4. Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre principalement les recettes liées aux opérations de gestion du patrimoine réalisées par la direction centrale de l'Immobilier.

Il s'agit principalement des recettes des salles municipales telle que la salle Albert Thomas à la Bourse du travail, des loyers ou redevances appliqués à des locataires de la Ville de Lyon.

L'année 2021 voit une progression brute de **+394 k€** (et de **+446 k€** après retraitement 2020) des loyers perçus qui atteignent un niveau de **8 666 k€**, sans toutefois retrouver le niveau de 2019 de **11 500 k€**.

En effet, pour atténuer les effets de la crise et prévenir la multiplication des défaillances, la Ville a adopté un ensemble de mesures de soutien économique à caractère général en faveur des commerçants et des entreprises affectés par la crise. A ce titre, la Ville a exonéré du paiement du loyer des commerces et entreprises pour un montant total de **-85 k€**.

La fermeture des salles de spectacle a également impacté l'exercice, avec une perte de recettes de location de salles municipales encore estimée à **-499 k€** en 2021 par rapport à 2019 (année de référence).

Entre 2020 et 2021, les loyers gérés par la direction centrale de l'Immobilier progressent de **+299 k€** et s'établissent à **7 M€**, tandis que les loyers des salles gérées par les mairies d'arrondissement diminuent de **-23 k€** pour atteindre **61 k€**.

La redevance perçue auprès de la Halle Tony Garnier progresse de **+257 k€**, du fait de la perception de la part variable 2019. Globalement, les loyers perçus sur les équipements culturels progressent de **+317 k€**.

En revanche, les recettes perçues sur les piscines, patinoires, salles de sport et stades baissent de **-199 k€** du fait d'une moindre utilisation par les acteurs du secteur, notamment avec l'utilisation du Palais des sports comme centre de vaccination et de moindres créneaux mobilisés.

Les redevances perçues auprès des délégataires et concessionnaires sont également en baisse de **-163 k€**. Parmi les acteurs économiques soutenus, le délégataire de la fourrière municipale a ainsi été exonéré à hauteur de **-96 k€**.

Le passage à la M57 induit l'enregistrement, au titre des autres produits de gestion courante, de recettes auparavant dites exceptionnelles (dédits, pénalités, indemnités, libéralités, etc...), enregistrées au chapitre 77.

Si l'on réintègre ces recettes exceptionnelles 2020 au chapitre 75 (hors subventions CAF prise en compte dans les dotations du chapitre 74 et hors mécénat), cette part diminue de **-631 k€**, pour s'établir à **1 339 k€**.

Cette évolution tient notamment aux remboursements d'assurances dans le cadre des sinistres, qui passe de **1 012 k€** à **476 k€**, soit **-536 k€**.

Pour mémoire, la Ville a été indemnisée en 2020 des sinistres concernant l'incendie de l'école maternelle Edouard Herriot (**455 k€**), du stade des Channées (**151 k€**) et de la grêle sur les serres du centre horticole de Cibeins (**265 k€**). En 2021, les principales indemnisations concernent le sinistre de l'école Diderot (**205 k€**), l'incendie du groupe scolaire Fournier (**54 k€**) et les dommages de la grêle sur les serres horticoles (**42 k€**).

A périmètre constant, les autres recettes de gestion courante diminuent de **-348 k€**, soit **-3,2 %**.

S'agissant du mécénat, les recettes afférentes sont en baisse de **-320,5 k€**, dont **-120 k€** au titre de la Fête des Lumières, en raison du contexte économique lié à la crise sanitaire. Les **-200 k€** restants correspondent à la fin du mécénat AG2R au titre de la mise en place de la plate-forme Enform@Lyon, pour laquelle le versement d'un concours de **600 k€** a été réparti à parts égales sur 2018-2020.

Enfin, en dehors des recettes de gestion courante, il est à noter que les annulations de mandats sur exercice antérieur, qui constituent une recette exceptionnelle, passent de **126 k€** à **201 k€**.

B. Évolution des principales dépenses

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020 (M€)	CA 2021(M€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	108 780 880	107 752 401	-0,9
	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL RETRAITÉES ⁽¹⁾	108 370 880	107 752 401	-0,6
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	334 482 298	340 374 565	1,8
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	126 788 499	133 219 774	5,1
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	70 802 466	73 253 320	3,5
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PUBLIC	13 930 017	14 893 597	6,9
	Dont subvention au CCAS	12 021 415	13 117 356	9,1
	PARTICIPATION À L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	15 929 623	15 303 350	-3,9
	Dont participation au budget annexe de l'ONL	9 387 785	10 124 603	7,8
	Dont participation au budget annexe des Célestins	6 541 838	5 178 747	-20,8
	PARTICIPATIONS À L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES RETRAITÉES ⁽²⁾	14 480 544	15 303 350	5,7
	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	14 747 343	15 015 411	1,8
	Dont participation ENSBAL	6 320 000	6 320 000	0,0
	Dont participation CRR	7 426 996	7 426 996	0,0
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 379 050	14 754 097	29,7
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	487 474	452 939	-7,1
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	11 808 479	11 456 955	-3,0
	Dont FPIC	6 204 855	6 311 054	1,7
	Dont dotations aux arrondissements	5 143 701	4 888 406	-5,0
	TOTAL DÉPENSES DE GESTION	582 347 630	593 256 634	1,9
	TOTAL DEPENSES DE GESTION RETRAITÉES	580 488 551	593 256 634	2,2
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 979 066	4 262 943	-14,4
	Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie	5 001 600	4 542 813	-9,2
	Dont indemnités de remboursement anticipé	0	0	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 244 147	712 893	-86,4
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	592 570 843	598 232 470	1,0
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES RETRAITÉES	590 711 764	598 232 470	1,3

RETRAITEMENTS 2020 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(1) Charges à caractère général retraitées :

- Des coûts liés à l'accueil de deux étapes du Tour de France 2020 (410 k€ en 2020).

(2) Participations à l'équilibre des budgets annexes retraitées :

- Participation au budget annexe des Célestins 2020 retraitée de l'apurement du compte 1069 (soit 1 149 k€) hérité du passage en M14 et nécessaire en vue du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021.

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à **107,8 M€** contre **108,8 M€** en 2020, elles représentent le 2^e poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement et enregistrent une diminution de **-1 %** par rapport au compte administratif 2020.

Après retraitement des dépenses exceptionnelles engagées pour l'accueil de 2 étapes du tour de France en 2020 pour **410 k€**, l'évolution est de **-0,6 %** soit une baisse de **-618 k€**.

Comme évoqué infra dans la partie dédiée aux conséquences budgétaires du Covid, ces charges ont été très largement impactées, à la hausse ou à la baisse, par la crise sanitaire et enregistrent de fortes variations entre 2020 et 2021.

C'est en effet sur ce chapitre qu'ont été enregistrés les achats de masques, de gel hydro alcoolique et autres équipements de sécurité nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir atteint près de **10,5 M€** en 2020, ces dépenses ne représentent plus que **423 k€** en 2021, soit une diminution de ces dépenses de **-10,1 M€**.

L'année 2021 se caractérise tout à la fois par la reprise progressive des activités des services publics qui avaient été temporairement suspendues ou réduites en 2020 ainsi que par la prise en charge d'un ensemble de dépenses exceptionnelles liées pour partie à la crise sanitaire.

Le déploiement d'actions nouvelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mandat génère également des dépenses nouvelles.

Parmi les évolutions des charges structurelles supportées par la ville (qui résultent entre autre du retour à un fonctionnement classique des services après la crise du Covid) peuvent notamment être cités :

- **Les dépenses de fluides** (gaz, électricité, chauffage urbain et carburants) qui enregistrent une progression de **+7,6 %** soit **+1,4 M€** et représentent **19,6 M€** au CA 21. L'évolution de ces charges contraintes se justifie par la hausse des tarifs des carburants et du chauffage urbain, et par l'augmentation des consommations de chauffage en raison des températures plus froides que l'hiver précédent et de l'aération renforcée des locaux pour le respect des préconisations sanitaires.
- Il faut toutefois souligner que les **consommations électriques de l'éclairage urbain** ont pour leur part été réduites de **-490 k€** en 2021, grâce aux travaux engagés dans les 3^e, 5^e et 8^e arrondissements (éclairage à détection de présence) et suite à l'extinction des illuminations pendant la période du couvre-feu. Les loyers à charge qui sont également majorés de **+473 k€** dont **+246 k€** pour la nouvelle location rue de la République pour l'accueil des services municipaux.
- **Les frais de maintenance** pris en charge par la direction de la Gestion technique des bâtiments et qui assurent la conservation et la mise en conformité des bâtiments communaux ainsi que la sécurité des biens et des personnes accueillies ont été réévalués de plus de **1035 k€** en 2021, dont **+133 k€** au titre des Contrats de Conception Réalisation Exploitation Maintenance pour les Groupes Scolaires Françoise Héritier et Simone Veil.

Globalement, la reprise des activités des services publics et des événements annulés ou reconfigurés en 2020 ont généré des progressions importantes de ces dépenses sur 2021 pour plusieurs secteurs d'activité :

- **Les achats de repas pour la restauration scolaire** qui avaient enregistré une forte baisse en 2020 ont retrouvé un niveau comparable à celui de 2019 et s'établissent à hauteur de **10,3 M€** soit une hausse de **+2,9 M€**,
- **Les frais de formation des agents de la ville** (y compris au titre de l'insertion professionnelle) ont également augmenté de **+441 k€** pour atteindre **1,564 M€** et ainsi retrouvé un niveau de réalisation plus similaire à celui de 2019,
- **Les dépenses de maintenance et de nettoyage des sanitaires publics** qui avaient été réduites en 2020 suite à une fermeture de 3 mois pendant le confinement ont retrouvé un niveau habituel et ont progressé de **+252 k€**. Il est à noter que l'année 2021 est également impactée par la prolongation de l'ouverture des sanitaires d'été de 2 mois, par l'ouverture d'un nouveau sanitaire place du 8 mai et par le fonctionnement en année pleine des 6 nouveaux équipements des berges du Rhône.
- **Le retour des grands événements** (Fête des Lumières, Fête de la Musique, Feu d'artifice du 14 juillet, tournoi de tennis de l'open Parc au Parc de la Tête d'or...) et la reprise progressive des actions et partenariats internationaux ont respectivement fait progresser ces charges de **+935 k€** et **+144 k€** en 2021.

L'évolution des dépenses constatées sur l'année 2021 découle également d'éléments conjoncturels liés aux cycles d'activités de la ville et aux dépenses exceptionnelles auxquelles elle a dû faire face notamment dans le cadre de la crise sanitaire :

- **L'ouverture d'un centre de vaccination** au Palais des sports de Gerland en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon et les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Médecins et Infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour lutter contre l'épidémie de Covid s'est traduite par une dépense globale de près de **2,5 M€** compensée par une recette de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes de **2 M€** et de la Métropole de Lyon de **100 k€** (voir supra).
- Dans une moindre mesure, le renforcement des mesures d'hygiène et de nettoyage des locaux ainsi que le recours accru aux prestations de gardiennage des établissements afin de mettre en œuvre et respecter les différents protocoles sanitaires ont également influé sur les charges à caractère général. A titre d'exemple, les mesures mises en place dans les écoles de la ville ont atteint **533 k€** et la surveillance des entrées du jardin zoologique a représenté **165 k€** au CA 2021.
- **L'organisation d'une fan zone** pour retransmettre le match de l'équipe de France pour les huitièmes de finale de l'Euro 2021 a occasionné une dépense exceptionnelle de **174 k€**.
- A contrario, les **dépenses de prestations pour la fiabilisation et l'amélioration du système d'information des ressources humaines (SIRH)**, initiées en 2020, sont en retrait de de **-392 k€** et s'élèvent à **417 k€** contre **809 k€** au CA 2020.
- Après avoir atteint **1,3 M€**, **les frais de remise en état des bâtiments communaux** consécutifs aux nombreux sinistres supportés par la ville en 2020, (pour partie couverts par les indemnités des assurances comme indiqué plus haut) ont été ramenés à **487 k€** en 2021 et ont ainsi dégagé une baisse de **-813 k€** au CA 2021.
- **Les dépenses des établissements culturels**, soumises aux cycles des expositions et en fortes variations d'une année à l'autre, sont minorées de **-197 k€**. En 2021, les charges à caractère général du Musée des Beaux-Arts sont en baisse de **-396 k€** alors que les mêmes charges pour le Musée d'Art Contemporain sont en hausse de **+192 k€** en raison notamment du report de la biennale d'art contemporain en 2022.

- Les dépenses du cabinet du Maire ainsi que celles de la communication externe sont également en baisse de **-95 k€** et **-314 k€** pour cet exercice.

La hausse de ces dépenses reflète également le déploiement des actions prévues dans le cadre du plan de mandat.

- Préalablement à la mise en œuvre des projets prioritaires de la municipalité, **un ensemble d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** a été lancé sur 2021 dans différents secteurs d'activité, parmi lesquelles peuvent être soulignés :
 - L'AMO pour la mise en œuvre d'un budget sensible au genre qui permet de mesurer et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques (**39 k€**),
 - L'AMO expérimentale de concertation pour l'élaboration de programmes d'aménagement et de végétalisation de 6 cours d'écoles (**36 k€**),
 - Les AMO pour l'évaluation du Projet Educatif de territoire (PEDT) de la Ville de Lyon et l'accompagnement de la démarche participative d'élaboration et la formalisation du document cadre (**108 k€**),
 - L'AMO pour le renforcement de la politique énergétique et climatique (**31 k€**),
 - L'AMO pour l'accompagnement à l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) (**27 k€**),
 - La réalisation d'un ensemble d'études autour du stationnement et de la mobilité (**67 k€**),
 - Dans le secteur des systèmes d'information, des audits relatifs au respect du Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et l'évaluation de l'empreinte numérique de l'environnement numérique de la collectivité (**51 k€**).

- **Les dépenses pour le renforcement de la démocratie de proximité**, qui s'est traduit concrètement par la redynamisation des conseils de quartier, la création d'instances de dialogue citoyen (conseil consultatif lyonnais Covid, des ateliers « mieux vivre ensemble »...), la préparation et la mise en œuvre du budget participatif, l'accompagnement des initiatives citoyennes, ont atteint **175 k€** au CA 2021.

- Outre le développement des jardins de rue, de micro implantations florales (**52 k€**), la plantation de 9 nouveaux vergers,... **de nombreuses actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation en faveur de la biodiversité** ont été développées sur l'année pour un montant de **58 k€**.

- Dans le secteur de l'éducation, **la valorisation des bio-déchets et la lutte contre le gaspillage** ont été étendues sur **30 écoles** (pour un montant de **186 k€** soit une hausse de **+152 k€**), des interventions d'artistes ont également été programmées afin de mettre en valeur l'espace piétonnier devant **5 groupes scolaires** dans le cadre du projet « **la Rue des enfants** » (**14 k€**).

- **De nouveaux projets expérimentaux** ont également été déployés dans le secteur de la petite enfance pour un montant de **71 k€** (mise en place de couches lavables dans **5 crèches** de la ville, projet « La Gadoue » avec l'achat de vêtements de pluie et « Sur le chemin de la nature » qui vise à sensibiliser et accompagner les professionnels de la petite enfance vers une éducation en plein air).

2. Subventions et participations

a. Les subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **73,25 M€** contre **70,80 M€** au CA 2020, et affichent une progression de **+3,46 %** soit **+2 451 k€**.

Malgré la reprise des activités et l'organisation d'animations ou d'événements qui avaient été reconfigurés ou annulés en 2020, ces dépenses, à l'instar des charges à caractère général, sont encore assez largement impactées par la crise sanitaire, notamment suite à la mise en place de fonds de soutien et d'allocations d'aides exceptionnelles dans les secteurs culturel et sportif, au cours de l'année 2021.

Hors crise sanitaire, l'évolution la plus significative sur ce poste de dépenses concerne le secteur du développement territorial qui enregistre une majoration du montant des subventions de **+824 k€** (soit un montant total de **26,9 M€** au CA 2021).

Les participations allouées aux structures d'éducation populaire sont majorées de **+451 k€** notamment pour prendre en compte les évolutions de périmètre des MJC, Centres sociaux (CS), parmi lesquelles :

- La hausse globale des dotations allouées aux centres sociaux de **+395 k€** dont **+311 k€** suite à l'ouverture du nouveau CS Mermoz (Lyon 8^e) en mars 2021 qui fusionne avec le CS Langlet-Santy renommé Gisèle Halimi, les réévaluations des subventions allouées à l'association Ka Fête ô Mômes de **+40 k€** et à la fédération des centres sociaux de **+20 k€**,
- La majoration des contributions aux MJC pour un montant de **+100 k€** dont **+50 k€** pour la gestion en année pleine de la Salle Barbara par la MJC Montchat (Lyon 3^e) (montant total de la subvention **213 k€**). En contrepartie de la mise à disposition de cette salle, la MJC s'acquitte d'un loyer de **99 k€** auprès de la ville,
- L'ajustement du montant des subventions allouées aux maisons de l'enfance de **-44 k€** par rapport à 2020.

Le montant total des dotations de fonctionnement alloué en 2021 s'établit à **3,46 M€** pour les MJC, **5,42 M€** pour les Centres Sociaux et **2,2 M€** pour les Maisons de l'Enfance.

Il est à noter que l'enveloppe attribuée au secteur associatif dans le cadre des « Temps de l'enfant » est en augmentation de **+86 k€** et s'élève à **9,7 M€** en 2021.

L'année 2021 est également marquée par le déploiement de nouveaux projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire qui génère une hausse des subventions de **+284 k€** :

- En 2021, suite à la crise sanitaire qui a creusé les inégalités sociales, le Ministère en charge de la Ville a décidé de créer un fonds d'urgence « fonds quartiers solidaires » pour financer les acteurs associatifs des Quartiers Politique de la Ville, qui proposent des actions de proximité dans les domaines de l'éducation et la lutte contre la fracture numérique, de la santé et de l'aide alimentaire, de l'insertion professionnelle (en soutenant entre autre les formations à l'emploi en faveur des plus jeunes et des femmes), et de la culture. Ce nouveau dispositif, entièrement compensée par une recette de l'Etat s'est traduit par l'attribution de subventions nouvelles à hauteur de **163 k€** aux acteurs et associations qui œuvrent au quotidien sur ces quartiers.

-Une nouvelle subvention de **121 k€** a également été attribuée à l'association ALLIES, pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8^e arrondissement). Ce projet vise à accompagner des personnes privées durablement d'emploi, en complément et en cohérence avec les actions existantes en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire et en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, économiques et associatifs et au plus près des habitants.

Au titre des évolutions les plus significatives, il convient également de souligner la progression de **+891 k€** du montant des subventions allouées par le secteur culturel, qui s'élève à **16 M€**. Cette évolution reflète :

- D'une part, l'attribution exceptionnelle de subventions, pour un montant de **603 k€**, dans le cadre du fonds d'urgence culturelle de **4 M€** instauré par la ville en 2020 pour répondre aux difficultés rencontrées par ce secteur suite à la crise sanitaire du COVID, et plus précisément pour prévenir les risques de faillite des structures, soutenir l'emploi artistique, maintenir le lien avec les publics et accompagner la reprise culturelle,
- Et d'autre part, l'augmentation de **+260 k€** des subventions allouées au titre du soutien du développement de la politique culturelle de la ville par le Grand Casino de Lyon, prévu dans le cadre de la délégation de service public (soit un montant total de **386,5 k€** en 2021). Cette hausse occasionnelle est liée à la réalisation partielle de l'enveloppe en 2020 du fait de la crise et au report du reliquat sur l'année 2021.

On notera également que le travail de réallocation des participations allouées aux acteurs du secteur culturel, engagé en 2021, a entre autre permis de compenser l'augmentation des enveloppes dédiées au Fonds d'intervention culturelle (**+286 k€**) et au fonds d'interventions musiques actuelles (**+97 k€**), ainsi que la réévaluation de la participation à l'institut Lumière de **70 k€** (soit **550 k€** au total) et l'attribution d'une subvention nouvelle à l'association CinéFABRIQUE pour **100 k€** grâce à la réduction de la contribution à l'Opéra de Lyon de **-521 k€** qui s'élève désormais à **7 M€**.

Les subventions allouées pour le soutien et le développement économique ont, elles aussi, enregistré une hausse de **+251 k€** par rapport au CA 20 et s'établissent à **697 k€**. Outre la reprise des activités après la crise sanitaire, cette majoration traduit également la volonté de la ville de Lyon de promouvoir et encourager les actions en faveur des animations commerciales de quartier, les filières artisanales et d'accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la transition écologique et de l'alimentation durable.

Après une année 2020 marquée par une forte diminution suite au report ou l'annulation d'événements (Fêtes des Lumières, Fête de la musique, événements sportifs, ...), les subventions allouées au secteur de l'événementiel sont en hausse de **+267 k€** en 2021 et retrouvent un niveau sensiblement comparable à l'année 2019 avec un montant total de participations attribué de **1 113 k€**.

Parmi les autres domaines d'activités affichant une progression en 2021, on retrouve également l'enfance et l'éducation, qui affichent respectivement une évolution de :

- +103 k€** pour assurer le fonctionnement en année pleine des équipements de petite enfance ouverts en 2020 (EAJE du parc Blandan pour **36 places**, Les moussaillons des Docks

dans le quartier de l'Industrie pour **30 places**) et l'extension de la crèche Simone de Beauvoir (soit un total de plus de **17 M€**),

- Et **+128 k€** suite à la reprise et au développement de l'ensemble des actions et projets (dont les classes découvertes) des écoles et des accueils de loisirs sur le temps scolaire et périscolaire et pour la mise en œuvre des ateliers d'éducation à l'alimentation durable et locale.

Quant aux subventions allouées dans le secteur des sports, elles ont été majorées de **+133 k€** et atteignent **3,9 M€**. L'année 2021 se caractérise par la mise en place d'un dispositif d'aide à la reprise à destination des clubs sportifs particulièrement impactés par la crise sanitaire et qui ont ainsi pu bénéficier d'aides exceptionnelles à hauteur de **252 k€**.

Les subventions allouées au titre des relations internationales sont en retrait de **-208 k€**, suite à la non reconduction sur 2021 :

- Des aides exceptionnelles accordées en 2020 aux associations de solidarité internationale pour participer au financement d'actions de solidarité et de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid pour un montant de **150 k€**,
- Et des aides d'urgence attribuées à l'Association Croix Rouge dans le cadre de son programme d'actions suite aux explosions dans le port de Beyrouth, pour **50 k€** et au « Fonds Arménien de France » pour contribuer à l'aide d'urgence déployée en Arménie suite au conflit avec l'Azerbaïdjan pour **30 k€**.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent, quant à elles, une augmentation de **+6,9 %**, entre le CA 2020 (**13,9 M€**) et le CA2021 (**14,9 M€**).

Cette hausse résulte principalement de la revalorisation de plus de **1,13 M€** de la subvention d'équilibre attribuée au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (soit un montant de **12,77 M€**) qui a dû faire à face :

- A la poursuite de la crise sanitaire qui a généré de nouvelles dépenses mais également une forte régression des recettes consécutive à la diminution du taux d'occupation dans les EHPAD et les résidences autonomie. Un financement complémentaire de **500 k€** a d'ailleurs été attribué courant 2021 en décision modificative afin d'assurer la continuité des missions de l'établissement,
- Et à la progression du poids de la masse salariale suite à la création de plusieurs postes et aux revalorisations salariales prévues par le Ségur de la santé.

Le besoin de financement complémentaire du CCAS traduit également la mise en œuvre de nouveaux projets parmi lesquels le développement de l'ingénierie sociale au sein du CCAS, la création d'un pôle hygiène avec un « café-laverie » et d'un pôle alimentaire (dans des locaux jouxtant le futur restaurant social Boileau).

Parmi les autres ajustements de ce poste de dépenses, on retiendra :

- L'augmentation de **66 k€** des subventions attribuées aux organismes publics dans le domaine de l'action économique, artisanale et commerciale dont 23 k€ attribués à la Chaire TrALIM (Transitions Alimentaires) de l'Université Lumière Lyon 2, pour son projet de recherche sur la question de l'autonomie économique alimentaire des étudiants.
- La diminution de la subvention de **-101 k€** allouée à la caisse des écoles qui avait bénéficié en 2020 d'une aide ex-

ceptionnelle de **136 k€** pour le développement du dispositif des clubs CLA «Coup de Pouce Langage» visant à favoriser la réussite éducative et accompagner les enfants les plus fragilisés par la crise sanitaire.

-Et enfin, la minoration de la subvention au Syndicat des Pompes Funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) de **-58 k€** qui résulte du non renouvellement de l'aide exceptionnelle de **98 k€** attribuée en 2020 pour la prise en charge de frais de gestion RH supplémentaires et de l'attribution d'une contribution supplémentaire pour l'organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes de **40 k€** en 2021.

b. Les participations

Outre les subventions allouées aux personnes de droit privé et public, la ville de Lyon contribue également à l'équilibre des budgets annexes de l'ONL et des Célestins et aux écoles privées sous contrat d'association, et apporte son soutien financier à diverses structures notamment intercommunales.

Les participations du budget principal aux budgets annexes enregistrent une baisse de **-626 k€** soit **-3,9 %** entre le CA 2020 (**15,9 M€**) et le CA 2021 (**15,3 M€**). Après retraitement de la participation exceptionnelle de 1,4 M€ attribuée au budget annexe des Célestins, en 2020, pour l'apurement comptable du solde débiteur du compte 1069 «Reprise sur excédent des charges sur les produits» rendu obligatoire par le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021, ces dépenses sont en progression réelle de **+823 k€** soit **+5,7 %**.

Les deux budgets annexes ont été, de nouveau, impactés par la crise sanitaire et, de même qu'en 2020, ont bénéficié, d'un apport exceptionnel du budget principal respectivement de **247 k€** et **764 k€** pour le budget des Célestins et le budget de l'Auditorium (contre **139 k€** et **106 k€** en 2020), afin de contribuer à la couverture des dépenses supplémentaires liée aux nouvelles mesures sanitaires et à la compensation des pertes de recettes de billetterie.

Globalement (et hors apurement du compte 1069), la contribution allouée au budget des Célestins s'établit à **5 179 k€** soit **+86 k€** par rapport à 2020 et celle de l'ONL s'élève à **10 125 k€** soit une revalorisation de **+737 k€**.

Quant aux participations obligatoires versées aux écoles privées, elles sont, de nouveau, en progression de **+1,5 M€** et atteignent **8 M€** en 2021.

Cette hausse s'inscrit dans le cadre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, et de la remise à niveau progressive du forfait par élève alloué aux écoles maternelles privées sous contrat. Cette mesure ayant, en effet, contraint la ville à participer dans les mêmes proportions, aux frais de scolarité des enfants de la commune qu'ils soient inscrits dans une école maternelle publique ou dans une maternelle privée sous contrat.

Le montant global des concours attribués aux organismes de regroupement s'établit à **15 M€** et enregistre une hausse de **+268 k€** soit **+2,2 %**, qui découle de la majoration de la contribution au PFIAL d'un montant de **267 k€** pour le rééquilibrage structurel du budget et pour permettre la régularisation de diverses écritures comptables (amortissements).

Les contributions allouées au SYMALIM (**670 k€**), à l'ENSBAL (**6,3 M€**) et au CRR (**7,4 M€**) ont été pour leur part maintenues à un niveau identique à celui de 2020.

Et enfin, en 2021, la ville a décidé de contribuer au Groupement d'intérêt public (GIP) Cafés Cultures qui gère un fonds d'aide à l'emploi artistique à destination des cafés, bars et restaurants qui diffusent des concerts et des spectacles professionnels, pour un montant de **50 k€**.

Elle s'est également acquittée à hauteur de **55 k€** de la PFAC (Participation pour le financement de l'assainissement collectif) auprès de la Métropole pour le raccordement au réseau public d'immeubles neufs ou suite à l'extension d'immeubles existants.

3. Autres charges

Le poste «autres charges» regroupe les «Autres charges de gestion courante» hors les subventions et participations, les «Frais de fonctionnement des groupes d'élus» et les dépenses du chapitre «Atténuations de produits». Il est en hausse de **8 %** en 2020 soit **+1 381 k€**.

Après retraitement des dépenses du chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) qui sont depuis le 1^{er} janvier 2021 comptabilisées sur le chapitre 65 suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, cette progression est ramenée à **2,8 %** soit **+514 k€**.

Elle résulte principalement des remises gracieuses accordées en 2021, à hauteur de **408 k€**, aux anciens comptables de la collectivité suite à un débet juridictionnel prononcé à leur rencontre par la Chambre régionale des comptes Auvergne - Rhône - Alpes dans le cadre de l'examen sur les comptes produits par le comptable public pour les exercices 2012 à 2017.

Les redevances pour l'utilisation de logiciels informatiques progressent également de **+295 k€** en raison du développement des nouveaux modèles d'exploitation des logiciels (Cloud, SAAS), qui assurent un accès aux logiciels sans les acquérir. Ils permettent de réduire les dépenses d'investissement mais par répercussion induisent une hausse des dépenses de fonctionnement. Il faut toutefois noter que depuis le 1^{er} janvier 2021, ces dépenses sont pour partie éligibles au FCTVA en fonctionnement.

Les admissions en non-valeur et créances éteintes de la collectivité ont augmenté de plus de **172 k€** et s'élèvent à **648 k€** en 2021.

Les indemnités, frais de missions et de formation des élus ont été majorés de **77 k€** et atteignent **4,13 M€**. Ces dépenses avaient été minorées en 2020 du fait de la crise sanitaire et dans une moindre mesure du renouvellement de mandat, qui avaient occasionné l'annulation ou le report de plusieurs sessions de formations, l'annulation des déplacements et la réduction des frais de réception. En 2021, ce sont les indemnités des élus et les formations qui enregistrent respectivement une progression de **+59 k€** et **+64 k€**.

A contrario, les frais de fonctionnement des groupes d'élus qui s'établissent à hauteur de **487 k€** sont en retrait de **-35 k€** par rapport au CA 2020.

Quant au chapitre 014 « Atténuations de produits » il s'établit à **11,5 M€** et diminue de **-352 k€** en raison des ajustements suivants :

- Le montant de l'abattement fiscal sur le produit des jeux du Casino de Lyon pour sa participation financière au profit de manifestations artistiques est minoré de - 264 k€ (soit un montant de **109 k€**), suite aux régularisations intervenues en 2020. Au cours de cet exercice, la ville s'est en effet acquittée des abattements relatifs aux années 2012 et 2013, non réglés jusqu'alors, pour un montant total de **191 k€**.
- Bien que les dotations allouées aux mairies d'arrondissement aient été revalorisées de **+75 k€** par décision modificative notamment pour l'organisation de l'opération « Les beaux jours », des animations dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars ou encore pour la prise en charge de la réunion publique autour de la place G. Péri, les dotations versées aux 9 mairies (**4,9 M€**) sont en diminution de - 255 k€ suite à la décision des mairies d'augmenter le montant des transferts des dotations de fonctionnement vers les dotations d'investissement (en 2021, 477 k€ ont été transférés vers l'investissement contre **185 k€** en 2020).
- Les remboursements liés aux restitutions de trop-perçu par l'administration fiscale sur les droits de mutations et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont également en baisse de **-61 k€** et s'élèvent à **149 k€**,
- Et enfin, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), s'établit à **6,3 M€** soit une augmentation de **+106 k€** (voir supra).

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2021 à **340,4 M€**. Elle enregistre une évolution de **1,8 %** par rapport à 2020 (**334,5 M€**). La politique RH de la collectivité fait l'objet d'un développement dans la partie Ressources des grandes missions de la collectivité.

5. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ont diminué de **-4,5 M€** et atteignent **713 k€** au CA 2021 contre **5 244 k€** au CA 20. Après retraitement de ces dépenses qui sont depuis le 1^{er} janvier 2021 comptabilisées, en grande partie, sur le chapitre 65 suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, cette progression est ramenée à **+103 k€**, pour la prise en charge des annulations de titres sur exercices antérieurs.

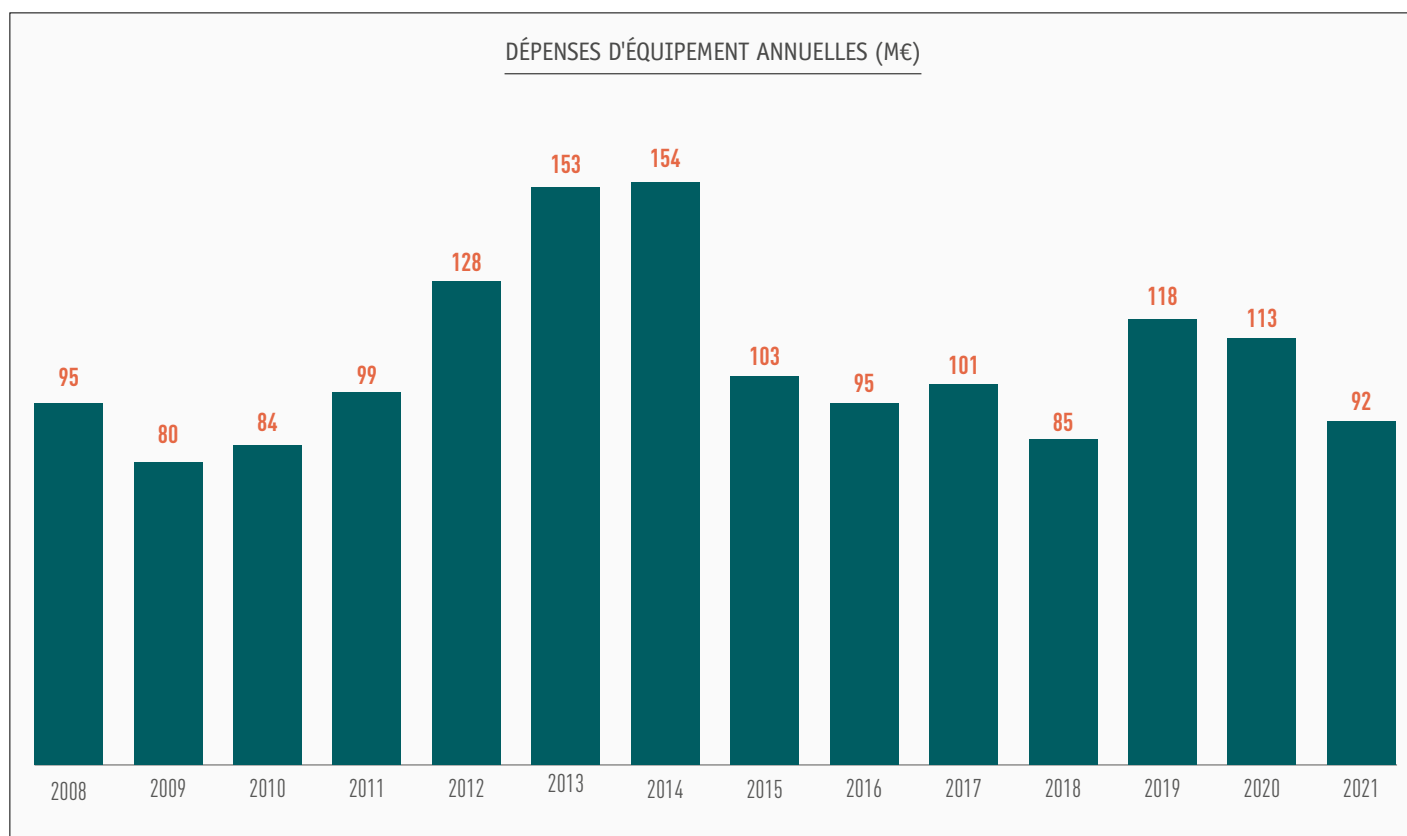
Il est à noter qu'en 2020, le fonds d'urgence culturel qui a été versé sous forme de subventions exceptionnelles à hauteur de **2,7 M€** ainsi que la contribution exceptionnelle allouée au CCAS de **839 k€** pour soutenir les familles modestes en compensation de l'absence de restauration scolaire pendant la période de confinement, ont été enregistrés sur ce chapitre.

II. Section d'investissement

A. Les dépenses d'équipement

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville, voté en mars 2021, est doté d'une capacité de **1,25 Md€**. La consommation des crédits de paiement a été fixée à une moyenne annuelle autour de **130 M€**. En 2021, la réalisation s'est établie à **92,4 M€** (y compris les opérations pour comptes de tiers à hauteur de **80 k€**) pour un montant alloué de **167 M€** (dont **149 M€** au BP).

Ce niveau de réalisation s'explique en première année de mandat par le travail important réalisé, en concertation avec l'ensemble des Adjoint.e.s et des Maires d'arrondissement, afin de planifier finement le lancement des opérations de la PPI et la nécessité de mener les études préalables.

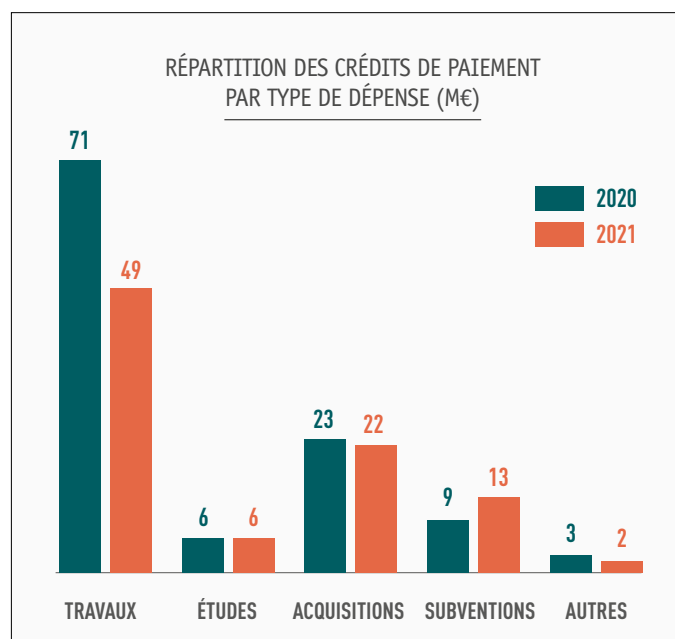


1. Dépenses par nature

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2021 se sont réparties de la manière suivante :

- **49,3 M€** pour les travaux (contre **71,5 M€** en 2020, soit **-22,2 M€**),
- **22,1 M€** pour les acquisitions (contre **22,9 M€** en 2020, soit **-0,8 M€**),
- **12,9 M€** pour les subventions d'équipement versées (contre **9 M€** en 2020, soit **-3,9 M€**),
- **5,5 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences. (contre **6,1 M€** en 2020, soit **-0,6 M€**),
- Et **2,4 M€** pour les participations prises (soit **50 k€** dans la SPL Oser), les travaux pour compte de tiers (soit **80 k€**), ainsi que les autres immobilisations financières (soit **2,3 M€**), incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence. Ce montant était de **3,2 M€** en 2020.

L'augmentation du volet subventions d'équipement versées tient au versement de la participation à l'académie OMS pour un montant de **4 M€**.



2. Dépenses par secteurs

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépenses d'équipement (près de **22 M€**, soit **24 %** de l'ensemble). Les travaux de conservation du patrimoine (dont le «tous secteurs») sont le deuxième poste de réalisation des dépenses du plan d'équipement de la Ville en 2021.

Il s'agit essentiellement de travaux visant à générer des économies d'énergie tels que la rénovation d'installations thermiques, le remplacement de menuiseries extérieures, la réfection des couvertures et étanchéité, l'installation de centrales photovoltaïques, etc.

SECTEUR PPI	DÉPENSE 2021 (M€)	PRÉVU 2022 (M€)	PRÉVU 2023 ET SUIVANTS (M€)	TOTAL
Scolaire	22	33	257	312
Tous secteurs	12	22	131	165
Espaces publics	6	17	105	128
Administration générale	14	15	91	120
Culture et patrimoine	9	14	96	119
Aménagement urbain	5	12	91	108
Sport	4	8	77	89
Solidarités et jeunesse	6	11	51	68
Enfance	2	4	58	64
Eclairage urbain	4	8	28	40
Développement économique et rayonnement international	4	6	14	24
Sécurité prévention	4	2	5	11
TOTAL	92	152	1 004	1 248

3. Dépenses par opérations

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations conduites sur 2021 :

LIBELLÉ OPÉRATION	RÉALISÉ 2021
La restructuration du groupe scolaire Léon Jouhaux	3 671 404 €
Les travaux d'extension du groupe scolaire Veyet	2 433 223 €
L'acquisition et le démarrage de la construction groupe scolaire Duvivier Cronstadt	2 387 206 €
L'acquisition et le démarrage de la construction groupe scolaire PUP Ginkgo	1 814 631 €
Le renouvellement du parc de véhicules de la Ville	2 911 517 €
La participation à l'installation de l'Académie OMS	4 000 000 €
La production de logement social 2015-2020	2 051 023 €
La réhabilitation du silo de la Bibliothèque Part-Dieu	3 075 661 €
Le renouvellement des équipements de vidéosurveillance	2 706 413 €
Des travaux d'entretien sur divers bâtiments de la Ville	2 113 900 €

Dans ces lignes, on peut distinguer:

- Les opérations dites individualisées (géographiquement ciblées comme la construction ou la restructuration d'un groupe scolaire) et dont le montant est conséquent (**> 250 k€ TTC**),
- Les enveloppes globales (ex: les travaux d'entretien sur les bâtiments communaux), qui viennent financer des opérations ponctuelles dont le montant unitaire est inférieur à **< 250 k€**.

Pour exemple, en 2021 et au-delà des principaux domaines recensés dans le tableau, l'enveloppe « Bâtiments-mise en accessibilité 2021-2026 » a financé **833 k€** de travaux ; l'enveloppe « Bâtiments - Amiante 2021-2026 » a permis **324 k€** de travaux de désamiantage sur les équipements municipaux.

L'enveloppe « Accompagnement des apaisements des écoles » a pour sa part financé **134 k€** au titre des espaces verts, de l'éclairage urbain et de l'accès à ces établissements.

Les enveloppes globales peuvent être aussi prélevées pour financer des opérations individualisées, pour la partie des travaux conforme à l'objet de cette enveloppe (ex: la mise en accessibilité d'un bâtiment communal identifié, dans le cadre d'une restructuration plus globale et/ou pour un montant **> 250 k€**).

L'analyse des écarts les plus significatifs entre le budgété et le mandaté sur les opérations du plan d'équipement fait ressortir les éléments suivants:

- Des projets de construction retardés pour **9 M€** (PC refusé pour Cimetière de Loyasse, terrain lié à un PUP et mis à disposition de la Ville avec du retard pour GS Duvivier Cronstadt, COVID pour EAJE et GS Confluence, dépollution du terrain plus complexe que prévu pour GS Ginkgo et Stade Foé),
- Des crédits non appelés d'autres collectivités pour **8 M€** (Métropole, Hôpital E. Herriot) ou d'autres organismes (Subventions pour EHPAD, logement social, écorénovation qui présentent de manière récurrente un écart important entre vote des crédits et mandatement),
- Des projets en glissement réinterrogés par le nouvel exécutif pour **6 M€** (travaux prêts à démarrer mais mis en stand-by pour les Serres du Parc Tête d'Or et le Centre Technique et Administratif de Vaise),
- Des acquisitions prévues sur 2021 mais décalées sur 2022 pour **5 M€** (du fait de négociations, contentieux, etc),
- Des projets nouveaux (végétalisation) dont la mise en œuvre a nécessité une phase d'étude et de coordination importante sur 2021 pour **1 M€**.

En synthèse, le Plan d'équipement totalise 800 projets:

- 200** projets sont déjà lancés en glissement, dont: **120** opérations individualisées, **80** enveloppes.
- 600** projets nouveaux ont été portés, dont: **380** opérations individualisées, **220** enveloppes.

Lors des Comités d'engagement de 2021, ce sont au total 243 projets qui ont été lancés, dont:

- 86** opérations individualisées, soit **23 %** des nouvelles opérations du plan d'équipement,
- 157** enveloppes, soit **71 %** des nouvelles enveloppes du plan d'équipement.

Au terme de cette première année de réalisation du plan d'équipement ce sont donc environ **40 %** des opérations individualisées qui sont en cours de réalisation ou prêtes à démarrer (glissements compris).

B. Principales recettes d'investissement

1. Le FCTVA

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404 %** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans.

La Ville a ainsi perçu en 2021 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2019, pour un montant de **21,9 M€**, soit plus du double perçu en 2020 (**10,5 M€**). Cette forte progression est essentiellement liée à l'intégration patrimoniale de travaux réalisés depuis plusieurs années sous maîtrise d'ouvrage unique.

2. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **3,4 M€** au titre des subventions d'équipement en 2021 (contre **4,1 M€** en 2020).

Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment:

- La mission Culture financée à hauteur de **810 k€**, avec notamment le versement de **395 k€** par la DRAC pour accompagner les travaux de rénovation des façades et de la toiture de l'Eglise St Bruno.
- La mission Enfance, avec le versement de subventions de la CAF pour un montant total de **1,05 M€** en 2021, affectées aux travaux intervenus sur les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) de Blandan (7^e), Cuvier (6^e), les Moussaillons (9^e) et les P'tits Pas (7^e).

La Ville a également perçu **130 k€** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), correspondant à des acomptes de **30 %** obtenus sur la création du groupe scolaire Ginkgo et l'aménagement du l'EAJE Blandan.

Enfin, la Ville perçoit des recettes pour les travaux d'équipements de superstructure qu'elle doit réaliser dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Elle a ainsi reçu **700 k€** en 2021 pour la réalisation de la ZAC Confluence.

3. Les cessions

Le produit des cessions, bien que comptabilisé en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement. Le produit des cessions s'élève en 2021 à **1,7 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, dont le plus significatif est lié à la cession à la SAS Katrimmo d'un tènement dans le 9^e arrondissement, auparavant occupé par la MJC Saint-Rambert. Cela concerne la réalisation d'un programme de construction à usage d'habitation, à hauteur de **950 k€**, sur un total de **960 k€** de produit des cessions foncières.

En dehors de ces produits fonciers, les recettes de cessions proviennent pour l'essentiel de matériels réformés dont majoritairement des véhicules (**642 k€**), cédés via le site d'enchères publiques « Agorastore ». En 2021, ces ventes ont atteint une somme globale de **750 k€**, en hausse de **+ 530 k€** par rapport à 2020, la période de confinement ayant retardé les mises en ligne et par répercussion les ventes de ce type de biens.

III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au meilleur coût possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels.

A cette fin, un large panel de financeurs bancaires ou obligataires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés par la Ville.

A. La gestion de la dette

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2020	31/12/2021	ÉVOLUTION
Niveau de la dette	400 212 271	379 119 379	- 5,27 %
Taux moyen ⁽¹⁾ (hors swap)	1,14 %	0,99 %	- 15 points de base
Taux moyen (swap compris)	1,14 %	1,00 %	- 14 points de base
Durée de vie moyenne ⁽²⁾	5 ans et 4 mois	5 ans	- 4 mois

⁽¹⁾ Taux moyen : il est fonction du niveau de taux de la période et pondéré par le capital restant dû de chaque emprunt.

⁽²⁾ Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement et pondérée par l'encours de chaque emprunt.

Au cours de l'année 2021, la Ville de Lyon a réalisé près de **93 M€** de dépenses d'équipement sur le budget principal et les budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, contre **115 M€** en 2020.

Pour financer ces dépenses d'équipement, 4 emprunts bancaires ont été levés pour **20 M€**. Le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts diminue pour la deuxième année consécutive.

Il s'établit à **22 %** en 2021 contre **39 %** en 2020 et **46 %** en 2019. L'encours de dette de la Ville a ainsi enregistré une nette baisse d'environ **-21,1 M€** entre 2020 et 2021.

Les financements 2021 de la Ville de Lyon

Lors d'une consultation bancaire en fin d'année 2021, la Ville de Lyon a retenu des offres bancaires plus éthiques et vertueuses en lien avec son action en faveur de la transition écologique et sociale. Avec cette nouvelle stratégie sur ses financements externes, la Ville de Lyon diversifie ses sources de financement et offre la possibilité aux acteurs financiers d'accompagner sa politique de développement durable en donnant un sens à leurs investissements.

Ainsi, les emprunts suivants ont été mobilisés sur le dernier trimestre de l'exercice :

- **Un emprunt bancaire de 7 M€ auprès de la Banque de la Transition Énergétique** (Marque Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes) : Le prêt a été souscrit pour une durée de 15 ans

amortissement constant et trimestriel, indexé à taux fixe à 0,55 % (base 30/360) et moyennant le règlement de frais de dossier de 3 500 €, soit un taux actuariel de **0,557 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 3 mois (non flooré) de **0,44 %**.

- **Un emprunt bancaire de 6 M€ auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels** : le prêt a été souscrit pour une durée de 15 ans amortissement constant et trimestriel, indexé à taux variable à Euribor 3 Mois préfixé et flooré à **0 % + 0,13 %** (base exact/360) et moyennant le règlement de frais de dossier de 3 500 €, soit un taux actuariel de **0,14 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 3 mois (non flooré) de **0,28 %**.

- **Un emprunt bancaire de 4 M€ auprès du Crédit Coopératif** : Le prêt a été souscrit pour une durée de 15 ans amortissement constant et trimestriel, indexé à taux fixe à 0,43 % (base 30/360) et moyennant le règlement de frais de dossier de 4 800 €, soit un taux actuariel de **0,443 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 3 mois (non flooré) de **0,33 %**.

- **Un emprunt bancaire de 3 M€ auprès de La NEF** : Le prêt a été souscrit pour une durée de 15 ans amortissement constant et trimestriel, indexé à taux fixe à 0,65 % (base exact/360) et moyennant le règlement de frais de dossier de 3 000 €, soit un taux actuariel de **0,667 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 3 mois (non flooré) de **0,55 %**.

1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2021, la dette de la Ville de Lyon était composée de **47** lignes pour un capital restant dû de **379,12 M€** dont :

- **27 emprunts bancaires** auprès de **14** établissements prêteurs pour un encours de **118 809 853 €** contre **115 807 507 €** fin 2020 (+ **2,59 %** contre **-15,02 %** entre 2020 et 2019). La sollicitation des établissements bancaires pour le financement des investissements de la Ville à hauteur de **20 M€** surcompense légèrement la diminution naturelle de l'encours de dette bancaire liée à leur profil d'amortissement

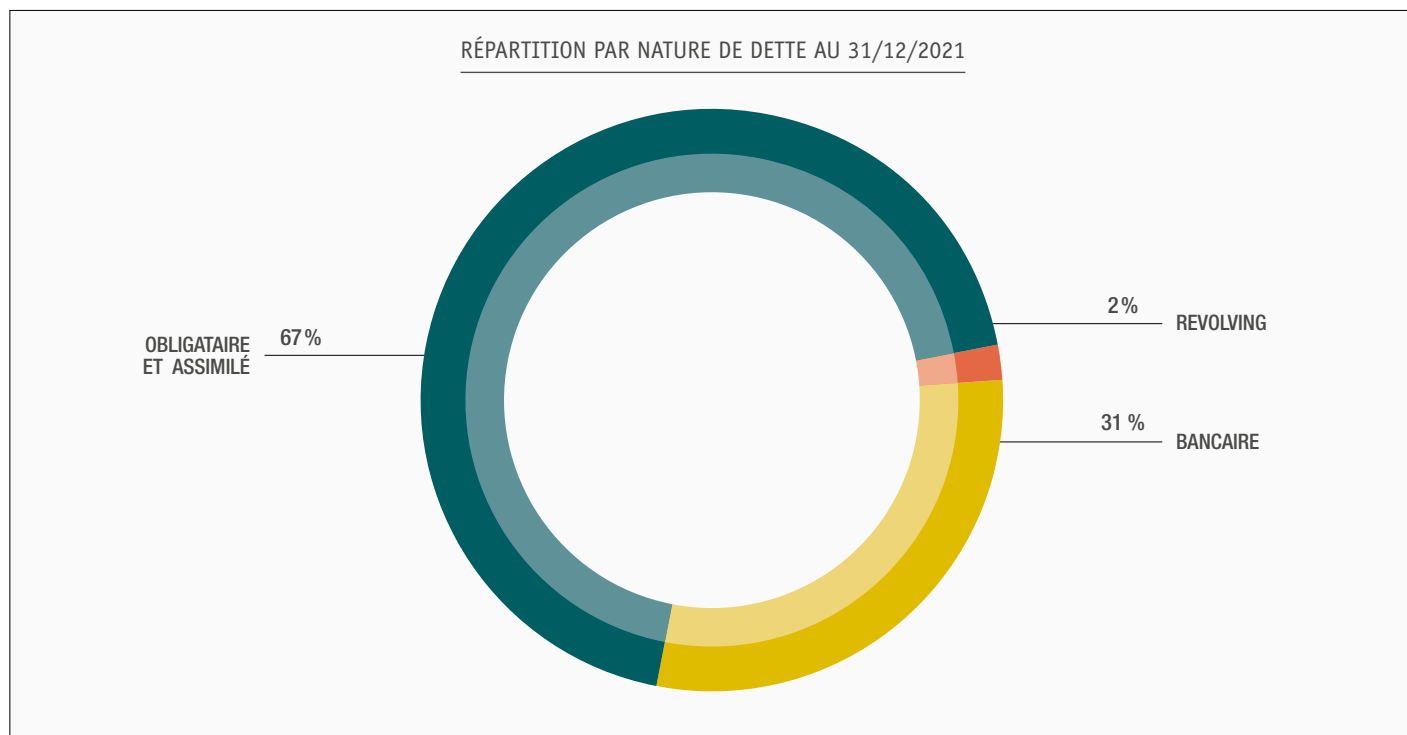
- **17 emprunts obligataires** pour un montant de **252 999 994 €** contre **274 333 328 €** à fin 2020 soit une diminution de **-7,78 %** (contre une progression de **+13,99 %** entre 2020 et 2019 et **+10,74 %** entre 2019 et 2018). La Ville n'a pas fait appel au financement désintermédié en 2021 et a remboursé une émission obligataire à hauteur de **20 M€** en août 2021.

- **3 emprunts de type revolving** auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de **7 309 532 €** à fin 2021 contre **10 071 436 €** à fin 2020, soit un recul de **-27,42 %**, mobilisés à hauteur de **7 309 532 €** au 31 décembre 2021. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving est due à l'amortissement annuel de ce dernier. Les revolving ne sont plus proposés par les établissements bancaires, en raison de leur coût qui demeure onéreux.

- **6 contrats de couverture** de taux (2 SWAP et 4 CAP) auprès de 2 salles de marché pour un volume de **15 120 016 €** (contre **19 546 956 €** fin 2020), qui portent sur 5 emprunts.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2020 ET 2021

NATURE DE DETTE	DETTE AU 31/12/2020		DETTE AU 31/12/2021		ÉVOLUTION
	Montant (€)	PART (%)	Montant (€)	PART (%)	%
BANCAIRE	115 807 507	28,94	118 809 853	31,34	+2,59
REVOLVING	10 071 436	2,51	7 309 532	1,93	-27,42
OBLIGATAIRE ET ASSIMILÉ	274 333 328	68,55	252 999 994	66,73	-7,78
TOTAL	400 212 271	100,00	379 119 379	100	-5,27



La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville s'amenuise : elle représente désormais **67 %** contre **69 %** en 2020. Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN : pour structurer son recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n°2013/6004) et de rendre annuellement compte de sa mise en œuvre opérationnelle.

Outre la traditionnelle vigilance dans la répartition entre taux fixes et taux révisables et entre prêteurs (ou, plus précisément pour le programme EMTN, entre agents placeurs), le recours au financement obligataire s'accompagne d'une répartition équilibrée entre les investisseurs.

À l'issue de l'exercice 2021, la Ville compte **17** émissions actives dont **15** réalisées dans le cadre de son programme EMTN. Le détail de ces émissions réalisées au 31 décembre est le suivant :

ÉMISSIONS RÉALISÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021

TRANCHE	CODE	PLACEUR	NOTIONNEL		MATURITÉ		DATE		AMORTISSEMENT	CONDITIONS FINANCIÈRES		
			Total : 265 M€		Emission	Remboursement	Mode	Taux facial	Frais	Taux actuariel		
*	FR0011380393	Nomura	20	15 ans	28/12/2012	28/12/2027	Constant	Taux fixe à 3 %	1,02 %	3,12 %		
*	FR0011642495	Nomura	10	9 ans	12/12/2013	12/12/2022	In fine	Taux fixe à 2,67 %	1,05 %	2,68 %		
1	FR0012187060	BNP - Paribas	20	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475 %	0,210 %	1,50 %		
2	FR0012355352	Commerzbank AG	20	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69 %	0,283 %	1,72 %		
3	FR0012517290	Nomura International Plc	10	7 ans	09/02/2015	09/02/2022	In fine	Euribor 3 mois +0,33 %	0,746 %	0,44 %		
4	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois +0,40 %	0,255 %	0,43 %		
5	FR0013111549	BNP - Paribas	10	10 ans	09/02/2016	09/02/2026	In fine	Taux fixe à 1 %	0,409 %	1,04 %		
6	FR0013249372	HSBC	20	9 ans	07/04/2017	07/04/2026	In fine	Taux fixe à 1,136 %	0,20 %	1,16 %		
7	FR0013261948	GFI Securities Services	15	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,26 %	1,078 %		
8	FR0013261930	GFI Securities Services	5	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,01 %	0,52 %	1,10 %		
9	FR0013301181	GFI Securities Services	10	10 ans	8/12/2017	8/12/2027	In fine	Taux fixe à 0,93 %	0,25 %	0,95 %		
10	FR0013336732	Société Générale	15	10 ans	30/05/2018	30/05/2028	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,175 %	1,068 %		
11	FR0013336922	HSBC	20	10 ans	01/06/2018	01/06/2028	In fine	Taux fixe à 1,058 %	0,25 %	1,084 %		
12	FR0013469038	BRED	25	10 ans	19/12/2019	19/12/2029	In fine	Taux fixe à 0,36 %	0,20 %	0,38 %		
13	FR0013515269	BRED	15	10 ans	29/05/2020	29/05/2030	In fine	Taux fixe à 0,46 %	0,175 %	0,481 %		
14	FR0013515145	HSBC	10	10 ans	03/06/2020	03/06/2030	In fine	Taux fixe à 0,45 %	0,25 %	0,481 %		
15	FR0013515269	BRED	20	10 ans	16/06/2020	16/06/2030	In fine	Taux fixe à 0,46 %	0,175 %	0,475 %		

* Hors programme EMTN

2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire, **14** différents prêteurs ou types de prêteurs à fin 2021.

Les **3** premiers de ces prêteurs (Société Générale / Caisse d'Épargne Rhône Alpes / Crédit Coopératif) représentent **15,09%** de l'encours total, soit une légère diminution par rapport à 2020 (**15,97%**).

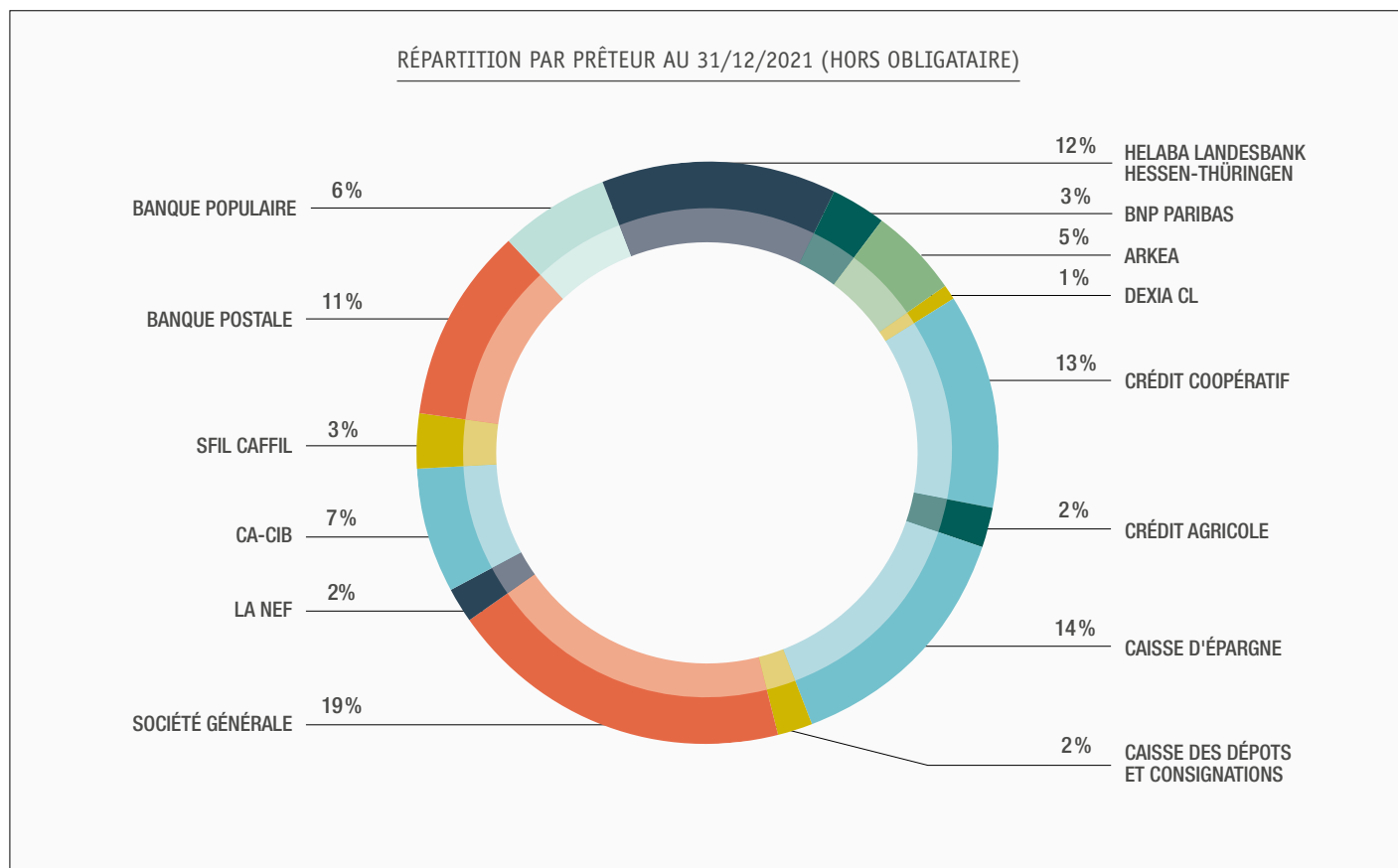
L'analyse par groupe bancaire fait apparaître que, les trois premiers d'entre eux représentent **21,72%** de l'encours total à fin 2021 contre **19,91%** à fin 2020, cette évolution résultant des nouveaux emprunts bancaires contractés en 2021 auprès du groupe BPCE pour **10 M€**.

L'encours demeure réparti sur **9** partenaires différents soit **1** de plus qu'en 2020 avec l'entrée de la NEF dans l'encours de dette de la Ville.

Pour rappel, en 2018, la Caisse des Dépôts et Consignations était au 1^{er} rang et est passée au 6^e rang en 2019 suite au remboursement par anticipation de 10 emprunts devenus trop onéreux, elle est aujourd'hui située au 9^e et dernier rang. Depuis 2019, c'est le groupe BPCE qui se place au 1^{er} rang avec **40,8 M€** d'encours fin 2021. La hausse des investisseurs bancaires classiques dans l'encours de dette s'explique par la campagne d'emprunt 2021 effectuée uniquement auprès du secteur bancaire et la diminution de l'encours d'obligataire avec la dernière échéance d'un emprunt in fine pour **20 M€**.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS

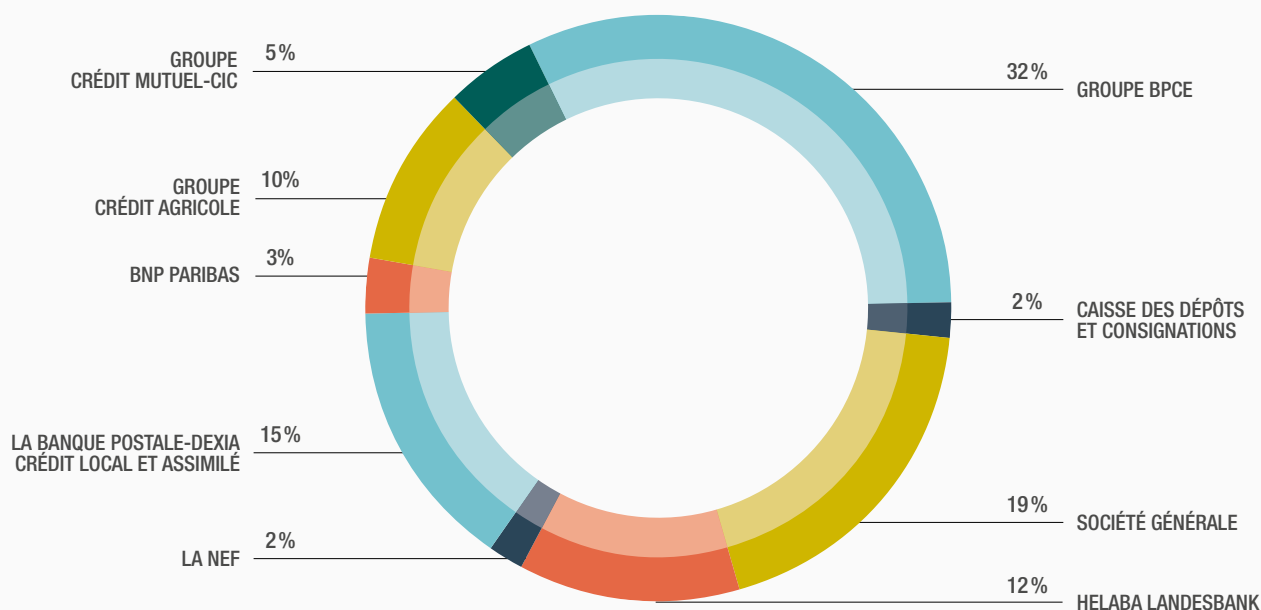
PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2020		DETTE AU 31/12/2021		ÉVOLUTION
	Montant (€)	PART (%)	Montant (€)	PART (%)	%
EMISSION OBLIGATAIRE	274 333 328,00	68,5	252 999 994,00	66,7	- 7,8
SOCIETE GENERALE	25 999 999,93	6,5	23 749 999,81	6,3	- 8,7
CAISSE D'EPARGNE	20 071 428,51	5,0	16 976 190,40	4,5	- 15,4
CREDIT COOPERATIF	13 833 333,24	3,5	16 499 999,89	4,4	+ 19,3
HELABA LANDESBANK	17 819 939,34	4,5	15 294 393,90	4,0	- 14,2
BANQUE POSTALE	13 500 000,00	3,4	13 250 000,00	3,5	- 1,9
CA-CIB	13 333 341,33	3,3	10 666 675,35	2,8	- 20,0
BANQUE POPULAIRE	0,00	0,0	7 000 000,00	1,8	-
ARKEA	0,00	0,0	6 000 000,00	1,6	-
BNP PARIBAS	5 377 354,72	1,3	4 033 015,96	1,1	- 25,0
SFIL CAFFIL	4 273 010,11	1,1	3 553 706,25	0,9	- 16,8
LA NEF	0,00	0,0	3 000 000,00	0,8	-
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	4 806 340,62	1,2	2 762 070,77	0,7	- 42,5
CREDIT AGRICOLE	4 197 528,16	1,0	1 999 999,91	0,5	- 52,4
DEXIA CL	2 000 000,00	0,5	1 333 333,00	0,4	- 33,3
CIC LYONNAISE DE BANQUE	666 666,62	0,2	0,00	0,0	- 100,0
TOTAL	400 212 270,58	100	379 119 379,24	100	- 5,3



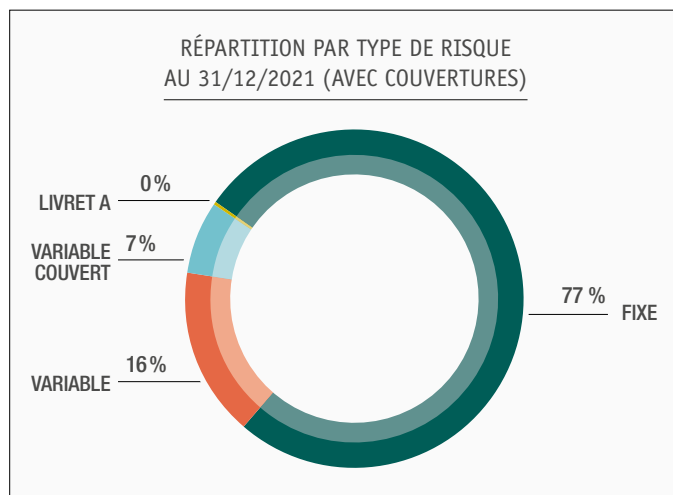
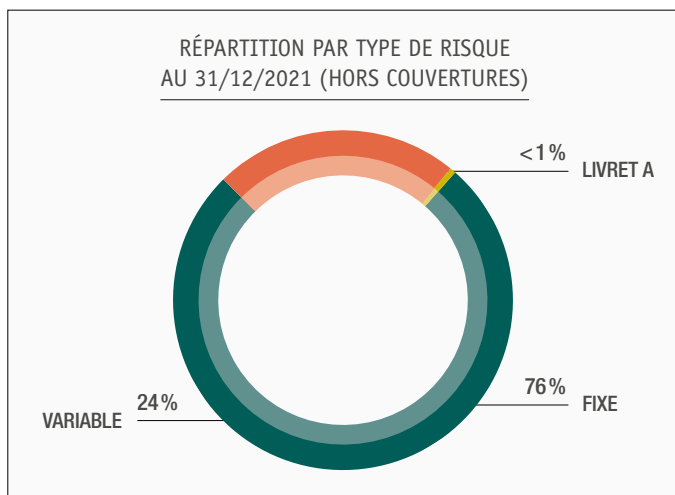
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR GROUPES PRÊTEURS

GROUPE DE PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2020		DETTE AU 31/12/2021		ÉVOLUTION
	Montant (€)	PART (%)	Montant (€)	PART (%)	%
ÉMISSION OBLIGATAIRE	274 333 328,00	68,5	252 999 994,00	66,7	- 7,8
GROUPE BPCE	33 904 761,75	8,5	40 476 190,29	10,7	19,4
SOCIETE GENERALE	25 999 999,93	6,5	23 749 999,81	6,3	- 8,7
LA BANQUE POSTALE-DEXIA-SFIL	19 773 010,11	4,9	18 137 039,25	4,8	- 8,3
HELABA LANDESBANK	17 819 939,34	4,5	15 294 393,90	4,0	- 14,2
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	17 530 869,49	4,4	12 666 675,26	3,3	- 27,7
GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CIC	6 666 666,62	0,2	6 000 000,00	1,6	800,0
BNP PARIBAS	5 377 354,72	1,3	4 033 015,96	1,1	- 25,0
LA NEF	0,00	0,0	3 000 000,00	0,8	-
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	4 806 340,62	1,2	2 762 070,77	0,7	- 42,5
TOTAL	400 212 270,58	100	379 119 379,24	100	- 5,3

RÉPARTITION PAR GROUPES BANCAIRES AU 31/12/2021 (HORS OBLIGATAIRES)

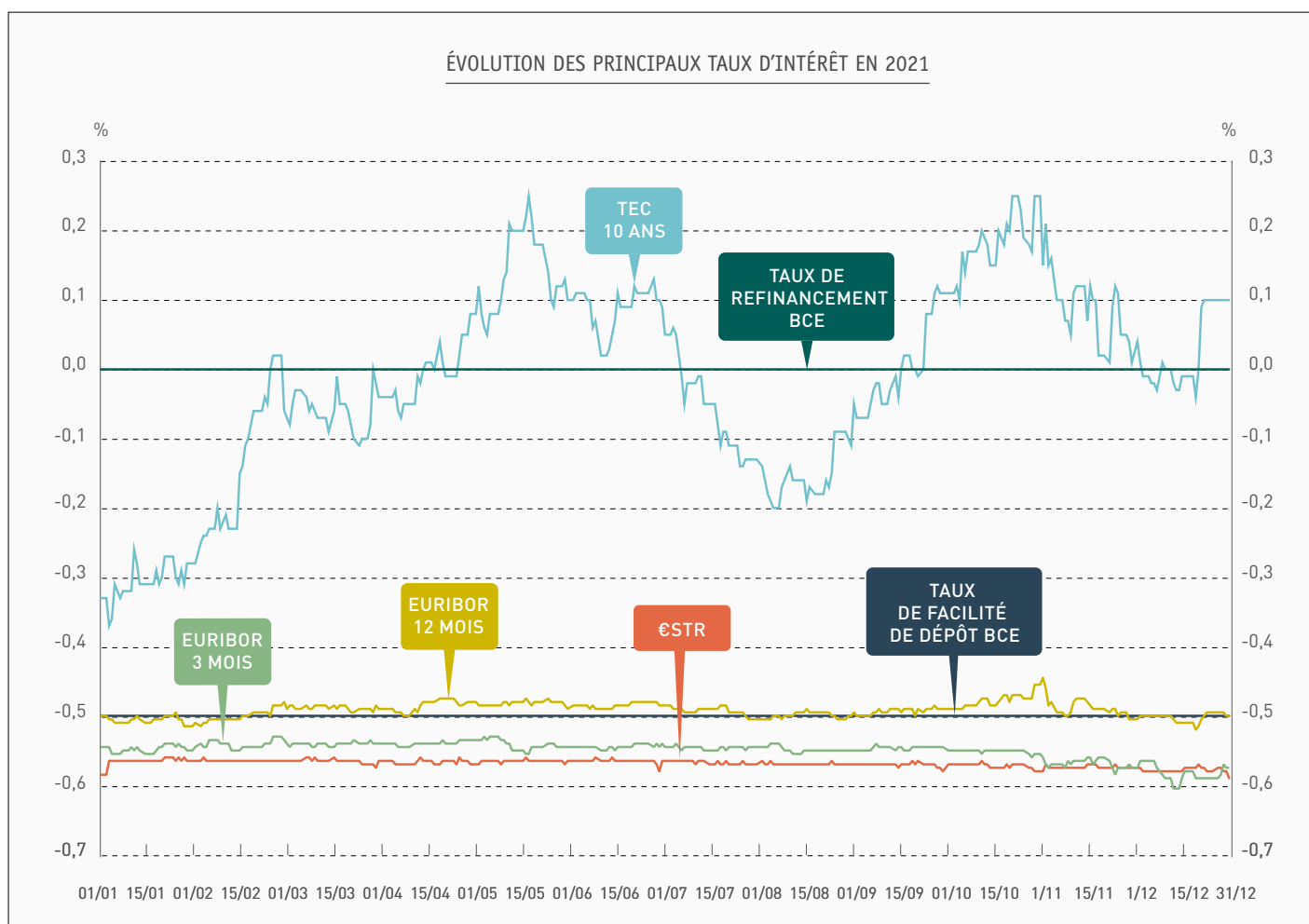


3. Répartition de l'encours de dette par taux



Le ralentissement majeur des fondamentaux économiques de la zone euro lié au contexte de pandémie mondiale a poussé la BCE à conserver un taux de refinancement négatif à **-0,50 %** et à continuer son programme d'achat d'actifs (quantitative easing – QE) notamment via son programme d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme – PEPP), c'est pourquoi, les indices court-terme sont restés en territoire négatif. Concernant les indices long-terme, les perspectives de croissance liée à la sortie de crise ont poussé les marchés financiers à hausser le niveau des taux long en fin d'année 2021.

La négativité des indices liés au taux de dépôt ne bénéficie pas à la Ville sur ses nouveaux financements variables. En effet, les établissements bancaires ont adapté leurs propositions à cet environnement : ils ne permettent plus aux emprunteurs de bénéficier des index négatifs sur leurs nouveaux financements, et appliquent désormais systématiquement des floors à **0 %** : si l'index est négatif, celui-ci est considéré comme égal à **0 %** et l'emprunteur règle l'intégralité de la marge. Cette disposition implique une perte d'opportunité pour l'emprunteur, qui vient augmenter le coût actuariel du produit proposé par la banque.



La part de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville diminue très légèrement sur 2021 : elle s'établit à **76 %** contre **77 %** fin 2020. Cette baisse découle notamment du paiement de l'échéance in fine d'un emprunt obligataire à taux fixe pour **20 M€**.

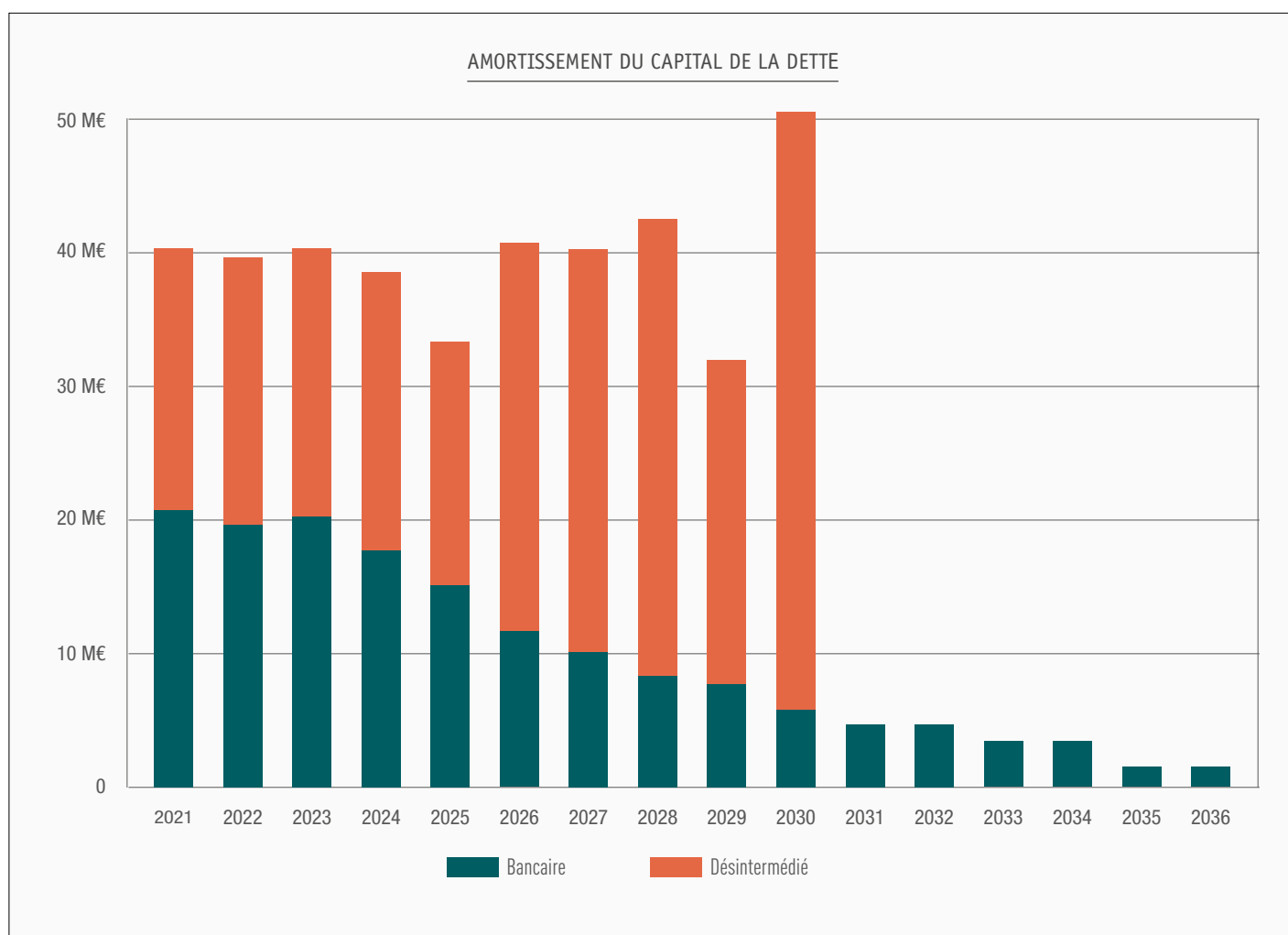
Concomitamment à la diminution de la part des taux fixes, la part des taux variables dans l'encours de dette connaît une très fine hausse (**24 %** de l'encours total contre **23 %** en 2020) et permet toujours, dans le contexte de marché actuel, de profiter des taux courts très bas et même négatifs, et de dynamiser ainsi le taux moyen de la dette (celui-ci s'établit à **0,99 %** fin 2021 contre **1,14 %** à fin 2020 et **1,28 %** à fin 2019).

Cet encours se répartit sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux ; il bénéficie en outre de la souscription de 4 caps en 2017, et

d'un nouveau financement de 2019 capé grâce auxquels **31 %** de la dette indexée sur Euribor est couverte. La part de taux structurés est nulle.

Enfin, le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis cinq ans à des amortissements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement global (autour de **40 M€** par an en moyenne) afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années ; elle veille ainsi à la fois au respect de la règle de l'équilibre budgétaire et au lissage des besoins de financements futurs.

Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette qui demeure faible et stable entre 2020 et 2021 aux alentours de 5 ans.



B. La gestion de la trésorerie

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION
ENCOURS MOYEN DU PASSIF COURT TERME	7 676 595	3 943 387	- 48,63 %
Dont revolving	5 277 785	3 943 387	- 25,28 %
Dont NEU-CP	2 398 809	0	- 100,00 %

Comme le retrace le tableau ci-dessus, l'encours moyen du passif court terme s'est établi à **3,9 M€** en 2021 contre **7,6 M€** en 2020 ; la diminution de l'encours s'explique par le non recours au programme de NEU-CP et la baisse du capital restant dû des revolving lié à leur profil d'amortissement.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, la Ville dispose des instruments court terme suivants :

- **Un programme de NEU-CP d'un montant de 150 M€ auprès duquel 3 établissements bancaires sont agents placeurs :** ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 sur la base de la délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004. Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission (**36 € TTC** par émission) quel que soit le montant émis (ce tarif n'avait jamais été révisé depuis 2004), à une rémunération forfaitaire de domiciliation de **60 €** à laquelle s'ajoutent des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008, la Ville a été conduite à utiliser activement son programme de billets de trésorerie afin de faire face aux conséquences de celle-ci : diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie. Cet outil « désintermédié » permet en effet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires.

Au cours de l'année 2021, aucun NEU CP (ancien billet de trésorerie) n'a été émis puisque la Ville disposait d'une trésorerie suffisante.

La Ville disposait de 4 contrats de ligne de trésorerie sur l'année 2021 :

- **2 contrats de lignes de trésorerie répartis sur 2 établissements bancaires pour un montant mobilisable de 80 M€ souscrits en 2020 :**

- **Un contrat de 40 M€ auprès du Crédit Agricole Centre-Est** affichant une marge de **0,80 %** sur Euribor 3 mois mensuel moyen flooré à **0 %**, une commission d'engagement de **0,03 %** de l'encours (soit **12 000 €**), payée à la date d'effet du contrat et une commission de non-utilisation de **0,03 %**. Il a été mis en place en juin 2020 et s'est éteint fin en juin 2021 ;

- **Un contrat de 40 M€ auprès de la Société Générale** affichant une marge de **0,30 %** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0 %**, une commission de confirmation de **0,035 %** de l'encours versée trimestriellement et des frais de dossiers de **500 €** (soit un total de frais de **14 000 €**). Mis en place en décembre 2020, il a pris fin en décembre 2021.

Par principe la Ville lance a priori trois consultations chaque année autour de mars, juin et octobre, afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité et maintenir l'encours total de lignes de trésorerie à **120 M€**, ce qui permet de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

En 2021, 3 consultations ont été organisées, en mars, juin et novembre. Détail des contrats souscrits en 2021 :

- **Un contrat de 40 M€ auprès de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes** affichant une marge de **0,20 %** à taux fixe, une commission d'engagement de **0,04 %** de l'encours versée trimestriellement (soit un total de frais de **14 000 €**). Mis en place en avril 2021, il prendra fin en avril 2022,

- **Un contrat de 40 M€ auprès du Crédit Agricole Centre-Est** affichant une marge de **0,20 %** sur Euribor 3 mois moyenné flooré à **0 %**, une commission d'engagement de **0,02 %** de l'encours (soit **8 000 €**), payée à la date d'effet du contrat et une commission de non-utilisation de **0,04 %**. Mis en place en septembre 2021, il prendra fin août 2022.

- **3 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de 7 309 532 € au 31/12/2021, mais dont 2 seulement sont utilisés comme outils de gestion de trésorerie pour un plafond de 2 666 676 €** contre **4 000 008 €** au 31/12/2020, soit un nouveau recul de **27 %**. La politique menée par la Banque Centrale Européenne a incité la Ville à modifier l'utilisation de ce type d'emprunts. Auparavant, la commune les utilisait pour piloter son niveau de résultat de fin d'exercice. Depuis le passage en territoire négatif des taux courts termes, ces outils sont moins onéreux lorsqu'ils sont utilisés comme des emprunts classiques, la Ville utilise par conséquent ces contrats comme de l'emprunt et ne recourt plus aux possibilités de tirages et remboursements de trésorerie qui lui sont offertes.

¹ Le 3^e de ces revolvings a été consolidé et n'est plus utilisé comme un outil de gestion de trésorerie, il s'amortit comme un emprunt classique.

C. Le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie

L'évolution du coût financier net de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers), tous budgets confondus, est de nouveau en baisse entre les deux exercices 2020 et 2021 (-15,29%).

	CA 2020 (€)	CA 2021 (€)	ÉVOLUTION (%)
Intérêts de la dette	4 918 972,67	4 504 461,41	- 8
Intérêts courus non échus	- 22 709,95	- 279 869,95	1132
Intérêts de la trésorerie	-	-	-
Intérêts payés sur produit de couverture	82 627,62	38 351,82	- 54
Intérêts payés	4 978 890,34	4 262 943,28	- 14
Indemnité de remboursement anticipé	-	-	-
Services bancaires et assimilés	205 200,49	63 876,82	- 69
Coût global de la dette et de la trésorerie	5 184 090,83	4 326 820,10	- 17
Intérêts reçus sur produit de couverture	- 73 624,16	- 19 955,87	- 73
Intérêts reçus sur NEU CP	- 9 839,78	-	-
Intérêts reçus sur émission obligataire	- 16 136,99	-	-
COÛT NET DE LA DETTE	5 084 489,90	4 306 864,23	- 15

Analyse de l'évolution des frais financiers :

• **La gestion de la dette :** La charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (4,50 M€ en 2021 contre 4,92 M€ en 2020) et les charges réglées sur les swaps (39 k€ en 2021 contre 83 k€ en 2020) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (20 k€ en 2021 contre 74 k€ en 2020).

Au total, la charge nette de la dette (hors intérêts courus non échus) est, entre 2020 (4,98 M€) et 2021 (4,26 M€) en baisse de 14,38 %. Ce repli s'explique principalement par la baisse en capital restant dû des emprunts les plus anciens disposant de taux élevés et la mobilisation de nouveaux emprunts à taux plus performant compte tenu du contexte actuel de marché et des index négatifs depuis 2016.

• **La gestion de la trésorerie :** les intérêts liés à la gestion de la trésorerie sont pour l'année 2021 nuls, la Ville n'ayant pas mobilisé ni ses lignes de trésorerie, ni son programme de NEU-CP sur l'exercice.

• Quelques définitions :

- **Euribor (Euro Interbank Offered Rate) :** taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro,
- **Swap :** contrats d'échange de taux,
- **Floor :** contrats de taux plancher,
- **Cap :** contrats de garantie de taux plafond.

IV. Impacts financiers de la crise de la Covid-19 sur le compte administratif 2021

En 2021 comme en 2020, la crise sanitaire a eu des conséquences très importantes sur l'exécution budgétaire de la Ville. Toutefois, ces impacts sont sensiblement moins importants cette année en fonctionnement, et presque négligeables en investissement. Les données présentées dans le premier tableau concernent l'ensemble des budgets de la Ville, alors que le deuxième tableau reprend les impacts pour le budget principal uni-

quement, à l'exclusion des budgets annexes (Célestins, Auditorium et Halles Paul Bocuse).

Ces impacts sont estimés par rapport à ce qu'auraient pu représenter les consommations budgétaires hors crise sanitaire.

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	MONTANTS EN PLUS (M€)	MONTANTS EN MOINS (M€)	SOLDE (M€)
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+0,4	-	+ 0,4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+6,8	- 19,9	- 13,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 11,0	- 6,6	+ 4,4

BUDGET PRINCIPAL SEUL	MONTANTS EN PLUS (M€)	MONTANTS EN MOINS (M€)	SOLDE (M€)
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+0,4	-	+ 0,4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+5,8	- 16,2	- 10,4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 10,5	- 3,7	+ 6,8

A. Sur la section d'investissement

Les impacts en section d'investissement sont au total évalués à **+0,4 M€** (en 2020 l'impact était de **-21,7 M€** du fait notamment de l'arrêt complet des chantiers lors du premier confinement).

Ces dépenses concernent des achats de matériels informatiques, notamment pour des équipements de salles de réunion en visio-conférence et le déploiement du télétravail.

B. Sur la section de fonctionnement

1. En recettes

L'impact global de la crise sanitaire sur les recettes de la Ville correspond à une perte de **13,1 M€ (38,4 M€ en 2020)** : pertes de recettes à hauteur de **19,9 M€**, en partie compensées par des aides exceptionnelles de **6,8 M€**.

• Afin de minorer les impacts de la crise sanitaire pour ses partenaires, la Ville a décidé de se priver de certaines recettes sur toute ou partie de l'année 2021 à hauteur de **2,4 M€**.

Ces aides ont principalement bénéficié aux commerçants via des exonérations de redevances d'occupation du domaine public pour un total de **2,2 M€** : ces exonérations s'élèvent à **1,95 M€** pour les terrasses du fait de la fermeture des bars et restaurants sur le premier semestre, et concernent aussi les redevances pour les marchés, les kiosques, les ambulants, la base de vie des forains et les commerces de la Halle Paul Bocuse qui ont été fermés.

Des exonérations de loyers ont aussi été accordées pour un total

de **119 k€** à la Halle Tony Garnier, au Transbo et à certains commerçants qui occupent des locaux qui sont propriété de la Ville.

Enfin, la baisse des redevances d'occupation du domaine public pour des animations commerciales est estimée à **65 k€**.

• Au-delà des remises et gratuités accordées, la Ville a également subi des pertes de recettes du fait de la fermeture d'équipements ou de leur moindre utilisation par le public. Ces pertes de recettes sont estimées à **17,5 M€**.

Ainsi, les recettes de fiscalité indirecte sont impactées de **2,7 M€** du fait de la baisse des prélèvements sur le Casino.

Les établissements culturels ont vu leurs recettes chuter de **5,3 M€**, dont **4,8 M€** sur la billetterie, les abonnements ou la médiation culturelle, auxquelles s'ajoutent des pertes sur les ventes des boutiques, sur la location d'espaces ou sur les loyers des restaurants.

Les établissements sportifs ont également vu leurs recettes baisser de **1,9 M€**, dont **1,3 M€** pour les entrées du public des piscines et patinoires, **180 k€** du fait de l'utilisation du Palais des Sports comme centre de test puis de vaccination, **150 k€** sur les recettes restaurants et buvettes, **115 k€** pour la facturation des équipements à la Métropole et à la Région pour les collèges et lycées, **50 k€** pour l'annulation de Divertisports en avril, **50 k€** de baisse des facturations de créneaux aux clubs.

Les recettes des établissements d'accueil des jeunes enfants ont aussi été amputées de **5,2 M€**, dont **5,0 M€** de recettes CAF (cette perte de recette a pour fait générateur les fermetures d'établissements en 2020 et a déjà été mentionnée l'an dernier, mais elle affecte comptablement l'exercice 2021 du fait du décalage du versement de la PSU) et **0,2 M€** de participations familiales du fait des fermetures en avril lors du confinement. Les recettes de restauration scolaire et de périscolaire ont diminué de **350 k€** du fait de la fermeture des écoles pendant 3 jours au mois d'avril.

Les recettes de stationnement ont également été amputées de **1,5 M€** du fait du confinement du mois d'avril, des mesures de couvre-feu en vigueur une partie du premier semestre et du fort développement du télétravail.

Enfin, la diminution des locations de salles municipales et associatives s'est soldée par une diminution de recettes de **120 k€**.

• **Ces baisses de recettes, décidées ou subies par la Collectivité, ont été en partie compensées par des aides exceptionnelles à hauteur de 6,8 M€.**

Ces recettes concernent principalement les financements perçus à hauteur de **2,5 M€** pour l'achat de masques au printemps 2020, **2,1 M€** pour le centre de dépistage et de vaccination, **900 k€** en compensation de la fermeture des crèches, **480 k€** pour le financement de concerts de l'Auditorium dans les EHPAD, **415 k€** d'aide exceptionnelle du Centre National de la Musique à l'Auditorium et **220 k€** pour des actions fonds quartiers solidaires et promotion de gestes barrière.

2. En dépenses

Les impacts de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement sont au total évaluées à **4,4 M€** (**4,0 M€** en 2020). Cela est le résultat de dépenses supplémentaires dont le montant est évalué à **11 M€**, en partie compensées par des économies pour un montant total de **6,6 M€**.

• **Les dépenses non prévues réalisées en 2020 s'élèvent à 11 M€.**

Ces dépenses nouvelles sont notamment constituées de masse salariale pour 3,1 M€.

Ces dépenses supplémentaires concernent à hauteur de **2,4 M€** les moyens non permanents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les écoles.

Elles concernent également la prolongation des droits chômage pour **310 k€**, la suppression du jour de carence pour les agents atteint de la Covid pour **120 k€**, et la hausse du recours à des intermittents à l'Auditorium pour des actions de relance de l'activité pour **210 k€**.

Les dépenses supplémentaires comprennent également des subventions pour un montant de 1,8 M€.

Elles sont essentiellement constituées du versement du solde du fonds d'urgence Culture pour **870 k€** (hors Célestins et Auditorium), de la hausse de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour **500 k€**, et de l'aide à la reprise de l'activité pour les clubs sportifs à hauteur de **300 k€**.

Les autres dépenses représentent 6,1 M€.

Les principales dépenses concernent le gardiennage et le nettoyage du centre de dépistage et de vaccination (hors les dépenses de fluides) pour **1,8 M€**, les remboursements de spectacles par l'Auditorium et les Célestins pour **1,3 M€**, et les dépenses d'équipements de protection individuelle et de produits d'entretien supplémentaires pour **1 M€**.

A noter également la hausse du coût des fluides du fait notamment de l'aération des locaux pour **350 k€**, les dépenses informatiques supplémentaires pour **350 k€**, le rattrapage de formations n'ayant pas pu se dérouler en 2020 pour **200 k€**, le gardiennage des jardins zoologique et botanique pour le respect de la jauge pour **165 k€**, la délocalisation du tournoi WTA à la Halle Tony Garnier pour **140 k€**, et les actions « fonds quartier solidaire » et « promotion des gestes barrière » pour **220 k€**.

• **A l'inverse, les dépenses prévues finalement non effectuées du fait de la crise sanitaires s'élèvent à 6,6 M€.**

Elles concernent la masse salariale pour **1,5 M€**. Ces économies comprennent la baisse du recours aux heures supplémentaires pour **520 k€**, la baisse des charges de personnel pour l'Auditorium et les Célestins et notamment du recours aux intermittents pour **340 k€**, la baisse du recours aux moyens non permanents (hors direction de l'Éducation) pour **320 k€**, la baisse du recours au Plan de déplacement de l'administration pour **190 k€** et la baisse des frais médicaux consécutive à celle des accidents du travail pour **110 k€**.

• **Des économies de subventions ont également été faites pour un montant de 0,2 M€.**

Cette économie concerne principalement l'annulation du dispositif Trait d'Union pour **200 k€** qui a permis de financer l'aide à la reprise des clubs associatifs sportifs.

• **Enfin, les économies sur les autres dépenses s'élèvent à 4,9 M€.**

Elles concernent notamment les établissements culturels du fait de leur fermeture sur le premier semestre : l'Auditorium pour **1,45 M€**, les Célestins pour **1,15 M€**, et les autres établissements pour **600 k€** dont **100 k€** de moindre dépenses Vigipirate.

Les autres économies sont liées principalement à la baisse des achats de place à l'OL et au LOU Rugby pour **230 k€**, à de moindres dépenses pour les salles municipales du fait des interdictions ou limitations de l'accueil du public pour **230 k€**, de baisse des achats de repas suite à la fermeture des écoles pendant 3 jours en avril pour **220 k€**, de communication pour **170 k€**, de l'éclairage urbain pour **160 k€**, des frais de missions pour **160 k€**, des relations internationales pour **130 k€**, de l'événementiel et notamment du 14 juillet pour **100 k€**, et des frais liés aux horodateurs (du fait de la baisse des recettes) pour **100 k€**.

NOTICE

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2021 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE QUI ONT PU AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, évènementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement économique,
- Le service Animation évènementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture / patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et évènementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2021, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2021.

Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-après récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

NOMBRE D'ETP

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale	14,6
--------------------	------

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL VILLE DE LYON

Assemblées	9,0
Coordination Institutionnelle	53,9
Secrétariat général	4,9
Organisation et méthodes	3,0

CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS

Cabinets des maires d'arrondissement	48,4
Collaborateurs de cabinet	10,9
Communication externe	23,4
Protocole	13,0

CULTURE PATRIMOINE ET ÉVÉNEMENTS

DAC	49,9
Archives municipales	33,4
Auditorium - ONL	139,9
Bibliothèque municipale	431,9
CHRD	23,5
Événements et animation	11,1
Service archéologique municipal	29,4
Maison de la Danse	17,0
Musée Art contemporain	30,6
Musée des Beaux-arts	117,4
Musées d'Histoire et de sociétés	73,9
Opéra	203,9
Théâtre Célestins	39,4
Théâtre Croix-Rousse	10,0
Théâtre Nouvelle génération	9,0
Théâtre Point du jour	3,0
Mission Mécénat	1,0

RESSOURCES

Affaires juridiques	11,6
Assurances	5,0
Commande publique	35,9
Contrôle de gestion	11,3
Finances	35,4
SRH Transverse	6,0
DSITN	72,9
Mission inclusion numérique	1,0

SERVICE AU PUBLIC, SÉCURITÉ

Secrétariat général	31,8
Cadre de vie	18,0
Santé	40,0
Cimetières	66,4
Police municipale	376,1
Régulation urbaine	34,5
Sécurité et prévention	73,7
Service au public et sécurité	1,0

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS ET INCLUSION

Jeunesse, Éducation, Enfance, Sports et Inclusion	1,0
Secrétariat général	12,6
Développement territorial	48,1
Education	1 761,3
Enfance	755,8
Sports	427,0
Mission Ville des enfants	2,0
Mission Egalité et hospitalité	4,0

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

Administration des personnels	58,7
Communication et coopérations internes	11,0
Emploi et compétences	61,6
Pilotage financier et juridique RH	9,3
Relations sociales et vie au travail	36,2
Modernisation des processus RH	12,8
Ressources humaines	1,0
Mission Travailler autrement	1,0

PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX HABITANTS

Lyon en direct	36,6
Gestion de la relation usagers	2,9
Mairies d'arrondt	14,8
Mairie 1 ^{er} arrondt	19,8
Mairie 2 ^e arrondt	23,0
Mairie 3 ^e arrondt	40,5
Mairie 4 ^e arrondt	30,0
Mairie 5 ^e arrondt	27,0
Mairie 6 ^e arrondt	26,8
Mairie 7 ^e arrondt	31,8
Mairie 8 ^e arrondt	37,4
Mairie 9 ^e arrondt	33,6
Mission Démocratie ouverte	3,0

URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX

Secrétariat général	39,6
Aménagement urbain	57,7
Construction	56,6
Eclairage urbain	80,1
Economie, commerce, artisanat	47,9
Halles Paul Bocuse	8,0
Espaces Verts	343,9
Gestion technique des bâtiments	242,5
Direction centrale immobilier	112,2
Logistique garage festivités	57,0
Mobilité urbaine	15,4
Mission Transition écologique	2,8

TOTAL	6 820,3
--------------	----------------

Re

Ressources

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES

Pour rappel, dès 2020 le nouvel exécutif a initié les grandes orientations RH qu'il entendait conduire sur le mandat. Elles ont trouvé leur traduction concrète dans le document pivot, « pacte social de la Ville de Lyon », présenté en Conseil Municipal de mai 2021. Elles visent à renforcer les services publics et à conforter les conditions de travail des personnels.

L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées, en 2021, à 340,37 M€, soit 56,9 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (598,23 M€).

Elles enregistrent une hausse de +1,8 % (+5,89 M€) par rapport au compte administratif 2020.

Il convient de noter, par ailleurs, l'incidence importante des mesures nationales en 2021 avec :

- La mise en œuvre du dernier volet du protocole Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations (PPCR),
- La double hausse du SMIC en janvier puis en octobre 2021.

1. LES MOYENS PERMANENTS

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POSTPERM

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020 : **288 448 k€**,
- Réalisé 2021 : **290 916 k€, + 2 468 k€**,
Soit **+0,9 %**

Recettes 2021 : **1 246 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les dépenses comprises dans ce programme «POSTPERM», reflètent les orientations de la collectivité en faveur des agent-es et des services publics, notamment l'effort particulier mis sur le renforcement des effectifs (axe 1 du pacte social, «une politique volontariste de création de postes pour répondre aux besoins des habitants», autorisant 150 postes supplémentaires sur 2021 et 2022) et l'amélioration des déroulés de carrière.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) des agent-es sur postes permanents (qui représentent 86,1 % des dépenses de personnel de la ville) s'élèvent pour 2021 à 290,85 M€ et enregistrent une progression de +0,85 % (+2,4 M€).

Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

- La déclinaison du PGAEC (Plan Gestion des Activités, Emplois et Compétences) qui a autorisé pour 2021 un solde net de 100 postes à financer. On notera également la pérennisation des Directeurs d'Accueil de Loisirs (DAL) avec la création de 62 postes en janvier 2021 (neutre budgétairement avec la baisse en contrepartie des moyens non permanents alloués à ce titre jusque là) dans un objectif de dépréciation des agent-es et de stabilisation de l'organisation,
- Le solde GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria,
- La mise en œuvre du dernier volet du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) avec une revalorisation indiciaire des cadres d'emplois des catégories A et C,
- L'impact de la double augmentation du SMIC (+0,9 % en janvier, + 2,2 % octobre),
- Le rétablissement de la cotisation CNFPT en année pleine (exonération de 2 mois de cotisation en 2020, suite à la baisse de l'activité formation liée au confinement et à la crise sanitaire).

Ces hausses sont toutefois atténuées par :

- Un nombre de postes vacants plus important en 2021 qu'en 2020 couplé à une hausse du délai de pourvoi des postes,
- Le non renouvellement de la prime exceptionnelle COVID versée fin 2020 afin de reconnaître l'investissement des agent-es pendant le 1^{er} confinement en 2020.

Les recettes proviennent, quant à elles, principalement des remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agent-es auprès de divers établissements (Métropole, FC Lyon Basket Féminin, COS...), du fonds de compensation du SFT (supplément familial de traitement), de régularisations en cas de trop-perçus par des agents lors d'arrêts maladie par exemple...

2. LES MOYENS NON PERMANENTS

PROGRAMME BUDGÉTAIRE PNONPERM

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020 : **22 313 k€**,
- Réalisé 2021 : **23 199 k€, + 886 k€**,
Soit **+ 4 %**
- Recettes 2021 : **296 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les directions disposent traditionnellement d'enveloppes arrêtées dans le cadre du Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agent-es contractuels pour des accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), des vacations ainsi que de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacations, en euros) et suivies mensuellement. En 2021, les contrats de projets (CP) sont venus s'ajouter aux enveloppes de moyens non permanents allouées dans le cadre du PGAEC. Instaurés par la loi de modernisation de la Fonction Publique de 2019 (décret d'application de février 2020), ces contrats à durée déterminée (maximum 6 ans) visent à mener à bien un projet ou une opération clairement identifiés.

La hausse observée résulte de :

- La majoration des enveloppes du PGAEC initial des directions,
- L'impact de la crise sanitaire qui s'est traduit par des moyens supplémentaires alloués aux directions notamment dans les écoles et les crèches pour pallier les absences et mettre en œuvre les protocoles sanitaires,
- La mise en œuvre du dernier volet du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),
- L'impact de la double augmentation du SMIC.

Cette hausse est atténuée par :

- L'impact de la pérennisation des directeurs d'accueil de loisirs à l'éducation recrutés jusqu'alors sur des contrats relevant des moyens non permanents,
- La baisse des moyens accordés en compensation de gels de postes permanents dans l'attente de la mise en œuvre de projets de réorganisation,

-Le non renouvellement en 2021 de la prime exceptionnelle COVID.

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements:

- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agent-es,
- Par les agent-es, pour régularisation de trop-perçus.

La politique sociale et la prévention des risques professionnels

La collectivité propose des actions dans de nombreux domaines, comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap. Elle prône l'égalité des chances pour tous. Elle veille, par ailleurs, à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale: améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs et prévenir, par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle et l'incapacité, sources de précarité.

Comme en 2020, une part très importante de l'activité s'est concentrée en 2021 sur la poursuite de l'accompagnement et la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire en direction des agent-es.

1. LES POLITIQUES SOCIALES

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POLSOC

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **15 381 k€**,
- Réalisé 2021: **15 531 k€, + 150,3 k€**,
Soit **+ 1 %**
- Recettes 2021: **1 705,2 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les dépenses à caractère social relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bouse) comprennent en particulier:

a. Les charges de personnel (chap. 012)

• Santé-prévoyance

En janvier 2014, en application du décret n° 2011-1474, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Les conventions ont été renouvelées en 2020 pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 avec Collecteam en groupement avec Apicil pour le risque santé et IPSEC pour le risque prévoyance.

En 2021, la participation employeur pour le budget principal s'est élevée à 2 156 k€ pour le risque santé (2 191 k€ en 2020) et 908 k€ pour le risque prévoyance (922 k€ en 2020), soit, au total, une participation employeur de 3 064 k€ pour les 2 risques (3 113 k€ en 2020) et une baisse de 49 k€ (-1,6%). Si l'on ajoute le forfait social (taxe versée par l'employeur), la participation employeur s'élève à 3 309 k€ (3 361 k€ en 2020).

Tous budgets confondus (budgets principal et annexes), au 31 décembre 2021, on comptabilise:

- 4 351 adhérents sur le risque santé (4 409 en 2020 et 4 380 en 2019),
- 4 675 adhérents sur le risque prévoyance (4 865 en 2020 et 4 693 en 2019).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville a mis en place la subrogation des prestations de prévoyance pour les agent-es titulaires. Celle-ci permet aux agent-es titulaires malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de rémunération versé au titre de la prévoyance, leur évitant ainsi de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville, cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

En 2021, les prestations versées par la Ville au titre de la subrogation s'élèvent à 1 574 k€ (1 593 k€ en 2020).

• Restauration

En 2021, 6 259 k€ ont été octroyés dans le cadre de la participation employeur pour les titres restaurant, en baisse par rapport à 2020 (-100,2 k€, -1,6%) du fait d'une régularisation de 71 k€ intervenue en novembre 2020 et due au prestataire suite à des erreurs générées sur une période de 18 mois (janvier 2018 à juin 2019) par la mise en place du nouveau logiciel RH.

La valeur faciale est, depuis septembre 2019, de 7,5 € par titre restaurant avec une participation employeur à 60% (plafond). Le nombre de titres restaurant attribués (18 par mois, en règle générale, pour un agent-e à temps plein) correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent-e.

• Aide pour les trajets domicile-travail

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agent-es entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Il permet la prise en charge partielle (50% dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des

titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL mise en place en 2005 pour permettre aux agent-es de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

1 018 k€ ont été mandatés en 2021 (903 k€ en 2020), soit une progression de +12,7%. La hausse est liée à un effet rebond suite à une année 2020 marquée par une période de gratuité des titres de transport décidée par le SYTRAL en mars-avril 2020 et au non renouvellement de certains abonnements, notamment mensuels.

4 103 agents relevant du budget principal et des budgets annexes ont bénéficié de l'aide pour les trajets domicile-travail (4 165 en 2020).

L'encouragement de l'usage de modes de transport plus respectueux de l'environnement avec la mise en place du «forfait mobilités durables» a été effectif en 2021 mais trouvera sa traduction financière en 2022. Le décret du 9 décembre 2020 permet aux agent-es de bénéficier d'un forfait annuel de 200 € à la condition d'attester sur l'honneur de l'utilisation des modes de déplacement identifiés à raison d'au minimum 100 jours par an. Non cumulable avec une autre participation de l'employeur aux déplacements domicile-travail, il est versé l'année N+1 aux agent-es.

• Aides complémentaires

Les dépenses de politique sociale comprennent également:

- Les aides aux parents d'enfants handicapés (180,5 k€) en hausse par rapport à 2020 (141,7 k€),
- Les capitaux décès versés aux ayants droit des agent-es décédés (166,4 k€ en 2021 contre 41,6 k€ en 2020). Cette forte progression s'explique par de nouvelles modalités de calcul du capital décès (applicables uniquement pour l'année 2021) versé aux ayants droit de l'agent-e public décédé entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 en référence au décret 2021-176 du 17/2/2021.
- Les aides aux vacances collectives (18,6 k€),
- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés s'élève à 19 k€ en 2021 contre 3,5 k€ en 2020 en raison de la reprise des voyages après la crise sanitaire.

• Appui pour l'accès au logement social

L'accès renforcé au logement social pour les agent-es de la Ville de Lyon est une priorité du pacte social. Pour cela, la collectivité a conventionné depuis 2020

avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise à disposition d'un-e assistant-e social-e afin d'assurer un accompagnement social dans le domaine spécifique du logement (17 k€ en 2021). Cet accompagnement a pour objet d'aider les agents à résoudre leurs problématiques personnelles, de les assister dans leurs démarches et interrogations dans le domaine du logement et de rechercher avec eux des solutions et des moyens d'action en relation avec les acteurs du logement et notamment avec le service habitat de la direction de l'Aménagement urbain de la Ville de Lyon. En 2021, 74 agents ont été accompagnés, 53 l'avaient été en 2020.

b. Les subventions

Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (dont le Comité des Œuvres Sociales de la Ville) sont restés globalement stables (2 937 903 € en 2020, 2 945 719 € en 2021 soit 8 816 € d'augmentation).

c. Les Recettes

Elles proviennent essentiellement du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville, soit 1 577 k€ pour 2021. La recette perçue est légèrement inférieure à la dépense (cf ci-dessus) au regard du délai de remboursement généré par le traitement administratif des dossiers.

Elles comprennent également la vente directe aux agent-es de titres restaurant pour un montant de 11,2 k€, soit 3 722 tickets et le solde du reversement contractuel par le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées pour un montant de 59 681 €.

2. PRÉVENTION ET ERGONOMIE

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POLPREV

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **10 252,6 k€**,
- Réalisé 2020 hors COVID: **604,5 k€**
- Réalisé 2021: **1 172,9 k€**, - 9 079,7 k€, Soit - **88,6 %**
- Coût 2021 des EPI COVID: **416,2 k€**,
- Réalisé 2021 hors EPI-COVID: **756,7 k€**, + 152,2 k€, soit + 25,2 %,
- **Recettes 2021: 3 286,7 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge des actions en faveur des agent-es en situation de handicap, de prévention des risques professionnels, de diagnostics et d'études ergonomiques ou psychosociales (RPS) pour l'accompagnement de

projets, d'achat d'équipements de protection individuelle, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Depuis 2020, les dépenses de ce programme, liées à l'achat d'équipements de protection ont très fortement progressé, en lien avec la crise sanitaire: la Ville a pris en charge l'achat des équipements de protection individuelle en faveur des agent-es et de la population, afin de lutter contre la propagation de la COVID-19. La cellule des équipements de protection individuelle (EPI) COVID a permis de prévenir les besoins connus ou nouveaux en lien avec l'évolution des protocoles sanitaires.

Si l'on exclut les achats visant à prévenir la propagation de la COVID-19, le coût des équipements de protection individuelle et de contrôle de sécurité, pris en charge par le service Vie au travail, s'élève à 71,1 k€ (65,3 k€ en 2020), soit une augmentation de 5,8 k€ (+8,9 %), liée à la reprise des activités sur le terrain.

Les dépenses d'accompagnement en termes d'ergonomie, de prévention et de RPS ont également augmenté en 2021 (27 k€ en 2020 et 49,6 k€ en 2021). Ces expertises permettent d'accompagner les directions dans la déclinaison des axes du pacte social (accompagnement à l'ajustement de l'organisation de la direction générale, chantier pacte social éducation et enfance...).

2021 correspond à la 2^e année du conventionnement triennal avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) destiné à mener des actions en faveur des agent-es de la Ville en situation de handicap.

Les actions menées en 2021 ont représenté une dépense de 85,4 k€ contre 90,4 k€ en 2020. Ces dépenses sont liées aux besoins en aménagements (besoins fluctuants selon les années). Des actions de sensibilisation des conseillers en prévention et des RRH ont également permis d'avancer sur la prise en compte des handicaps invisibles.

Fin 2021, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste stable à 8,5 % pour une obligation légale de 6%. La Ville n'a pas versé de contribution au FIPHFP depuis 2010.

Les autres dépenses comprennent les frais d'accidents du travail et de trajet (251,6 k€) qui ont progressé de +69,4 k€ (+38 %) en 2021, notamment en raison de

la reprise d'activité en 2021 après le fort impact à la baisse lié au confinement de 2020. Les dépenses 2021 restent cependant inférieures à celles de l'année 2019 (489 k€).

Les recettes 2021 concernent:

- Le renouvellement du marché visant à recouvrer les sommes dépensées par la Ville pour des accidents provoqués par des tiers: cela a généré une recette de 330,5 k€ en 2021 pour 27 dossiers (216 k€ en 2020 pour 15 dossiers),
- Le remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agent-es de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (16,6 k€),
- Dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP, un versement de 392 k€ correspondant à la participation FIPHFP pour les années 2020 et 2021, a permis de contribuer aux actions menées en faveur des agent-es porteur-es de handicap,
- Enfin, l'Etat a versé une recette de 2,55 M€ en 2021 en remboursement de l'achat des masques pour lutter contre la COVID-19.

3. DÉPLACEMENTS

PROGRAMME DEPLACEMENT

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **542,5 k€**,
- Réalisé 2021: **640,3 k€**, + 97,8 k€, Soit + **18 %**

Recettes 2021: **5,9 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

La contribution de la Ville sur ce programme porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Elle concerne essentiellement:

- L'achat d'abonnements professionnels à hauteur de 273,9 k€ en 2021 (269,4 k€ en 2020) et de tickets TCL à hauteur de 81,8 k€ en 2021 (83,5 k€ en 2020),
- L'achat de billets de transport et de frais d'hébergement à hauteur de 107,1 k€ en 2021 (58,6 k€ en 2020),
- Et les remboursements des frais à hauteur de 116,9 k€ en 2021 (112,3 k€ en 2020).

Les frais relatifs aux congés bonifiés s'élèvent à 51,5 k€ en 2021 (13,8 k€ en 2020) dus à la reprise et au report 2020 (crise sanitaire).

4. CHÔMAGE

PROGRAMME CHÔMAGE

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020 : **3 898,2 k€**,
- Réalisé 2021 : **5 215,4 k€**, **+ 1 317,2 k€**,
Soit **+33,8 %**

Recettes 2021 : 14,3 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En mai 2021, la Ville de Lyon a fait le choix de l'adhésion au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agent-es contractuels et non statutaires afin de réduire, à terme, la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage et pour contribuer à un meilleur suivi administratif des agent-es.

Sur le principe et pendant une période dite de « stage » des 6 premiers mois à compter de la date d'effet de l'adhésion (soit jusqu'à octobre 2021), la collectivité verse les contributions à l'URSSAF et continue à assurer l'indemnisation chômage des agent-es dont la fin de contrat de travail intervient au cours de cette période (mai-octobre 2021). Elle continue par ailleurs à indemniser les demandeurs d'emploi dont les droits ont été ouverts avant l'adhésion.

Enfin, la collectivité assure via l'auto-assurance l'indemnisation des fonctionnaires privés d'emploi dans l'attente de leur réintégration (après disponibilité).

Ainsi, la Ville a mandaté, en 2021, 1,425 M€ de cotisation liée à cette adhésion. Elle a, en qualité d'auto-assureur, indemnisé les demandeurs d'emploi à hauteur de 3,79 M€, dont 0,31 M€ du fait de la prolongation de droits; des mesures gouvernementales ont en effet institué la prolongation des droits à l'indemnisation chômage pour les personnes les plus vulnérables ayant épuisé leurs droits, dans un premier temps entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mai 2020 puis entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Développement des compétences et politiques d'emplois

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le recrutement des compétences adaptées à ses besoins actuels en gardant en perspective celles qui devront être mises en œuvre à moyen terme. Le rôle des managers est central dans la gestion de cet enjeu. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur les outils développés en matière de gestion prospective des effectifs, des emplois et des compétences. Les

politiques de recrutement, mobilité, formation doivent permettre aux directions de disposer des ressources et des compétences nécessaires à la réalisation du service public et aux agent-es de se voir proposer des perspectives professionnelles enrichissantes, leur ouvrant un déroulé de carrière.

Un des axes forts du pacte social prévoit ainsi d'augmenter le budget de formation de 10 % d'ici la fin du mandat :

1. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

OPÉRATION FORMATI

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020 : **890,8 k€**,
- Réalisé 2021 : **1 286,2 k€**, **+ 395,4 k€**,
Soit **+44,4 %**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

La crise sanitaire a fortement impacté l'année 2020 sur l'activité formation. En 2021, l'activité formation a connu une très forte évolution (+44% de dépenses) par rapport à 2020, notamment pour rattraper le retard sur des formations obligatoires ou métiers indispensables et assurer la réalisation de formations reportées au vu du contexte.

L'année 2021 a constitué la deuxième année de réalisation du plan de formation présenté au Comité technique de décembre 2019 pour la période 2020-2022. Celui-ci s'est vu enrichir des orientations fixées dans le cadre du Pacte social et du plan de mandat et qui seront aussi à intégrer dans le plan de formation à venir (2023-2025). Les orientations en matière de formation gardent pour objectif premier de permettre aux agent-es municipaux de maintenir et renforcer leur niveau de compétences dans un environnement en constante évolution, tant au niveau organisationnel, technique que réglementaire. Le plan de formation est organisé autour de 3 axes.

- **Assurer le maintien et le développement des compétences liées aux métiers**
Comme les années précédentes, les personnels ont largement eu recours à l'offre du CNFPT à ce titre. Cette offre catalogue s'enrichit d'année en année et répond de mieux en mieux aux attentes exprimées par les services. Le CNFPT propose notamment une offre en distanciel (webinaire) ou mixte. Néanmoins, dans le cadre de projets spécifiques, la Ville n'hésite pas à recourir à d'autres prestataires en mesure d'assurer un accompagnement sur la base d'attentes très précises dans des délais contraints. Ce fut ainsi le cas, pour

exemple, pour l'accompagnement des ingénieurs.es de la direction de l'Immobilier dans la rédaction de programmes techniques de construction, des agent-es de la direction du Développement territorial pour passer de la notion d'évaluation à celle de redevabilité envers les citoyens ou encore pour le développement d'une offre de formation à distance sur le champ de la bureautique.

- **Favoriser le développement des parcours professionnels et la mobilité**

Trois nouvelles offres ont été proposées dans le cadre du plan de formation triennal et seront encore à développer et enrichir pour répondre aux objectifs du Pacte social :

- La prise en main des outils numériques pour lutter contre la fracture numérique et favoriser les reconversions ;
- Une évaluation et certification TOSA (certification bureautique et compétences digitales) sur les formations bureautiques afin de valoriser les parcours professionnels ;
- Le déploiement du projet Voltaire pour une montée en compétences de la maîtrise de l'écrit.

Ces actions permettent l'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances comme le prévoit le Compte personnel de formation (CPF).

La collectivité continue, par ailleurs, à financer chaque année des départs en formation personnelle, permettant à des agent-es de suivre un cursus diplômant, nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel (diplôme d'auxiliaire de puériculture, aide-soignante, électricien) ou renforçant leurs compétences métier (Diplôme Universitaire « Développer une culture métier autour du jeune enfant »). En 2021, la Ville a comptabilisé 41 départs en formation personnelle (Validation des Acquis de l'Expérience, formations en cours d'emploi, Congé Formation Professionnelle (CFP)).

- **Professionaliser les encadrants**

La mission management y a consacré 198 300 € en 2021. 19 % (38 383) ont été dédiés à l'accompagnement managérial individuel, dont une augmentation des demandes de coaching et d'accompagnement à la mobilité.

42 % des dépenses 2021 (83 157 €) ont permis de développer une offre de formation managériale interne à la Ville. Celle-ci a néanmoins souffert de nombreuses annulations en raison de la crise sanitaire. Pour autant, les formations managériales socles ont pu être maintenues. De plus,

une offre spécifique a été lancée sur le second semestre afin d'accompagner les managers dans la reprise de septembre 2021 et 65 managers ont pu suivre cette formation pour un taux de satisfaction de 92 %. Si la part de la formation a légèrement diminué, celle de l'accompagnement collectif a augmenté et a atteint 39 % des dépenses (76 760 €).

2. INSERTION PROFESSIONNELLE

OPÉRATION INSERTIO

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **1 177 k€**,
- Réalisé 2021: **1 442,2 k€, +265,2 k€**,
Soit **+22,5 %**

Recettes 2021: **159 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les mesures d'insertion professionnelle s'inscrivent dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant de la Responsabilité Sociale et Sociétale de la Ville. Sur ces dernières années, depuis la fin des emplois aidés, la politique est centrée sur l'accueil de jeunes en alternance dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de stagiaires en cours ou en fin de cursus de formation initiale.

Il s'agit pour la Ville de favoriser le pré-recrutement sur les emplois en tension (filières sanitaire et sociale, technique) soit par un recrutement à l'issue du contrat soit par l'alimentation d'un vivier. Cet accueil présente aussi l'intérêt de confronter les pratiques professionnelles des équipes avec les nouvelles technologies ou les nouveaux modes de gestion dont ces jeunes sont vecteurs. Il s'agit également de mobiliser des agent.es sur les fonctions de maître d'apprentissage, permettant ainsi une posture d'encadrement et de transmission.

Le Pacte social (axe 1: une politique volontariste de création de postes pour répondre aux besoins des habitants) prévoit un renforcement de la politique d'insertion professionnelle, notamment à l'égard du public jeune. Ainsi, dans les années à venir, la Ville se donne pour objectif de recruter 50 % en plus d'apprentis et de stagiaires. Cette implication forte en faveur de l'insertion professionnelle se traduit d'ores et déjà en 2021, par une augmentation de 10 % des contrats d'apprentissage (78 contrats d'apprentis conclus à la rentrée scolaire 2021, dont 2 au sein des budgets annexes) et une augmentation de 35 % de l'enveloppe consacrée à la gratification des stagiaires accueillis, offrant ainsi des perspectives professionnelles à des jeunes particulièrement touchés par la crise sanitaire. En 2021, 957,2 k€ ont été mandatés au titre de la rémunération chargée des apprentis,

331,1 k€ ont été consacrés à leur formation et 153,1 k€ ont été consacrés à la gratification des stagiaires.

Le Gouvernement, via le Plan de relance, a accordé une aide exceptionnelle de 3 000 € par contrat sur l'ensemble de l'année 2021 pour les jeunes recrutés en apprentissage par les collectivités territoriales: 159 k€ ont été perçus à ce titre en 2021. Cette aide s'arrêtera en 2022 au profit de modalités de financement pérennisées: le CNFPT prendra désormais en charge 100 % du coût des contrats en référence à des montants plafonds maximums concertés entre l'État et France Compétences et ce grâce à une cotisation de 0,05 % de la masse salariale versée par les collectivités en 2022 puis 0,1 % à partir de 2023. Pour autant, le delta entre ce plafond et le coût éventuellement supérieur de certaines formations sera à la charge des collectivités en sus de la cotisation sur la masse salariale.

Deux services civiques ont été accueillis sur une mission d'ambassadeur de l'accessibilité à partir de septembre 2021 pour 8 mois, en complément des 75 services civiques ambassadeurs du livre dans les écoles de la Ville.

Enfin, il convient d'insister sur le rôle des services municipaux dans le processus de validation des formations initiales: nombreux, en effet, sont les stages pratiques réalisés au sein des équipements de la Ville (établissements d'accueil du jeune enfant -EAJE-, écoles, ...).

3. RECRUTEMENT

OPÉRATION RECRUT

Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **190,5 k€**,
- Réalisé 2021: **241,9 k€, +51,4 k€**,
Soit **+27 %**

Recettes 2021: **40,6 k€**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En 2021, 954 postes ont été publiés à la vacance:

- 390 pour la catégorie A, niveau de recrutement bac +3 à 5. Les emplois les plus recherchés sont les responsables de service, les chargés de mission / chefs de projet, les directeurs d'établissement,
- 313 pour la catégorie B, niveau de recrutement bac / bac +2. Les emplois les plus recherchés sont les animateurs, les gestionnaires de dossiers (administratifs, bâtiments), les responsables d'unité,
- 251 pour la catégorie C, niveau de recrutement CAP / BEP. Les emplois les plus recherchés sont les agent-es de gestion administrative, les agent-es d'accompagnement de l'enfant, les policiers muni-

cipaux, les agent-es de maintenance technique.

La Ville, comme nombre de recruteurs, est confrontée à la rareté de certaines compétences sur le marché de l'emploi et se doit d'assurer la visibilité de ses offres sur les supports les plus adaptés afin de multiplier les candidatures. Il convient également d'investir de façon plus importante les réseaux sociaux pour capter l'attention. L'acte 1 du Pacte social fixe comme objectif de renforcer l'attractivité de la Ville sur les métiers en tension. En 2021, des campagnes de recrutement dédiées à certains métiers (petite enfance notamment) ont été initiées afin d'attirer des candidats. Globalement, les dépenses liées à la publication des offres sur des sites adaptés ont doublé (49,7 k€ en 2021) et le recours à des prestations d'assistance au recrutement a été multiplié par 6,6 (soit près de 77 k€), ce afin de trouver les compétences indispensables au fonctionnement et développement des services publics. Le renouvellement de l'équipe de direction générale et de ses cadres a participé grandement à cette augmentation.

Même si la loi de transformation de la fonction publique élargit le recours aux contrats, la collectivité entend maintenir le recrutement de fonctionnaires (Pacte social, axe 4); en conséquence, le concours reste la norme. C'est pourquoi, la Ville a fait le choix de maintenir le conventionnement avec le Centre de gestion (CDG) pour l'organisation des concours et celle des examens professionnels, exigés pour développer un parcours professionnel au sein de la fonction publique. Cette organisation demande une logistique et une technicité importantes parfaitement maîtrisées par les services du CDG 69 (100 k€ versés à ce titre chaque année par la Ville).

Par ailleurs, dans un contexte financier contraint, les collectivités n'hésitent plus à solliciter le remboursement des frais de formation engagés dans les 3 années suivant la titularisation, lorsqu'un agent mute. Ainsi, en 2021, la Ville a dû rembourser un montant total de presque 12,9 k€.

A contrario, la Ville a encaissé des recettes à hauteur de 40,6 k€ provenant d'autres collectivités au titre donc des compensations des frais de formation initiale pour onze agents recrutés par voie de mutation externe.

Communication et coopérations internes

PROGRAMME DE LA DCCI* Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **135,2 k€**,
- Réalisé 2021: **221 k€, + 85,8 k€**,
Soit **+ 63,5 %**

*Direction de la Communication et des coopérations internes **Tous chapitres confondus (fonctionnement)

1. COMMUNICATION INTERNE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

En 2021, la Communication interne a retrouvé un mode de travail plus hybride, mixant de manière plus équilibrée présentiel et distanciel et a ajusté ses modes d'interventions en conséquence.

Dans ce contexte, la Communication interne a, notamment:

- Accompagné le déploiement des plans de communication internes de la Ville sur les grands projets structurants de la municipalité, de la direction générale, des directions ou missions de la Ville (Pacte social, Stratégie numérique, Projet d'administration, Semaine Européenne de Réduction des Déchets...),
- Pérennisé son nouveau paysage médias en éditant de manière régulière la newsletter mensuelle au format numérique et papier, jointe aux fiches de paie, #l'essentiel, afin de relier tous les agent-es de la Ville à la vie de la collectivité,
- Géré et mis à jour en continu la rubrique et la communication web et print nécessaire à la bonne prise en compte des informations liées à la situation sanitaire par l'ensemble des agent-es de la collectivité,
- Développé les activités d'événementiels institutionnels sous un format hybride ou exclusivement numérique: accueil des nouveaux arrivants, vœux aux agent-es;
- Développé une nouvelle offre de service numérique à travers la mise en place de « vidéos », de « webinaires » ou de « live » qui s'intègrent à de nombreux plans de communication et deviennent des interfaces de communication transversale permettant la circulation directe d'informations entre la direction générale, les managers et/ou les agent-es,
- Adopté de nouveaux outils numériques de travail coopératif et interactifs et en a développé l'usage auprès de directions de la ville,
- Développé un nouvel événementiel institutionnel, le « séminaire cadres », qui s'est tenu en 2021 à la Bourse du travail et qui a vocation à se pérenniser comme temps fort du développement de la politique managériale de la Ville.

Par ailleurs, de nouveaux chantiers ont été initiés en 2021: la « Marque employeur », la refonte de deux grands médias internes que sont le magazine du personnel « Reflets » et l'intranet qui fera l'objet d'une refonte en deux temps: d'abord graphique puis structurelle et logicielle à suivre sur 2022.

2. COOPÉRATIONS INTERNES ET RÉSEAUX

En 2021, le service des coopérations et réseaux interne a poursuivi la mise en œuvre de son projet de service.

Il a poursuivi son accompagnement dans l'organisation et l'animation des séminaires à destination des directeur-trices de la Ville comme auprès des délégations et directions de la Ville. L'offre de service a été enrichie d'un nouveau format: le « ristretto », dispositif organisé régulièrement, en visio, qui ouvre la scène à un sujet d'actualité de la collectivité et permet une interactivité. Des sujets comme le Pacte social, la stratégie numérique ou le Budget participatif ont pu en bénéficier. Parallèlement, et pour répondre à une demande récurrente, des Ristretto « Ressources » ont vu le jour. Ils sont dédiés aux sujets relevant de la délégation aux ressources et la délégation aux ressources humaines et au dialogue social.

La pratique du co-développement s'est poursuivie dans un format mixte visio/présentiel en fonction des conditions sanitaires. Le service des coopérations internes et réseaux a continué le développement à la Ville et 3 nouveaux groupes ont été lancés au bénéfice de la délégation générale à la jeunesse, éducation, enfance, sports et inclusion.

En 2021, le service des Coopérations internes et réseaux a poursuivi ses missions d'accompagnement et de conseil auprès des directions, notamment l'élaboration de la stratégie numérique de la collectivité qui a pu être finalisée ainsi que le projet d'administration de la collectivité.

Le service a également établi un recensement des différents réseaux de la ville permettant de discerner leurs besoins et de les accompagner dans leur rôle d'animation et de porteurs d'une culture de coopération.

Une seule « Matinale » a pu être programmée compte tenu des impossibilités successives de réunir une assistance en présentiel.

Le service des Coopérations internes et réseaux a également aménagé un nouvel espace de travail créatif au sein de la DCCI,

la salle « TOTEM », permettant d'accueillir des collectifs de travail pour des ateliers de créativité et d'innovation.

Qualité et modernisation des processus Ressources Humaines

PROGRAMMES DU SERVICE QUALITÉ ET MODERNISATION DES PROCESSUS RH Dépenses 2021*

- Réalisé 2020: **808,8 k€**,
- Réalisé 2021: **416,6 k€, - 392,2 k€**,
Soit **- 48,5 %**

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En 2021, le service Qualité et Modernisation des processus RH a poursuivi son plan pluri-annuel d'évolution (établi en 2020) du système d'information RH socle et d'amélioration de l'organisation. Les dépenses, à ce titre, se sont élevées à 416,6 k€. En 2021, plusieurs objectifs ont été poursuivis:

1. LA STABILISATION ET LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE PAIE, PAR LA RÉALISATION DES PROJETS ET CHANTIERS SUIVANTS

- Déploiement de plus d'une cinquantaine de sujets (anomalies et évolutions) de gestion administrative, de carrière et de paie en 2021. D'autres actions prioritaires avec les interlocuteurs métier sont prévues en 2022,
- Changement de l'architecture technique du SI (système d'information) paie et réalisation d'opérations techniques nécessaires à l'amélioration des performances des traitements de paie. Ce projet a conditionné la levée d'un groupe de réserves projet. Quelques actions résiduelles restent à mener en 2022,
- Fiabilisation des données relatives à la gestion de la mutuelle et de la prévoyance pour l'ensemble des agents de la Ville, optimisation du processus d'échanges des données grâce notamment à l'automatisation d'une partie des interfaces, ce projet se poursuit en 2022,
- Fiabilisation de la gestion des tickets restaurant dans le SIpaie, 16 anomalies traitées en priorité,
- Déploiement et ajustement du lot 1 de l'outil d'auto-contrôle des saisies de données de gestion administrative impactant la paie, pour contourner le manque de contrôles natifs dans le SI paie. En 2021, des lots complémentaires ont été développés pour répondre notamment aux exigences relatives à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), soit au global

35 groupes de contrôles déployés, correspondant à près de 100 contrôles de détail.

L'appropriation de cet outil par la fonction RH (DGRH DS et SRH –services des ressources humaines-) a nécessité d'une part un accompagnement personnalisé des équipes RH durant toute l'année 2021 et d'autre part la réalisation d'une documentation précisant les actions de fiabilisation à mener. Des lots complémentaires resteront à développer et/ou à déployer pour améliorer la qualité des données et le contrôle interne.

2. LA PRODUCTION DE REPORTINGS OPÉRATIONNELS

Plus de 20 reportings opérationnels ont été livrés.

3. LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DU SYSTÈME ET DES PROCESSUS GA (GESTION ADMINISTRATIVE)-PAIE PAR LA RÉALISATION DES PROJETS SUIVANTS

- Mise en œuvre d'une partie des évolutions de gestion administrative relatives à la loi de transformation de la fonction publique
- Mise en œuvre du projet DSN* et production de la 1^{ère} DSN mensuelle en janvier 2022.

Les processus RH concernés par la DSN sont très nombreux (la quasi-totalité des processus de gestion administrative, de carrière et de paie) et impliquent l'ensemble de la fonction RH : les gestionnaires des SRH, les gestionnaires de la DGRH DS.

Ces obligations et cette nouvelle exigence mensuelle imposent un contrôle des données en continu. C'est une première concrétisation de la démarche d'amélioration continue au sein de la fonction RH.

*La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une déclaration mensuelle dématérialisée, il s'agit d'une obligation réglementaire. Elle permet de remplacer l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles (ex : DADS-U annuelle) adressées jusqu'en 2021 par la Ville à une diversité d'acteurs (ex : CPAM, URSSAF, Organismes complémentaires, Pôle emploi, Centre des impôts, Caisses de retraite, etc.). Depuis janvier 2022, la Ville produit, contrôle et transmet la DSN mensuellement dans un délai fixé réglementairement : le 5 du mois M+1. Les données véhiculées par la DSN doivent être justes afin de garantir les droits des agents de la Ville (ex : indemnisation maladie, droits à retraite, chômage...) et de transmettre aux administrations telles que le centre des impôts, des informations fiables et à temps.

4. LE DÉMARRAGE DE L'AUDIT DU PARTAGE DE LA FONCTION RH

L'audit a pour objectifs d'établir un diagnostic global du partage de la fonction RH (organisation, processus, gouvernance, outils, dimensionnement et compétences), de cibler les points de difficultés sur les processus prioritaires (notamment la paie, le recrutement), de s'appuyer sur les forces pour réaliser les ajustements nécessaires et mettre en place une organisation RH plus efficiente. L'ensemble des chantiers de l'audit initialisés en 2021 se poursuivent en 2022.

Dans l'attente des conclusions de l'audit, une organisation provisoire RH a été mise en place pour faire face à une charge de travail croissante (enjeux réglementaires importants : paie-DSN, fiabilisation des données, RIFSEEP, loi de transformation de la fonction publique) et renforcer la fonction RH. Le recours à un cabinet de recrutement a permis une accélération du processus de recrutement et de constituer en moins de 2 mois une équipe de 9 gestionnaires avec une forte expertise paie (métier en tension). Cette organisation provisoire est déployée depuis février 2021 et bénéficie tant aux services RH centraux que locaux.

GARAGE MUNICIPAL

RESSOURCES

Missions et contexte

Le Garage municipal est en charge de la gestion de la flotte des véhicules, matériels et engins des services et, plus globalement, du pilotage et de la gestion de l'ensemble des déplacements professionnels des agents de la Ville.

Les activités réalisées dans ce cadre couvrent les champs suivants :

- L'achat, l'affectation et la mise en vente des véhicules,
- La gestion en pool sur divers sites (véhicules légers et flotte de vélos),
- La gestion des péages & trajets domicile travail,
- Le suivi des amendes et infractions routières,
- Le suivi des approvisionnements en carburants divers,
- L'entretien des véhicules et matériels (maintenance préventive et curative),
- Le pilotage global du verdissement de la flotte municipale (véhicules, matériels et engins, carburants).

Chiffres clés

- **Nombre de litres de carburants (en milliers) : 500,**

- **Nombre de km parcourus (en milliers) : 4 112,**

- **Coût annuel des carburants : 768 k€,**

- **La flotte municipale : 752 véhicules (323 véhicules légers, 310 véhicules utilitaires, 54 poids lourds & 65 deux-roues), un parc de 805 vélos, et plus de 490 matériels et engins divers (chariots élévateurs, bennes, remorques, nacelles, surfaceuse...).**

Descriptif de l'activité 2021

La mise en œuvre de la ZFE (Zone à Faible Emission) sur toute l'agglomération lyonnaise et la volonté de «verdir» la flotte municipale ont encadré l'exécution du budget 2021 de façon plus significative, après une année 2020 incomplète, à raison du contexte sanitaire ayant conduit à une immobilisation d'une grosse partie de la flotte au cours du confinement de printemps.

La diversification des énergies nécessaires à l'occasion du renouvellement de la flotte a amené à réduire substantiellement le pourcentage des énergies diesel pour renforcer la part réservée aux nouvelles énergies, qu'il s'agisse de l'électricité ou du GNV. De même il a été fait le choix de remplacer un carburant mélange 2 temps, par un carburant Alkylate moins polluant et moins cancérigène.

La mise en œuvre du plan d'équipement pour le renouvellement de la flotte votée à hauteur de 10 M€ au printemps a ainsi conduit sur cet exercice à mettre en circulation 38 nouveaux véhicules propres dans les directions, et procéder à 29 commandes.

On notera toutefois la difficulté rencontrée par un secteur automobile en pleine restructuration à proposer dans les délais des gammes correspondant aux nouveaux choix de motorisation vers les énergies décarbonées. Cette transition s'est également opérée dans un contexte où les difficultés d'acheminement des pièces techniques se sont révélées particulièrement prégnantes tant pour les constructeurs, que sur le coût supporté pour le remplacement des pièces mécaniques utilisées au sein de l'atelier, qui ont également enregistré une progression inflationniste supérieure à 5 % au cours du second semestre 2021.

Le coût moyen de règlement au litre du carburant relevé au cours de l'année 2021 s'est situé en moyenne à un niveau bien supérieur à celui dont la Ville a pu bénéficier au cours de l'année 2020 (1,58 €/l en moyenne, contre 1,37 € en 2020).

L'année 2021 se révèle également être une année sans précédent dans le déploiement de la flotte globale de vélos au sein des équipements municipaux, ce sont ainsi 84 nouveaux matériels qui ont été acquis, dont 41 VAE et 3 vélos cargos. Afin d'accompagner le changement des pratiques, des travaux et installations complémentaires ont été réalisés en partenariat avec d'autres directions (abris de Jaurès).

Dans ce cadre, le service a pris une part active à la conversion des utilisateurs vers des modes de déplacements doux à travers deux séries d'action innovantes :

- Un suivi renforcé de la gestion des déplacements professionnels des personnels municipaux notamment avec la modification des règles de Trajet Domicile Travail intervenue en juillet et appliquée par étapes successives à compter du 1^{er} janvier 2022
- Participation à la démarche transversale de PDME (Plan de Déplacement et Mobilité Employeur).

Enfin, on notera les montants exceptionnels de recettes enregistrées au cours de cette année, s'agissant des ventes liées à la réforme de véhicules qui a atteint 650 K€.

Le service du Garage municipal a enfin opéré une transition à l'occasion de la création de la direction des Moyens généraux fin 2021, en prenant l'intitulé de «Gestion de Flotte» afin de mieux décrire la diversité et les enjeux des missions prises en charge par les équipes.

*DONT PRODUITS DE CESSIONS
**TOTAL DE LA DIRECTION

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 607 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

782 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN**

57,0

CONSTRUCTION

RESSOURCES

Missions et contexte

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, le programme « gestion du plan d'équipement » est destiné à financer :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires, tels que la recherche de plomb, d'amiante, des investigations géotechniques, de solidité des structures, de repérage des réseaux...
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à des huissiers pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire,
- Le relevé de plans par des géomètres,
- Des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études.

Le programme « support » regroupe l'ensemble des dépenses de gestion de la direction, qu'elles soient de nature administratives ou techniques.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement : total chapitre 011 (charges à caractère général) : **139 k€**,

Dépenses de fonctionnement liées à la fonction support **4,3 k€**, dont :
- **1,8 k€** pour la certification qualité,
- **2,1 k€** de cotisations au Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Descriptif de l'activité 2021

GESTION DU PLAN D'ÉQUIPEMENT

Durant l'année 2021, ce sont essentiellement les secteurs suivants qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants :

- Scolaire (études pour les groupes scolaires Jouhaux et Ginkgo, petits travaux pour le groupe scolaire J. Masset)
- Cimetières (petits travaux au cimetière Loyasse)
- Participation communale au financement de travaux d'assainissement (Centre social et EAJE Langlet-Santy et groupes scolaires Jouhaux et Duret). Ces dépenses ont induit un montant de dépenses supplémentaire non prévisibles lors de l'élaboration du budget.

FONCTIONS SUPPORT

En 2021, les dépenses ont concerné le maintien de la certification ISO 9001 à l'issue d'un audit AFNOR, la cotisation d'adhésion de nos architectes au Conseil National de l'Ordre des Architectes, l'achat de petits mobiliers et de fournitures.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts sur le budget de fonctionnement de la direction.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

254 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

30 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

56,6

IMMOBILIER

RESSOURCES

Missions et contexte

La Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi plus de 2 millions de m² bâtis (dans plus de 1 300 ensembles immobiliers) et plus de 5 millions de m² non bâtis.

La direction centrale de l'Immobilier (DCI), garante de ce patrimoine, contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou encore l'adaptation technique de cette ressource (aménagements, travaux structuraux, mises aux normes).

Chiffres clés

- Acquisitions immobilières: **3 017 k€**,
- Cessions immobilières: **960 k€**,
- Loyers à charge: **7 449 k€**,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville: **1 575 k€**,
- Recettes domaniales: **7 475 k€**,
- Autres recettes (remboursement loyers): **247 k€**,
- Recettes salles municipales HT: **161 k€**,
- Dégrèvements accordés: **183 k€**.

Descriptif de l'activité 2021

FONCIER

La DCI instruit et prépare les projets sur l'évolution du patrimoine foncier de la Ville, qui se traduit par de nouvelles acquisitions, des cessions, ou des baux de longue durée. A ce titre les crédits sont affectés pour :

- Les frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Les frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires, expertise patrimoniale,
- Les honoraires d'acquisition.

GESTION DES MOYENS IMMOBILIERS

Des moyens immobiliers sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Ils s'articulent autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments accueillant les services administratifs de la collectivité: l'accueil, l'entretien et la maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge: la Ville prend à bail des locaux nécessaires notamment à l'activité des services. En 2021, une nouvelle location a été prise à bail à compter du mois de juillet, pour l'accueil de services municipaux, dans le 2^e arrondissement, rue de la République: 349 k€ (honoraires compris).

GESTION PATRIMONIALE DU DOMAINE

Dans le cadre de la gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville, la DCI enregistre des dépenses liées aux charges de copropriétés, à la petite maintenance et aux charges fiscales. Elle perçoit des recettes domaniales.

La direction est également gestionnaire administrativement et techniquement de plusieurs salles de spectacles et de réunions.

Enfin, une sécurisation accrue enregistrée en 2020 s'est poursuivie au même niveau en 2021 pour des biens en attente de réaffectation ou de programmation de travaux, afin notamment de prévenir les squats (149 k€).

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Pour atténuer les effets de la crise et prévenir la multiplication des défaillances, la Ville a adopté un ensemble de mesures de soutien économique à caractère général en faveur des commerçants et des entreprises affectés par la crise. A ce titre, la Ville a exonéré du paiement du loyer plusieurs acteurs économiques :

- Les commerces et entreprises (17), sur décision du conseil municipal du 18 novembre 2021, pour un montant total de 85 k€,
- Le délégataire de la fourrière municipale a été exonéré à hauteur de 96 k€.

La fermeture des salles de spectacle a également impacté le compte administratif. En 2021 :

- Remboursement des arrhes: montant total pour 2021: 45 746,10 €,
- Perte de recettes de location des salles municipales: 499 190 € (745 830 € pour 2019, 246 640 € pour 2021),
- Perte de recettes de location des salles associatives: aucune perte car les salles associatives sont restées ouvertes durant toute l'année 2021,
- Perte des recettes de la buvette Albert Thomas à la Bourse du travail: 900 € HT (partie fixe annuelle) + 10% sur le chiffre d'affaire (partie variable). Pour cette partie variable, il n'est pas possible d'effectuer une comparaison avec 2019 car un nouvel exploitant a été choisi en 2021 et n'a pas pu exercer son activité.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

12 284 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

9 023 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

112,2

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

Missions et contexte

Les missions de la direction de la Gestion technique des bâtiments (DGTB) sont :

- Le respect des obligations du propriétaire, la qualité et la rapidité du service rendu (maintenance, travaux de conservation, d'adaptation...),
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes,
- Le suivi et l'application de la réglementation sur les équipements techniques et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail,
- L'efficacité des interventions,
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides, dans un contexte de grande tension du prix des énergies,
- Le pilotage de projets structurants comme la Stratégie de transition écologique du patrimoine (STEP) intégrant le « décret tertiaire », l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), la stratégie de solarisation du patrimoine et de développement des énergies renouvelables,
- La prise en compte d'un plan d'équipement ambitieux en matière de transition écologique, mise en accessibilité et conservation du patrimoine.

Chiffres clés

Patrimoine

- **849** bâtiments communaux représentant **1 971 533 m²**,

Énergies

- **457** abonnements de chauffage,
- **964** abonnements d'électricité,
- **1 305** abonnements d'eau,

Interventions, administration

- **48 160** interventions de maintenance en 2021,
- Gestion de **240** marchés auprès de **123** titulaires, et émission de près de **15 000** mandats pour paiement.

Descriptif de l'activité 2021

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET CONSERVATION DU PATRIMOINE (DÉPENSES D'INVESTISSEMENT)

Malgré le contexte sanitaire complexe, la DGTB a poursuivi l'engagement de nombreuses opérations. Cela s'est traduit en volume par la réalisation de :

- 748 opérations nouvelles dont 374 en aménagement et 374 en travaux du propriétaire correspondant aux obligations d'entretien du bâti,
- 48 160 demandes d'interventions de maintenance dont 43 874 interventions en régie, 4 296 interventions confiées à des entreprises, dont 856 en période d'astreinte. 57,16% des interventions sont réalisées en moins d'une semaine après la demande.

L'ensemble des opérations de travaux 2021 se sont traduites par des engagements à hauteur de 16,77 M€.

Comme chaque année de nombreux sinistres (dégâts des eaux, vandalisme...) ont nécessité des dépenses de réparation pour un coût de 486 k€. A noter également des opérations de démolition pour 184 k€.

La DGTB participe également aux raccordements de réseaux électriques. 83 k€ engagés pour 2021.

ÉNERGIES

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie et d'eau, plusieurs actions ont été entreprises :

- Adhésion à la Centrale d'achat de la Métropole de Lyon pour l'achat d'électricité,
- Conclusion d'un contrat d'achat de bio-méthane pour 2022 à 2024,
- Préparation de la solarisation du patrimoine de la Ville,
- Constitution d'une équipe de conseillers sobriété et optimisation de l'énergie et de l'eau pour accompagner les services de la Ville dans ces démarches,
- Recrutement d'un chef de projet stratégie de transition écologique du patrimoine,
- Réponse à 3 appels à projet de la Fédération nationale des collectivités concédantes et

régies (FNCCR), dont 2 remportés en 2021 (SEQUOIA 2 à hauteur de 250 k€, et PEUPLIER à hauteur de 116 k€) et un appel à projet européen (EUCF, 60k€) portant sur des subventions à l'accompagnement aux économies d'énergie.

La DGTB a également assuré la collecte d'un volume d'environ 450 k€ de certificats d'économie d'énergie (CEE) à valoriser sur 2022.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉNERGIE

Les dépenses de fluide sont les suivantes :

- Gaz : 3 780 k€,
- Chauffage urbain : 2 412 k€,
- Combustibles autres : 102 k€,
- Électricité : 6 203 k€,
- Eau : 1 590 k€.

Il est à noter que le chauffage est assuré principalement par le gaz et le chauffage urbain et pour quelques bâtiments seulement par le bois, le fioul et l'électricité (2 bâtiments sont chauffés au bois et 6 bâtiments sont chauffés au fioul).

La Ville dispose en outre de 9 installations photovoltaïques et de 3 installations solaires de production d'eau chaude.

Globalement les dépenses d'énergie 2021 sont nettement supérieures à 2020 à hauteur de 1 627 k€ soit une hausse de 13 %, liée à une hausse significative des prix du chauffage urbain et des consommations de chauffage plus élevées en raison des températures plus froides que l'hiver précédent et d'une ventilation accrue des locaux pour le respect des préconisations sanitaires.

Les recettes d'énergie se sont maintenues à 565 k€ (refacturation des dépenses d'eau et d'énergie aux occupants de bâtiments de la Ville et production d'électricité solaire).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

20 614 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 653 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

242,5

ASSEMBLÉES

RESSOURCES

Missions et contexte

Dans la continuité du contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 depuis 2020, les activités de la direction des Assemblées ont été impactées également en 2021 par une diminution des frais de missions et de réceptions des adjoints et conseillers municipaux délégués ainsi que des dépenses de fonctionnement des groupes politiques

Chiffres clés

- **Conseil municipal:** 8 séances (dont 4 en visioconférence: janvier, février, mars et mai) et 922 délibérations
- **Cotisations à 3 associations:** France Urbaine (ex AMG VF), AMF, AMR – crédit consommé à 92,67 %
- **Indemnités des élus:** 149 élus indemnisés,
- **Missions des élus:** 36 déplacements nationaux et 11 déplacements à l'international,
- **Formations des élus:** 28 actions de formations financées concernant 110 élus,
- **Groupe politiques:** 73 élus répartis en 6 groupes,
- **Bulletin municipal officiel:** 52 numéros dématérialisés (1092 exemplaires papier pour répondre aux obligations légales).

Descriptif de l'activité 2021

INDEMNITÉS DES ÉLUS

- 148 élus ont été indemnisés et 7 nouvelles adhésions au régime de retraite par rente ont été enregistrées en 2021,
- Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4,02 millions d'euros (taux de consommation: 94,46 % et montant consommé quasiment identique à 2020),
- Le dispositif de versement d'une partie des indemnités de fonction des élus en gonettes a été mis en place (phase test pour trois élus en novembre et décembre 2021),
- Le dispositif de pénalités sur indemnités de fonction des élus a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021, en lien avec la présence des élus au Conseil municipal de la Ville de Lyon. Les absences enregistrées sur le dernier semestre 2021 impacteront des indemnités en février 2022.

GROUPES POLITIQUES

Les crédits de fonctionnement alloués aux groupes comprennent une enveloppe forfaitaire par groupe (250 €/mois) et un montant fixe par élu (100 €/mois), soit 105 600 € en 2021.

Le budget a été consommé à hauteur de 31,44 % (-0,87 % par rapport à 2020), soit - 7 k€ et ce taux de consommation pouvant s'expliquer, comme en 2020, par le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 (taux de consommation à 54,67 % en 2019).

DÉPLACEMENTS DES ÉLUS

Le budget alloué aux missions des élus a été maintenu par rapport à 2020. Le budget a été consommé à hauteur de 28,97 % (+21,19 % par rapport à 2020), soit +12 k€ et ce taux de consommation pouvant s'expliquer, comme en 2020, par le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 (taux de consommation à 94,70 % en 2019).

FORMATIONS DES ÉLUS

Depuis 2021, le budget de formation s'élève à 128 900 € (85 500 € en 2020), soit +43 k€ par rapport à 2020, ce qui représente 583,25 € par élu-e (396,87 € par élu-e en 2020), soit +186,38 € par élu-e par rapport à 2020.

Ce budget a été consommé à hauteur de 66,11 % (+43,87 % par rapport à 2020) soit +66 k€ sur la base du nouveau budget sans report de crédit de formation.

En raison du contexte de la crise sanitaire de la COVID 19, certaines formations ont été annulées ou reportées.

FRAIS DE RÉCEPTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le budget alloué aux frais de réception des adjoints et conseillers municipaux délégués a été maintenu par rapport à 2020. Le budget a été consommé à hauteur de 21,80 % (+4,56 % par rapport à 2020), soit +3 k€ et ce taux de consommation pouvant s'expliquer, comme en 2020, par le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 (taux de consommation à 80,54 % en 2019).

PROTECTION FONCTIONNELLE DES ÉLUS

Un budget dédié a été consommé à 100 % pour un montant de 3 k€ (-78 % par rapport à 2021, soit - 10,8 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 336 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0,835 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

9,0

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Missions et contexte

La direction des Systèmes d'Information et de la Transformation Numérique a pour missions :

- D'assurer la délivrance des services IT,
- De piloter la stratégie numérique de la Ville,
- De mener les projets dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'informations.

Ces missions s'effectuent en intégrant les orientations politiques de l'exécutif :

- Souveraineté numérique, par le recours au logiciel libre,
- Sobriété numérique ;
- Accessibilité, en veillant à ce que les services numériques proposés soient accessibles aux personnes en situation de handicap, mais également aux personnes éloignées du numérique.

Chiffres clés

Parc informatique actif :

- **298** applications,
- **35** sites internet,
- **7 226** postes de travail dont **3 500** PC portables,
- **248** terminaux PV électroniques,
- **2 173** moyens d'impression,
- **181** serveurs physiques et **547** serveurs virtuels,

Parc télécommunication :

- **187** autocommutateurs,
- **695** terminaux et bases de radiocommunication,
- **1 326** abonnements de téléphonie fixe pour **8 129** numéros d'appel,
- **3 326** abonnements de téléphonie mobile,

Implantation :

- **496** sites géographiques,

Sollicitations :

- **51 466** sollicitations au centre d'appels,

Dépenses d'investissement : **7 784 k€**

Descriptif de l'activité 2021

L'activité 2021 est restée marquée par la crise sanitaire et la DSITN a été un acteur majeur pour apporter un soutien numérique aux activités de la collectivité. A ce titre, plusieurs actions représentant plus de 2,5 M€ sont à souligner :

- La poursuite du déploiement de 500 PC portables pour permettre le télétravail d'une part en application des instructions gouvernementales liées à la gestion de la crise sanitaire et d'autre part pour équiper la pérennisation du dispositif télétravail décidée en mai,
- L'équipement en smartphone « TousAntiCovid » de quelques 185 agents d'accueil dans les établissements recevant du public pour effectuer les contrôles en lien avec l'instauration du passe sanitaire,
- Le câblage du centre de vaccination de Gerland,
- L'équipement de 24 salles de réunion en dispositifs de visio-conférence afin de contribuer à une nouvelle organisation du travail mixant présentiel et distanciel.

Au-delà de la crise sanitaire, l'année 2021 reste également marquée par la cybercriminalité qui n'épargne pas les collectivités territoriales. La DSITN maintient son effort sur la sécurité informatique et a conduit plusieurs actions pour évaluer le degré de sécurité du système d'information et identifier les failles éventuelles à pallier. Ces actions représentent près de 60 k€.

Sensible aux défis de l'inclusion numérique de notre société, la Ville de Lyon est engagée depuis plusieurs années sur le terrain de l'accessibilité de ses services numériques à travers le respect du Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). En 2021, la Ville a audité 2 de ses sites internet les plus importants exposés sur le web : le site institutionnel Lyon.fr et le site du 1^{er} arrondissement.

Si les apports du numérique sont indéniables à la transition écologique, il faut le mettre en regard du coût environnemental de sa mise en place. La DSITN a évalué l'empreinte numérique des équipements informatiques de la collectivité. Celle-ci atteint 1686 tCO2e et est porté pour 80 % par l'empreinte de fabrication.

La prolongation de la durée de vie des équipements et un recours au matériel reconditionné sont 2 leviers majeurs pour contenir la hausse des émissions sur la mandature.

Depuis 2016, le label Territoire Numérique Libre (TNL) encourage les usages numériques libres, ouverts et collaboratifs au sein des collectivités territoriales, en valorisant les choix stratégiques et techniques mis en place sur le territoire. Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Lyon a obtenu en 2021 la note de 3/5 saluant la mise en place d'une stratégie en faveur du libre, une utilisation de logiciels et systèmes libres ainsi qu'une mise à disposition des données publiques (open data).

Au-delà de ces actions de fonds, la DSITN a mené sur 2021 plusieurs projets informatiques dont les plus significatifs sont :

- L'évolution de la solution de gestion du Patrimoine bâti vers une version en mode « web » pour 230 k€,
- La refonte des sites internet des Archives Municipales et du Musée de l'Imprimerie pour 290 k€,
- La mise en œuvre d'un portail pour la gestion des aides pour 160 k€,
- La finalisation du renouvellement de l'application de gestion PC Radio de la Police Municipale pour 100 k€,
- La fiabilisation des contrôles de paie et la production du bilan social pour la gestion des ressources humaines pour 235 k€,
- Des évolutions sur les infrastructures centrales pour contenir la dette technique pour 1,2 M€,
- La finalisation du déploiement du très haut débit dans les groupes scolaires pour 470 k€,
- Le renouvellement des marchés opérateurs de téléphonie et la poursuite du déploiement de la voix sur IP pour 515 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 559 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

464 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

72,9

Relations à l'usager

Ru

LYON EN DIRECT

Missions et contexte

La direction Lyon En Direct (LED) fait partie intégrante du Guichet Unique de la Ville de Lyon au même titre que les mairies d'arrondissement.

LED met en œuvre la politique de la relation à l'usager de la Ville de Lyon selon le principe de multicanalité à un niveau central, dans une démarche d'amélioration continue.

LED est composé :

- **Du centre de contacts**, qui traite les demandes de 1^{er} et 2^e niveaux, issus des appels téléphoniques et courriers postaux, et assure l'accueil téléphonique de 3 mairies d'arrondissement (3^e, 7^e et 8^e),
- **Du service ASTI** (Animation, Support Technique et Information) qui :
 - Alimente la base de connaissance unique de la Ville de Lyon, servant de référence à tous les services, en relation avec l'usager dans leurs réponses,
 - Administre l'application Selligent, outil CRM (Customer Relationship Management) gérant la relation à l'habitant multicanale,
 - Traite les formulaires internet.
- **Du pôle logistique et moyens généraux**, assurant la collecte et la distribution du courrier, ainsi que la commande des imprimés pour les directions.

Descriptif de l'activité 2021

L'année 2021 a continué d'être marquée par la crise sanitaire. Lyon En Direct a de nouveau dû adapter son organisation afin de maintenir une continuité et une qualité de service aux habitants, en apportant toutes les réponses aux questions et demandes d'information dès le premier interlocuteur.

Lyon En Direct a également participé à la mise en place et a co-animé le réseau des agents d'accueil, dans un objectif de qualité permanente de la prise en charge des usagers dès le premier niveau de sollicitation.

Le centre de contacts a renforcé son rôle de service de proximité, en assurant à partir du mois de mars la prise en charge des appels reçus par la mairie du 8^e arrondissement, ainsi que ceux reçus dans le cadre des contrats Façades Nettes pour le compte de la direction du Cadre de vie. Depuis avril, l'accessibilité du centre de contacts aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques a été mise en œuvre, avec 25 heures d'appels pris en charge depuis.

La qualité de l'accueil téléphonique a été centrale, et une enquête qualité sur le dernier trimestre a mis en exergue la qualité de l'accueil téléphonique, avec un taux très élevé de satisfaction de plus de 90 %.

Le service ASTI a de son côté assuré :

- Un travail de refonte de la base de connaissance, consultée par l'ensemble des agents du guichet unique afin de donner une réponse qualitative de premier niveau à l'habitant,
- L'engagement d'un travail avec la Métropole afin de permettre l'interface entre les applications gérant la relation à l'habitant des deux collectivités pour un meilleur suivi des demandes des habitants lorsque la collectivité sollicitée n'est pas celle compétente,

- Le traitement des formulaires «Contactez-nous» sur le site internet de la Ville de Lyon,
- La poursuite d'une offre de reporting produite et transmise aux mairies depuis l'été 2020, afin qu'elles puissent mieux identifier les demandes des habitants.

Enfin, un audit du circuit et de la gestion des courriers adressés au Maire et aux élus s'est déroulé sur le premier semestre 2020. Les missions d'enregistrement et d'orientation de ces courriers, jusqu'alors assurées par le Cabinet du Maire, ont été transférées à Lyon En Direct. Un guide d'attribution a été élaboré afin de mieux orienter ces courriers vers les bons interlocuteurs.

Chiffres clés

- **8 340** formulaires internet «contactez-nous», dont **18 %** des réponses assurées en 1^{er} niveau, **9 %** réorientées vers la Métropole,
- **66 400** courriers entrants,
- **725 000** courriers sortants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

571 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

87 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

36,6

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Missions et contexte

L'année 2021 a été marquée par la création de la nouvelle délégation générale Proximité et relations aux habitants (DGPRH). La mission Démocratie participative, renommée mission Démocratie ouverte dans le nouvel organigramme de la ville, est à présent une mission à part entière au sein de la DGPRH, détachée du service des mairies d'arrondissement.

Le service des Mairies d'Arrondissement (SMA) est désormais identifié comme un acteur facilitateur d'une action phare du mandat, dans le cadre de la gestion des équipements de proximité à savoir : travailler à une meilleure articulation entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement dans le cadre de la loi PML.

Chiffres clés

- **54 129** demandes de cartes nationales d'identité,
- **41 762** demandes de passeports,
- **0** logements recensés (la collecte 2021 a été annulée par l'INSEE en raison de la crise COVID),
- **4,9 M€** de dotations aux mairies d'arrondissement.

Descriptif de l'activité 2021

En 2021, le SMA a poursuivi ses actions d'accompagnement des mairies, dans des projets d'amélioration des services à la population concernant les domaines des élections, des titres sécurisés, du recensement de la population, de l'état civil (avec la poursuite de la reprise de données d'état civil et la numérisation des actes de naissance de la décennie 1950).

Le service a organisé, les élections régionales des 20 et 27 juin 2021 en lien avec les mairies d'arrondissement, dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire.

ELECTIONS: 624 K€ DE DÉPENSES

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise COVID et par l'organisation des élections régionales de 2021. Pour répondre aux contraintes sanitaires soulevées par l'épidémie, un protocole a été établi, avec une mise à disposition d'équipements de protection individuelle (masques, visières, gels hydro-alcooliques, gants et stylos) pour les membres des bureaux de vote.

Pour assurer la sécurité et le bon accueil des électeurs, des bornes de gel hydro-alcoolique ont été mises en place à l'entrée des bureaux et des agents de sécurité ont été postés aux entrées de chaque site pour assurer le contrôle et la surveillance des sites et gérer les files d'attente.

ETAT CIVIL: 32 K€ DE DÉPENSES

Le SMA a géré, en lien avec les mairies d'arrondissement, la numérisation des actes de naissance des années 1950 des mairies.

SOUTIEN AUX MAIRIES: 9 K€ DE DÉPENSES

Une activité, dont la dépense ne figure plus dans ce budget, est constituée par les permanences des avocats en mairies d'arrondissement et par une journée d'information pour les contribuables.

Est concerné en outre l'achat de fournitures essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit des actions à destination des mairies (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures) et un travail de restauration et de reliure des registres d'état civil.

TITRES D'IDENTITE SECURISES: 393 K€ DE RECETTES

L'année 2021 a été marquée en matière de titres par le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIe).

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 38 stations biométriques sur les 9 arrondissements. Malgré le contexte épidémique, les demandes de titres sont en hausse par rapport à l'année 2020 qui, en raison du confinement, a connu une baisse considérable de la demande de titres sécurisés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 735 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

566 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

14,8

MISSION GESTION DE LA RELATION AUX USAGERS

Missions et contexte

La mission Gestion de la relation aux usagers (GRU) accompagne les directions dans la modernisation de leurs relations avec les usagers (particuliers, professionnels ou associations).

La mission GRU est l'interlocuteur privilégié des services pour étudier et mettre en place de nouveaux processus et déployer les dispositifs adaptés - en face à face ou à distance - pour simplifier et optimiser les interactions entre usagers et services de la Ville.

Chiffres clés

- Près de **4 000 000** d'emails et **11 500** SMS adressés aux usagers en 2021
- **260** nouveaux formulaires d'inscriptions simples pour des manifestations et événements gérés par la Ville
- **13** nouvelles consultations et concertations avec plus de **7 500** participations enregistrées
- **2** nouvelles démarches par formulaires sur l'espace usager de lyon.fr

Descriptif de l'activité 2021

Au titre de ses missions, la mission GRU intervient sur 4 périmètres :

- Les démarches usagers, formulaires et applis,
- Les réservations et inscriptions en ligne ou à distance à des manifestations, réunions...
- Le « marketing » usagers et les contacts sortants par email, SMS, Newsletters...
- Les enquêtes, dossiers de candidature, consultations et concertations citoyennes, appels à projets...

La crise sanitaire avait en 2020 fortement mobilisé la mission GRU, tant pour la création en urgence d'outils numériques permettant de gérer les interactions avec les usagers en distanciel que pour la mise en place d'outils dédiés à la gestion de l'épidémie de Covid : accueil des enfants des personnels soignants et prioritaires, 327 000 rendez-vous de distributions de masques sur 19 sites, rendez-vous de vaccinations, accompagnement des seniors, réglementations Covid, etc...

L'année 2021 a, en partie, connu les mêmes contraintes avec des opérations montées en temps limité : évolutions constantes des règlements des marchés forains et alimentaires, des conditions d'accueil dans les écoles, centres de loisirs et crèches de la ville, des impacts sur les terrasses des restaurants, mais aussi émergence de nouvelles thématiques comme la piétonnisation d'espaces publics.

L'année 2021 a vu également des concertations, initiées antérieurement, se développer à plus grande échelle (13 nouveaux formulaires avec plus de 7 500 participations et contributions enregistrées sur l'année), sur une grande variété de sujets (mobilité, biodéchets, climat...) et sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Cette activité préfigure la plateforme Oyé (Information & Initiative Citoyenne) sous l'égide de la mission Démocratie Ouverte (MDO) courant 2022. La mission GRU a été désignée pour être responsable applicatif de cette plateforme.

A cet égard, la mission GRU s'est pleinement investie à compter de l'été 2021 aux côtés de la MDO et de la DSITN dans les instances et groupes de travail concourant à la définition, au choix et au paramétrage de ce nouveau dispositif, pour permettre la mise en œuvre du 1^{er} Budget Participatif (BuPa) en mars 2022.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

2,9



**Relations publiques,
communication
et évènementiel**

LOGISTIQUE FÉSTIVITÉS

Missions et contexte

Le service Logistique festivités assure les opérations de transport et de déménagement générées par l'activité des directions. Il assure également le support logistique à la réalisation des événements institutionnels et festifs que la Ville organise ou soutient.

Le volet sécuritaire impacte depuis 2015 la tenue de tout événement organisé sur la voie publique.

Les activités sont les suivantes :

- Montage/démontage de structures événementielles pour les manifestations,
- Logistique technique nécessaire aux cérémonies protocolaires et toute autre manifestation,
- Pavoisement institutionnel et événementiel des bâtiments municipaux,
- Pilotage des opérations de déménagement et de transport,
- Mise en œuvre du volet logistique du déroulement des opérations électorales,
- Mise en œuvre du volet logistique des plans grand froid, canicule, sinistrés et Centre d'accueil des Familles,
- Sécurisation des sites.

Chiffres clés

- Demandes d'interventions : **1 700**,
- Mouvements de mobiliers : **55 000**,
- Mouvements de barrières (installées et remises) : **50 000**,
- Activités transport (dont matériel électoral) : de **25 à 30 %**,
- Logistique festivités (dont volume sécurité) : **60 %**.

Descriptif de l'activité 2021

L'activité du service a été fortement impactée par le contexte sanitaire et l'annulation d'une très grande majorité des événements intervenue entre mars 2020 et le printemps 2021.

L'année 2021 s'est ainsi organisée dans un contexte de survenance de 3 vagues successives de pandémie qui ont affecté la tenue des événements programmés, ou les ont décalés dans le temps (« Re-Lyon Nous » passant de juin à septembre) : la mission standard d'accompagnement aux événements du service a ainsi été impactée et redéployée en partie pour offrir un appui logistique sur des opérations de transport en gros volumes qui ne figuraient pas sur son plan de charge initial (notamment auprès des établissements culturels).

Les interventions traditionnelles du service ont également été transformées pour permettre le déploiement des besoins liés à l'accompagnement de la logistique sanitaire, qu'il s'agisse des installations mises en place pour les centres de dépistage, les centres de vaccination ou encore la gestion globale du stock des EPI Covid en lien avec la direction de la Santé et le service Vie au travail. Réception, stockage, conditionnement et distribution des produits et matériels destinés aux personnels municipaux ont ainsi été centralisés sur le site de Bataille.

Pour autant, le soutien accordé au développement des nouvelles manifestations autorisées sur cet exercice a permis au service de s'inscrire en appui aux nouvelles actions d'animation territorialisées menées par la Ville, à l'instar de la « Voie est Libre ». Au cours de cet exercice, les agents du service ont pu aussi retrouver des missions plus classiques à travers leur implication dans les grandes manifestations intervenues à nouveau en 2021 : feux d'artifice et autres actions des 13 et 14 juillet, diverses commémorations, Fête des Lumières...

Enfin, le savoir-faire du service en matière de logistique électorale (livraison du mobilier et montage des bureaux de vote, transport des plis et bulletins, gestion des panneaux d'affichage) a pu être à nouveau mis à contribution pour la préparation et le déroulement du scrutin régional à deux tours de juin 2021.

Les interventions du service restent pour rappel étroitement encadrées par la réglementation attachée à la sécurité des biens et des personnes. Elles sont réalisées pour l'essentiel en horaires décalés et en grande partie sur la voie publique, et donc par nature impactées par les aléas météorologiques dans leur déroulement. Celui-ci s'intègre par ailleurs dans des dispositifs formels établis en lien avec les interventions des autorités de police, à l'instar des interventions conduites dans le cadre des plans grand froid, canicule et sinistrés. En matière de formation, l'action chapiteau « Tente et Structure » a pu se dérouler sur 2 jours à l'automne 2021 pour les personnels et leurs encadrants.

En synthèse, le service s'est employé à répondre tout au long de l'année 2021 de façon agile et pragmatique aux enjeux de logistique du moment. Il a également travaillé à l'amélioration des pratiques et des services mis à disposition, tout en développant une logique de sobriété renforcée.

Ainsi, le service a entamé une mutation dans l'approche écoresponsable en matière de logistique infra urbaine de transport, tout en devenant service logistique urbaine et festivités à l'occasion de la mise en place de la direction des Moyens généraux en décembre 2021.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

229 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

18 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN**

57,0

* REFACTORATIONS CCAS, ET AUTRES BUDGETS
ANNEXES, RECYCLAGE DES CARTONS ET MATÉRIAUX
** TOTAL DE LA DIRECTION

GRANDS ÉVÈNEMENTS

Missions et contexte

La Fête des Lumières 2021 a été organisée dans un contexte particulier, puisque sa programmation était composée d'œuvres partiellement reportées de l'édition annulée en 2020 et agrémentée de nouveaux projets, marquant une forme de transition induite par le renouvellement de l'Exécutif municipal.

Cette édition de transition a impulsé de nouveaux axes de travail, plus en proximité avec les publics (la Fête à hauteur d'enfants, réalité virtuelle dans les EHPAD, 20 Watts aux Subsistances...), une communication valorisant davantage le caractère culturel de la Fête, des collaborations artistiques locales (avec des institutions culturelles) ou européennes, un traitement différent de certains sites emblématiques.

Descriptif de l'activité 2021

Pour cette année 2021, le succès public et professionnel a été au rendez-vous placés sous le signe de l'émotion et de l'émerveillement.

L'édition 2021 de la Fête des Lumières a pu se tenir dans un contexte de reprise épidémique soudaine et forte qui a été facteur d'incertitudes jusqu'à la dernière minute. Le dialogue ouvert et constructif entre la Préfecture du Rhône et les Services de la Ville de Lyon a permis d'éviter une seconde annulation. Contrairement à 2020, la possibilité de report des projets dans les parcs n'étant pas envisageable, le renforcement des mesures sanitaires et de sécurité a permis de mettre en place un cadre satisfaisant pour la tenue de l'évènement (port du masque obligatoire en extérieur, interdiction de la vente à emporter alimentaire (avec contrôles renforcés visant à empêcher l'installations de marchands ambulants dans le périmètre), annonces sonores pour rappeler l'obligation de port du masque, et signalétique renforcée). De plus, tous les moments de convivialité ont été annulés (dîner de gala des partenaires, cocktails et réceptifs avec mécènes et artistes...).

La Fête des Lumières a eu lieu du mercredi 8 au samedi 11 décembre (19h-23h mercredi et jeudi et 20h-minuit vendredi et samedi). Le périmètre de sécurité a été modifié pour intégrer, en plus de la Presqu'île, du Vieux Lyon et du Parc de la Tête d'Or, les Subsistances et le Parc Blandan. Le secteur de la Basilique de Fourvière, en revanche n'a pas été intégré cette année, au profit d'un traitement du bas de la Colline, dont de façon inédite, le quai Romain Rolland.

Le Parc de la Tête d'or proposait pour la première fois, un parcours constitué de 3 œuvres consécutives, qui a recueilli l'adhésion du public.

La volonté de croisement avec les institutions culturelles locales a permis de collaborer pour la première fois avec les Subsistances, qui ont accueilli deux projets artistiques (dont un projet participatif et co-construit par de jeunes adultes en insertion), ainsi que les conférences du Lyon Light Festival Forum.

Le Parc Blandan, nouveau lieu de la Fête des Lumières, consacré aux enfants et aux familles, a accueilli une dizaine d'œuvres ludiques et participatives, sur des horaires décalés, plus adaptés aux enfants.

En complément, diverses actions ont été menées dans le cadre de la « Fête à hauteur d'enfants », telles que la création d'un livret ludo-pédagogique à destination des 6-11 ans. Tiré à 45 000 Exemplaires, il a été diffusé largement et notamment en direction de l'ensemble des élèves de primaire lyonnais. Il a également accompagné un cycle de médiation culturelle développé dans 12 ALAE de la Ville de Lyon, qui a permis d'organiser des rencontres avec des artistes et des ateliers sur des temps périscolaires.

Le contexte économique complexe a tout de même généré une baisse de recettes des mécènes de l'évènement.

*TOTAL DE LA DIRECTION

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

3 471 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

196 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

11,1

COMMUNICATION EXTERNE

Missions et contexte

La direction de la Communication met en œuvre la stratégie générale de communication, garante de l'image de la collectivité, de son identité et des valeurs qu'elle véhicule. Elle assure la communication d'intérêt général, rend compte des politiques publiques, informe les habitants.es des initiatives locales, valorise le territoire et informe sur les services publics. Pour assurer ses missions, elle dispose d'outils éditoriaux et réalise des opérations de communication spécifiques adaptés aux différents sujets et problématiques.

Chiffres clés

- **Magazine municipal « Au fil de Lyon »** : 4 numéros en 2021 diffusés dans les **295 000** boîtes aux lettres de Lyon et dans **300** lieux publics + supplément présentant les actions réalisées depuis le début du mandat,
- **Réseau d'affichage** **2m²** et **8m²** partagé pour moitié avec la Métropole, soit **550** faces hebdomadaires pour chaque collectivité,
- **Site web « lyon.fr »** : plus de **37 000** pages vues par jour en moyenne,
- **40 600** abonnés pour la newsletter lyon.fr,
- **Application Ville de Lyon pour Smartphone** : **52 000** téléchargements,
- **Facebook « Ville de Lyon »** : **320 000** abonnés,
- **Twitter** : **159 000** abonnés / **Instagram** : **177 000** abonnés,
- **Facebook « Fête des Lumières »** : **160 000** abonnés.

Descriptif de l'activité 2021

L'année 2021 a été encore marquée par les contraintes liées à la crise sanitaire, certains événements ont ainsi été annulés. Comme pour l'ensemble des directions de la Ville, 2021 est restée placée sous le signe de l'adaptation et d'un pilotage nécessitant une grande réactivité. Quelques faits marquants en matière d'action de communication.

UN NOUVEAU MAGAZINE

L'année 2021 a vu la refonte complète du magazine municipal. Désormais trimestriel, le nouveau magazine comporte 52 pages et intègre de nouvelles rubriques comme « C'est la saison », « C'est essentiel », « Inspirant », « En mouvement » ou une BD sur l'histoire de Lyon destinée aux enfants. Le nom du magazine a également été changé après consultation des Lyonnais et Lyonnaises grâce à un sondage en ligne sur lyon.fr. « Au fil de Lyon » paraît chaque début de saison.

Le numéro d'hiver a intégré pour la première fois un supplément « Lyon, chronique d'une ville qui change » qui témoigne de l'ensemble des actions menées par la municipalité depuis le début du mandat. Ce supplément est amené à devenir annuel.

LA FÊTE DES LUMIÈRES RETROUVÉE

Le retour attendu de la Fête des lumières a été un moment marquant pour le service Communication. Comme précédemment, une grande partie de l'équipe a été mobilisée pour redonner toute sa place à cet événement si important pour la ville et ses habitants.es.

Il s'agissait d'accompagner en communication les nouvelles orientations d'une fête plus artistique, plus inclusive, plus ouverte, prenant en compte le public familial et particulièrement les enfants. Outre les outils de communication habituels (programme, sites web, application smartphone, affichage, signalétique, réseaux sociaux...), un guide ludo-pédagogique a été imaginé et diffusé très largement aux enfants lyonnais par le biais des écoles et de différents points de distribution.

Tout au long de l'année, les actions de communication institutionnelles, récurrentes ou nouvelles ont été menées pour accompagner les nouvelles politiques publiques ou les événements organisés par la Ville.

ACTIONS LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

L'accompagnement en communication et signalétique sur site de la mise en place du centre de vaccination du Palais des Sports de Gerland. Une campagne d'incitation à la vaccination en lien avec les HCL et la Métropole. Des relais d'informations et outils de communication sur l'évolution des consignes ou des dispositifs sanitaires à destination de la population.

Des campagnes ou des opérations de communication ont été aussi menées pour accompagner les nouveaux projets du mandat :

- La « Voie est libre » qui se pérennise et se développe,
- Les piétonisations devant les écoles qui se multiplient,
- L'opération « On sème » organisée au printemps
- Le lancement du programme de Licence,
- Un nouvel événement « Les rendez-vous du sport et de la santé » en septembre,
- Les évolutions du label LVED,
- Le plan de mandat et la PPI.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 067 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23,4

CABINET DU MAIRE

Missions et contexte

Quatre programmes constituent en 2021 l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : le Collège d'éthique, les relations publiques, Mort sans toi(t) et les déplacements officiels.

Chiffres clés

- En 2021, **204** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **49** manifestations en extérieur, 7 déjeuners/dîners, **1 626** réunions, **668** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **40** visites guidées.
- Plus de **32 900** personnes ont ainsi été reçues.

Descriptif de l'activité 2021

COLLÈGE D'ÉTHIQUE

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

La présidence déléguée de cette instance est assurée par l'Adjoint Délégué à la Sécurité, la Sécurité et la Tranquillité. Le collège continue son action sur les axes suivants :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéosurveillance en Europe,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéosurveillance dans l'espace public,
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives,
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéosurveillance, si nécessaire.

RELATIONS PUBLIQUES

Les frais de réception sont engagés après avis d'une Commission réception, qui analyse et arbitre toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjoints pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Les cahiers des charges des marchés publics afférents seront par ailleurs réorientés, en conformité avec les objectifs d'une alimentation plus végétale, plus locale et de qualité.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour des opérations de pose de première pierre ou de livraison de travaux.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « Maison publique » Hôtel de Ville.

MORTS SANS TOI(T)

En 2021, la Ville de Lyon a poursuivi son action « Morts sans toi(t) »

DÉPLACEMENTS OFFICIELS

Un déplacement à Bruxelles a été organisé en 2021, ainsi qu'un déplacement à Leipzig.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

276 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23,9

**Sécurité
et prévention
des risques**



PÔLE TECHNOLOGIQUE

Missions et contexte

Au sein de la délégation générale Service au public et sécurité, une approche a été mise en place afin de proposer et de développer une vision globale sur les questions de technologie appliquées aux politiques de sécurité.

Ainsi, le pôle technologique exerce les missions historiques du Centre de Supervision Urbain (CSU-vidéo surveillance des espaces publics et des bâtiments communaux) tout en ayant la charge de porter, au sein de la délégation, une vision plus transversale des questions technologiques, en assurant une meilleure intégration de ces problématiques et de ces enjeux dans les différents projets liés aux politiques de sécurité.

Le parc actuel est de 571 caméras sur l'espace public et 641 dans 58 bâtiments communaux.

Chiffres clés

- Nombre de films réquisitionnés : **1 185**,
- Nombre de signalements effectués avec interpellations : **266**,

La baisse s'explique par une diminution des surveillances en salle CSU par manque d'effectif à la Police nationale (PN), et le fait que les interpellations réalisées lors des surveillances en salle par les services de la PN ne sont plus intégrées.

Descriptif de l'activité 2021

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement du pôle technologique. L'activité est restée la même, compte tenu de la continuité de service demandé au CSU. Les actions menées sur l'année 2021 se divisent en quatre opérations principales :

VIDÉO SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il s'agit principalement de lutter contre les dégradations et/ou l'intrusion, mais également contre les incivilités et le vandalisme notamment dans les piscines et les Mairies. La mise en place de ces dispositifs permet d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance versées.

VIDÉO SURVEILLANCE DE L'ESPACE PUBLIC

Il s'agit principalement de la maintenance et de l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo-protection des espaces publics. Ceci en vue de satisfaire les nombreuses attentes des différents partenaires et services institutionnels. Chacun d'entre eux œuvre dans son domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Sur l'année 2021, le pôle technologique a déployé les 40 commutateurs permettant au réseau vidéo de passer de 1 GB à 25 GB. Cette évolution programmée à la PPI était nécessaire pour absorber les besoins des nouvelles technologies et surtout adapter le réseau aux demandes de la Police scientifique lors de transfert d'images en masse. Le pôle a également mis en place les équipements nécessaires pour passer de 15 jours d'enregistrements à 30 jours maximum autorisé par la loi.

Le pôle technologique a, par ailleurs, suivi les chantiers de réaménagements sur la Ville : Part dieu, Perrache, Tram T6, Duchère plateau et Sauvegarde, Mermoz sud, place des Pavillons à Gerland.

Il a été également réalisé l'implantation temporaire de caméras nomades sur différents sites (Duchère, route de Vienne, Félix Faure/Lacassagne, Guillotière, place de Paris, etc...). Enfin, le pôle technologique a été sollicité sur des études techniques pour des implantations futures dans les bâtiments communaux (musées de Gadagne, musée des beaux-arts, etc...)

VIDÉO VERBALISATION

L'objectif étant de mettre en test les différents modèles de vidéo verbalisation avec les systèmes vidéo en place sur les secteurs pré définis. En 2021, 122 caméras sur les secteurs validés par la délibération du 28/01/2021 ont été affectées à la vidéo verbalisation. L'adaptation du système, les évolutions logicielles et les liaisons entre les différents partenaires sont opérationnelles.

Les premières analyses peuvent être faites sur les 10 premiers mois de l'année 2021.

Une étude est menée parallèlement afin de vérifier la faisabilité quant à la mise en place de verbalisation par un système de Lecture automatique de plaques d'immatriculation (LAPI) embarqué sur un véhicule.

MISSIONS TRANSVERSALES

Le pôle technologique est également le pilote technique pour la Police Municipale sur le projet de gestion du stationnement payant par la mise en place de 2 véhicules LAPI. Ce projet comporte deux volets dont la mise en place des outils logiciels et informatiques nécessaires aux agents en back office pour valider ou invalider les forfaits post-stationnement.

Le pôle a les mêmes missions pour le projet d'équipement des Policiers Municipaux en caméras individuelles. A ce jour le sourcing et l'étude technique, pour l'interfaçage avec les systèmes vidéo en place au CSU, sont en cours.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

771 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

4,0

PRÉVENTION SÉCURITÉ

Missions et contexte

La direction Sécurité et prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

- Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP),
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) : Prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit, médiation sociale et suivi des squats,
- Conduite du projet européen SECUR CITIES,
- Gestion des manifestations publiques, animation de la commission communale de sécurité publique ;
- Gestion de la tranquillité de la « vie nocturne » ; mise en œuvre du plan communal de sauvegarde,
- Vidéo protection et veille vidéo sur l'espace public, vidéo-sécurisation de l'évènementiel et concertation avec les partenaires.

Chiffres clés

- **151** arrêtés de police générale des IMR,
- **594** visites d'ERP
- **129** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **4 913** personnes renseignées en Maisons de Justice et du Droit (MJD),
- **7 344** autorisations exceptionnelles traitées par le service Tranquillité publique,
- **360** heures d'intervention d'astreinte.

Descriptif de l'activité 2021

Outre les chiffres clefs indiqués, l'activité peut être retracée dans chaque domaine d'intervention.

SÉCURITÉ CIVILE

- 117 k€ en travaux d'entretien et de surveillance et un diagnostic de sécurité, consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 78 dossiers instruits par la Commission des balmes,
- 774 dossiers examinés au titre de la police générale pour des mesures de sécurité (évacuations et périmètres de sécurité)
- Outre les visites d'ERP du 1^{er} groupe (soit 100 % de l'objectif fixé par l'Etat), 1 278 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET GESTION DES RISQUES

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 21 reprises et a traité 902 dossiers de manifestations (dont 11 ont fait l'objet d'une visite de réception). Compte tenu de la situation sanitaire, certains dossiers ont été traités en urgence hors commission (non comptabilisés). Concernant la gestion des débits de boissons, 360 licences III à IV, vente à emporter, restaurant et 86 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes ont été traitées. Cette activité est complétée par les autorisations temporaires de buvette et autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles qui totalisent 734 autorisations. La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 8 reprises et a examiné 172 dossiers d'établissements signalés dont 28 en suivi régulier. La cellule gestion des risques a piloté et l'organisation du centre de dépistage de la COVID (44 000 personnes testées) et celle du centre vaccination, (48 000 vaccinés), dont la dépense, pour le budget DSP, s'est élevée à 1 792 000 € (compensée par une subvention de l'ARS).

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La mise en œuvre des actions inscrites à la STSPD, destinées à prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique, englobe les frais de fonctionnement des MJD (154,4 k€).

Par ailleurs, outre l'accueil de jeunes de 14 à 20 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville au sein des chantiers dédiés, 120 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

264 élèves ont bénéficié des actions de sensibilisation co-animées par les juristes des MJD et le Lien Théâtre, malgré des annulations liées à la crise sanitaire.

Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur plus de 600 situations, malgré une vacance de poste de plusieurs mois en 2021. Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 15 services de la Ville ont accueilli 30 personnes condamnées à un travail d'intérêt général. 19 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale.

Le service prévention de la délinquance a animé 78 Points prévention sécurité, sur les 9 arrondissements.

AUTRES ACTIONS LIÉES AU PLAN DE MANDAT

L'année 2021 a vu le déploiement des actions du conseil lyonnais de la nuit et de l'observatoire local de la tranquillité, le lancement du recrutement d'un chargé de mission de la prévention situationnelle et l'étalement de l'opération des jobs été sur l'année. Enfin plusieurs actions de préventions ont été réalisées à l'intention des jeunes publics et dans le domaine de la prévention des violences faites aux femmes. Les travaux de rédaction de la STSPD ont également été finalisés pour une signature début 2022.

Concernant la vidéo surveillance, le collège d'éthique a été installé et a notamment validé le cahier des charges de l'audit externe sur l'outil. Sur le volet gestion des risques, le projet Secur Cities a été prolongé d'un an (jusqu'à fin 2022), avec le déploiement de l'outil de main courante et celui de gestion des dossiers de manifestations publiques.

*CENTRE DE VACCINATION COMPRIS

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

2 068 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 104 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

73,7

Missions et contexte

La direction de la Santé (DS) est un acteur local de la «santé environnementale» et de la «santé publique». Elle participe au suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, au contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, à la lutte contre les nuisances sonores, au suivi des installations classées pour la protection de l'environnement et à la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et à la lutte anti-vectorielle.

Elle promeut une approche intégrée des politiques publiques selon le concept «une seule santé – One health».

Chiffres clés

- **Qualité de l'eau: 584** analyses sur le réseau de distribution publique
- **Lutte contre la pollution électromagnétique: 303** dossiers téléphonie mobile 5G instruits,
- **Lutte contre les nuisances sonores: 29** arrêtés municipaux
- **Lutte contre l'insalubrité: 765** enquêtes de terrain
- **Qualité de l'alimentation: 400** établissements contrôlés, **750** enquêtes de terrain, **65** avis sanitaires, **713** mesures de police administratives, **5** fermetures administratives
- **Activités: 1 264** enquêtes animalité, **1 386** mesures de police administrative.

Descriptif de l'activité 2021

CONTRÔLER

Les inspecteurs de salubrité assermentés et habilités par le Préfet et agissant au titre des pouvoirs de police du maire et du préfet, contrôlent sur site les réglementations locales, nationales et européennes en matière d'hygiène, de salubrité et d'environnement. En 2021, la DS a notamment poursuivi ses activités régulières de :

- Contrôle de la qualité de l'eau: eau de distribution publique et eaux de piscine (120 ERP inspectés dont piscines publiques et privées), eaux de surface, eaux d'agrément et suivi du risque légionellose dans les ERP de la Ville,
- Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques: dans le cadre de la charte, 334 dossiers d'informations instruits (107 en 2020) outre les 303 dossiers 5G instruits en commission,
- Qualité de l'air intérieur: 38 ERP scolaires ont fait l'objet d'un diagnostic, avec suivi de 5 non-conformités et 8 diagnostics radon avec suivi de 3 non-conformités. 5 audits en régie dans les Accueils Collectifs de Mineurs,
- Suivi de l'analyse des gaz de sols et d'eaux souterraines: 19 écoles et crèches font l'objet d'un suivi environnemental,
- Fourrière animale: suivi du marché de captures d'animaux avec déclenchement de 628 interventions du prestataire, et 26 gardes sociales (en cas de période d'incapacité du propriétaire),
- Lutte contre l'insalubrité: 737 avis émis dans le cadre des autorisations d'urbanisme, 2 mesures d'urgences pour le suivi saturnisme, 861 nouveaux dossiers d'insalubrité instruits et 12 procédures de police administrative (dont 2 travaux d'office),
- Lutte contre les nuisances sonores: 677 enquêtes de terrain, 149 sonométries réalisées.

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES GESTIONNAIRES

Les agents de la DS apportent leur expertise aux porteurs de projets privés et aux directions de la Ville gestionnaires d'ERP. En 2021, afin de répondre aux exigences légales, 106 défibrillateurs ont été acquis pour les ERP de catégorie 4 (dont 73 écoles), ce qui porte à 385 le nombre de défibrillateurs municipaux en service sur le territoire lyonnais.

De groupes de travail ont été animés sur la maladie de Lyme, la convention AACT'Air, pour déterminer les facteurs à risque pour la qualité de l'air dans les établissements accueillants de jeunes enfants, outre le suivi du risque des zoonoses avec le projet BIODIVERSA.

UN ENGAGEMENT FORT EN SOUTIEN POUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

La DS a participé au pilotage et à la coordination de la gestion de crise par l'intermédiaire de son médecin directeur, de son infirmière de santé publique et de la chargée de mission dédiée, lesquels ont :

- Organisé et suivi des cellules de gestion de crise,
- Participé à la mise en place du Centre de dépistage et de vaccination de Gerland,
- Organisé des dispositifs d'aller vers,
- Coordinné des actions partenariales,
- Elaboré des protocoles sanitaires pour les ERP de la Ville de Lyon,
- Coordinné et participé à la gestion de la cellule en charge des EPI.

ORIENTATIONS MISES EN ŒUVRE

La DS développe des actions en matière de :

- Qualité de l'air extérieur, en documentant le transfert de NO₂ (dioxyde d'azote) dans certaines écoles et crèches situées à proximité d'axes de circulation,
- Qualité de l'air intérieur, en faisant l'acquisition de 30 détecteurs-enregistreurs de CO₂, mis à disposition prioritairement des écoles et crèches présentant un indice de confinement important dans plusieurs pièces,
- Biovigilance et surveillance des milieux, en mettant en place un partenariat innovant d'étude du développement des cyanobactéries dans les milieux aquatiques urbains et pour le suivi des pathogènes de la microfaune urbaine (Bioroddis).
- Organisation des rendez-vous Sports et Santé en marge de la Run In Lyon.
- Attention portée à la gestion de la fourrière animale afin d'envisager des coûts de fonctionnement moindres pour un même niveau de service.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

768 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 771 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

40,0

POLICE MUNICIPALE

Missions et contexte

Les 365 agents de la police municipale assurent, sous l'autorité du Maire, des missions de police administrative, notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique. La police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et s'inscrit dans une démarche préventive. Elle peut verbaliser les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, des tests d'alcoolémie comme de dépistage de stupéfiants, les retenctions du permis de conduire et la mise en fourrière.

Le contrôle du stationnement relève principalement des 90 postes d'Agents de Surveillances de la Voie Publique du service de contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

Chiffres clés

- **28 679** demandes d'interventions via le PC radio dont 11 598 pour véhicules conduits en fourrière,
- **78** dispositifs spécifiques pour des évènements,
- **11 483** verbalisations pour des infractions à la circulation routière,
- **705** interpellations pour délit avec mise à disposition Officier de Police Judiciaire.

Descriptif de l'activité 2021

L'année 2021 a vu perdurer la crise sanitaire. Si, la problématique terroriste marque un recul, la menace est cependant toujours présente: 16 tentatives et suspicions d'attentats ont été déjouées par les services de l'État en 2021.

Le conseil municipal du 19/11/2020 a acté la création de 15 postes supplémentaires, ce qui porte l'effectif total des policiers municipaux à 365. Malgré une année 2021 record en matière de recrutement (33), le nombre d'agents peine à progresser. Des évolutions sont prévues tant au niveau de l'organisation que des équipements et de la rémunération afin d'améliorer la fidélisation et l'attractivité des métiers de la police municipale. Un projet d'adaptation de l'organisation devrait voir le jour courant 2^e semestre 2022 et devrait réaffirmer le rôle de la police de proximité. A ce titre, des formations spécifiques seront mises en œuvre (violences faites aux femmes, sexisme, harcèlement, police de proximité du quotidien, phénomènes de radicalisation).

L'unité cycliste a bénéficié d'un doublement de ses effectifs, passant de 8 à 17 agents. L'intervention à vélo est rapide, silencieuse et en synergie avec les autres services. C'est une évolution nécessaire face à l'explosion de l'usage des modes doux et des engins de déplacement personnel.

Au cours de l'année 2021, les effectifs de la police municipale ont orienté une partie de leurs missions sur le respect des mesures sanitaires (respect du couvre-feu, de la fermeture de certains établissements recevant du public, du port du masque sur la voie publique, dans les lieux clos ou dans les transports en communs). A cet effet, une présence plus forte sur les marchés a été mise en place.

Pour assurer ces tâches, une partie des missions de stationnement gênant a été basculée sur le SCSEP afin de dégager du temps aux agents de la police de proximité et de l'UMC.

L'allègement des mesures sanitaires au printemps a provoqué une sur-fréquentation de certains sites (berges, rives de Saône, hyper-centre...). Le secteur de la Guillotière a particulièrement mobilisé les effectifs de la PM afin de mettre en œuvre une présence visible et régulière tout au long de l'année. Parallèlement, les interpellations ont fortement progressées sur ce secteur (+75%). Le dispositif visant à prévenir les infractions routières en hyper-centre les vendredis et samedis soirs en complément des agents de sécurité privée a été maintenu.

Le télétravail a été déployé sur les quelques fonctions qui le permettent.

A titre indicatif:

- Vêtements de travail: 113 k€,
- Equipements de protection individuelle: 12 k€,
- Formation sportive des agents: 10 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

748 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

376,1

RÉGULATION URBAINE

Missions et contexte

La direction de la Régulation urbaine (DRU) intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public (OTEP),
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée à l'entreprise EGS Lyon
- La collecte, l'identification, et la restitution des objets trouvés,
- La gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

Chiffres clés

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :

- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **19 399**,
- Autorisations de grues : **1 100**,
- Autorisations de nacelles : **806**,
- Travaux : **12 450**,
- Événements et manifestations commerciales : **980** dossiers,

Fourrière automobile :

- Nombre de véhicules mis en fourrière : **11 973**,
- Nombre de véhicules en stationnement abusif et épaves mis en fourrière : **1 126**,

Recours Administratifs Préalables Obligatoires instruits :

7 848 (dont **5 296** acceptés), pour **268 395** Forfaits Post-Stationnement envoyés, soit un taux de contestation de **2,93 %**.

Descriptif de l'activité 2021

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire, pour le compte du Maire de Lyon et du Président de la Métropole de Lyon, des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Le service perçoit les redevances fixées par le Conseil Municipal, pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure en outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire. L'année 2021 a été marquée par la pandémie du Covid-19 qui a entraîné une suspension de l'évènementiel jusqu'en juillet.

Depuis le 1^{er} août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2024, la société Enlèvement Gardiennage Service (EGS) Lyon, filiale du groupe EFFIA, assure, sous le contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Cette entreprise délégataire effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation, la restitution ou la destruction des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant à la location des deux terrains de fourrière sis rue Sémard à Lyon 7, et rue Fromont à Vaulx-en-Velin.

L'entreprise délégataire a mis en destruction, chez un déconstructeur agréé, 1 805 véhicules abandonnés, que leurs propriétaires ne sont pas venus récupérer à la fourrière, et qui sont tous des véhicules anciens et/ou abîmés.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en Commun Lyonnais (TCL), par le service des taxis et par les polices nationale et municipale. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service

rendu à l'utilisateur. Il reçoit environ 20 000 objets par an, et en restitue 20 % aux propriétaires.

Le service de l'Unité de gestion de contestation des stationnements (UGCS) instruit et répond aux RAPO, rembourse les usagers qui auraient payé leur forfait post-stationnement (FPS) s'il est annulé, traite certains FPS majorés, demande des annulations de poursuites auprès du Trésor Public, rédige une réponse à la Commission du Contentieux du Stationnement Payant si l'utilisateur fait appel après le rejet de son RAPO, gère les timbres amendes et les créations ou renouvellements des cartes électroniques des agents affectés à la verbalisation.

La crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné une baisse de l'activité des services par rapport à 2019 jusqu'en juillet 2021.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

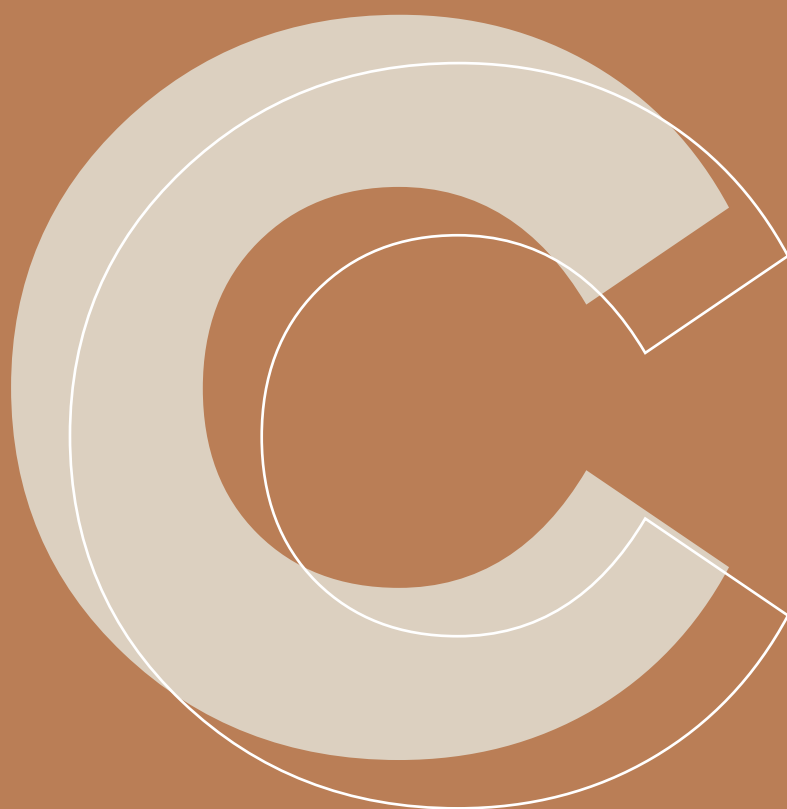
853 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

3 014 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

34,5



**Culture et
patrimoine**

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Missions et contexte

Plusieurs événements ont marqué l'année 2021 :

- La crise sanitaire a cette année encore profondément impacté le secteur culturel avec des fermetures de salles, des jauges partielles, des saisons complètement bousculées,
- Sur le fonds d'urgence exceptionnel de 4 M€ voté par le Conseil municipal en 2020, un reliquat de 1 077 353 € avait été conservé pour soutenir des structures et des artistes en difficulté et aider au maintien de l'activité artistique et à la reprise,
- Des appels à projet sur des mises à disposition du domaine public affecté à des lieux de création ont été mis en œuvre : Nouveau Théâtre du 8^e et Actuel Théâtre des Asphodèles (Lyon 3^e). Les dossiers ont été reçus en décembre 2021 et font l'objet d'auditions et de prise de décision début 2022,
- Un appel à projets a été lancé, s'agissant du dispositif des Scènes découvertes pour 2022-2025, reconductible une fois trois ans. Il s'accompagne d'une ouverture à d'autres esthétiques que le théâtre, les musiques, la danse et le cirque. 17 lieux ont candidaté en novembre 2021. Tous sont auditionnés en février 2022. De nouvelles conventions avec les lieux retenus seront présentées au Conseil municipal de mai 2022.

Descriptif de l'activité 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Soutien à l'enseignement artistique

Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8,3 M€), à l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,32 M€) et à 14 écoles de musique associatives, en augmentation, pour atteindre 69,9 k€.

Soutien des structures à l'international

25 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français.

Création et diffusion artistique

- 16 structures associatives culturelles ont été soutenues par des subventions individualisées pour un total de 12,36 M€,
- 127 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturel », 24 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 32 des subventions Casino pour un total annuel de 2,1 M€ (contre 1,47 M€ en 2020),
- 28 associations ont perçu une aide en investissement pour un montant total de 235 k€ (soit plus 85 k€ par rapport à 2020) permettant à la Ville notamment de soutenir les aménagements ou travaux de 17 lieux.

Fonds d'urgence

- 50 k€ d'adhésion au GIP Cafés-cultures,
- 16 k€ pour 4 structures soutenues au titre de leurs initiatives pendant la fermeture des lieux culturels,
- 186 k€ pour 26 structures en difficultés économiques ou au titre d'une aide à la reprise,
- 402 k€ à 134 personnes physiques,
- 105 k€ transférés aux Événements pour soutenir plus d'artistes dans le cadre de Tout l'monde dehors et de la Fête de la musique,
- 25 k€ pour le Défilé de la Biennale de la danse
- 26 k€ pour l'accueil du projet « The walk with Amal »,
- 13 k€ pour le projet rue des Enfants,
- 90 k€ pour le Théâtre des Célestins,
- 163 k€ pour l'Orchestre National de Lyon dont 45 k€ projet DEMOS.

Par ailleurs, la direction des Affaires culturelles (DAC) a versé les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins (5,18 M€) et de l'ONL (10,13 M€).

Volet patrimonial et mission Site historique

- Quatre associations ont bénéficié d'une subvention individualisée : l'Institut Lumière (570 k€), le musée Urbain Tony Garnier (90k€), l'association Soierie Vivante (30 k€), l'association Silk in Lyon (27 k€),
- Le Fonds d'Intervention du Patrimoine, à hauteur de 13 k€, a permis de soutenir 5 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon,
- Remise du Prix « Citoyens du patrimoine » doté de 5 k€ : le premier Prix a été attribué à l'association Soierie Vivante (Lyon 4^e) pour la remise en état de fonctionnement d'un de leurs métiers à tisser et une exposition de l'ensemble des projets éligibles a été réalisée à l'Hôtel de Ville lors des Journées Européennes du Patrimoine 2021,
- Maintien en distanciel des « Rendez-vous du patrimoine », réunissant acteurs locaux et experts de renom en matière de patrimoine sur le thème « Le patrimoine archéologique et sa place dans la ville contemporaine »,
- Travail d'inventaire et d'entretien des mobiliers, propriété Ville (collections d'œuvres, Soie, orgues),
- Valorisation du carillon de l'Hôtel de ville à travers plusieurs concerts et master class du maître carillonneur avec les élèves du Conservatoire de Lyon : concerts d'été, JEP, fêtes de fin d'année.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

46 316 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 638 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

49,9

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SUITE)

Descriptif de l'activité 2021

Coopération Culturelle à Lyon volet culturel de la politique de la ville et actions auprès de publics spécifiques

- Mise en œuvre des projets culturels de territoire dans le cadre du contrat de Ville 2017/2022. 49 actions ou projets ont été soutenus en 2021 pour un engagement financier total de la Ville de 364 600 euros (lignes budgétaires Culture, politique de la ville et événements), dont 90 k€ proviennent du Fonds d'intervention culturelle.
- Poursuite du suivi de trois résidences d'artistes, dans les quartiers Langlet-Santy, Mermoz et Duchère (Château), pour un accompagnement artistique sensible des habitants en période de renouvellement urbain. Les résidences sont financées, pour 3 ans. En 2021, elles ont chacune reçu une subvention de 10 k€ au titre de la Culture par la Ville de Lyon.
- Mise en œuvre de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville durable 2017/2022. Les 28 structures culturelles signataires de la Charte se sont engagées dans les 12 QPV. Elles ont également contribué à l'édition du guide du Développement durable 2020 de Lyon. Une démarche de refonte de la Charte a été engagée en 2021 et se poursuivra en 2022 jusqu'à la signature d'un nouveau dispositif.

Nouveaux projets de résidences artistiques

Plusieurs résidences artistiques ont été initiées en 2021, et financées par des partenariats :

- Des résidences dans le cadre du programme municipal « Rue aux Enfants » avec l'intervention d'artistes dans 3 écoles primaires publiques accompagnée de la réalisation d'une œuvre sur la voirie. La Culture a versé une subvention totale de 8 k€ pour l'ensemble du dispositif au profit de trois équipes artistiques.
- Une résidence artistique dans une résidence autonomie sénior. Le financement du projet a associé la Culture (6k€), le CCAS (4 k€) et la DRAC.

Pôle technique des Subsistances

- Impact Covid-19 : ont été mises en place des concertations pour intégrer les dispositifs sanitaires des différentes entités, ainsi que le filtrage des entrées et fermetures du site compte tenu des dispositions réglementaires,
- Le confinement d'avril 2021 n'a pas engendré d'importantes économies au niveau des consommations en fluides et énergie compte tenu du maintien des activités sur site, même réduites. L'impact financier est par ailleurs minime du fait de problèmes techniques sur les installations de chauffage (vétusté de la régulation) et de la hausse importante des tarifs de l'électricité,
- La direction technique de site a assuré la supervision de 279 opérations de maintenance préventives sur les installations techniques, ainsi que de 578 interventions curatives.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La DAC perçoit des recettes au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés et l'Opéra. Certains de ces loyers ont fait l'objet d'exonération partielle justifiée par la fermeture administrative de ces établissements en raison de la crise sanitaire.

La DAC perçoit également une participation du Grand Casino de Lyon.

LES SUBSISTANCES

- Dépenses de Fonctionnement: **1 016 k€**
- Recettes de fonctionnement*: **558 k€**

* DONT 556 K€ REMBOURSEMENT CHARGES ET PERSONNEL ENSBAL

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Missions et contexte

Le pôle des musées d'art de Lyon qui réunit le musée des Beaux-Arts de Lyon et le musée d'Art contemporain permet des collaborations entre les deux institutions. L'exposition « A la mort à la vie. Vanités d'hier et d'aujourd'hui » présentée au MBA à partir de fin novembre 2021 a été conçue principalement à partir des deux collections.

Le musée des Beaux-Arts est une institution au rayonnement international. Dans ce cadre, deux tapisseries remarquables ont été prêtées pour un an au mois d'octobre 2021 au Louvre Abu Dhabi, ce qui a généré une recette exceptionnelle de 258 799 €.

Avec ses partenaires du champ social, de la santé et de l'éducation populaire, le musée est engagé dans l'accueil de tous les publics. L'accueil des scolaires et des étudiants est une des priorités, ainsi que l'accueil des enfants et des familles en public individuel.

Le musée est soutenu dans ses acquisitions par les instances de mécénat : le Club du musée Saint-Pierre et le Cercle Poussin, ainsi que l'Association des amis du musée.

Chiffres clés

Fréquentation 2021 :

- Collections permanentes : **110 262** visiteurs,
- Exposition « Les frères Flandrin » : **23 500** visiteurs

Descriptif de l'activité 2021

Le musée a été fermé au public jusqu'au 19 mai 2021. L'ouverture de l'exposition « Les frères Flandrin » initialement prévue pour l'année 2020 a été reportée pour la réouverture en 2021. Les visites et ateliers en visio et hors-les-murs pour les scolaires ont perduré pendant la période de fermeture. La réservation en ligne a été à nouveau très fortement recommandée.

La réouverture s'est faite en 2 étapes selon les jauges imposées. Le pass sanitaire a été obligatoire pour accéder à l'enceinte du musée à partir du 21 juillet. La gestion de la crise a nécessité en 2021 l'achat d'une vingtaine de sèche mains à air pulsé et filtré, ainsi que l'embauche de deux agents occasionnels et l'achat d'un barnum chauffé afin d'assurer les conditions de contrôle du pass sanitaire. Du fait de la fermeture, la programmation culturelle a été moins active et une grande étude des publics du pôle des musées d'art est reportée sur 2022.

EXPOSITIONS

Hippolyte, Paul, Auguste. Les Flandrin, artistes et frères

19 mai - 5 septembre 2021

Cette exposition a invité à découvrir le travail des trois frères Flandrin, artistes les plus importants de la scène lyonnaise au 19^e siècle.

A la mort à la vie. Vanités d'hier et d'aujourd'hui

27 novembre 2021 - 7 mai 2022

Cette exposition s'inscrit à la suite des expositions conçues dans le cadre du pôle des musées d'art, Penser en formes et en couleurs (2019) et Comme un parfum d'aventure (2020/2021).

3 expositions –dossiers pour la réouverture :

- **Par le feu la couleur** : céramiques contemporaines : 19 mai 2021 - 27 février 2022,
- **L'Odyssée moderne de Louis Bouquet** : 19 mai - 29 août 2021,
- **Nouvelles perspectives. Collections XX^e et XXI^e** : 19 mai 2021 - 5 mars 2022.

Exposition hors-les murs à Rillieux

20 novembre 2021 - 31 mars 2022

Cette exposition est présentée à la médiathèque de Rillieux-La-Pape. Elle s'inscrit dans l'opération « Arts de l'Islam. Un passé pour un présent » initiée par le gouvernement. Le musée des Beaux-Arts prête plusieurs œuvres de sa collection des arts islamiques.

MÉCÉNAT ET ACQUISITIONS

Le Club des mécènes du musée Saint-Pierre et le Cercle Poussin, ainsi que certains collectionneurs et descendants d'artistes, ont été particulièrement présents aux côtés du musée pendant cette période particulière. Leur soutien a permis un enrichissement exceptionnel des collections, tout particulièrement pour le XX^e siècle et les céramiques. En 2021, 20 œuvres ont été achetées par la Ville et 83 acquises par dons.

RESTAURATIONS

Transfert et restauration des œuvres des frères Coustou : les 2 bronzes situés place Bellecour étaient très fragilisés depuis plusieurs années. Suite à leur transfert dans le cloître du musée en mars 2021, les 2 œuvres y ont été restaurées en juin 2021. Elles sont amenées à rejoindre le parcours des collections permanentes début 2022.

MAQUETTES TACTILES

Destinées prioritairement aux publics mal et non-voyants, ces maquettes ont été installées au cours de l'année 2021 à la billetterie et au début du parcours de chaque étage. Ce projet a été soutenu par un mécénat d'entreprise et une souscription publique.

DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS POUR ENFANTS ET DES PROPOSITIONS POUR LES FAMILLES

Dès la réouverture du musée, l'offre a été renforcée pour les visites en famille et les ateliers pour enfants qui ont été proposés tout au long du reste de l'année. La mise en place de week-end thématique a été expérimentée avec des propositions d'ateliers pour tous accessibles gratuitement. Au vu du succès, des week-ends de ce type seront proposés à nouveau en 2022.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 392 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 029 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

117,4

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Missions et contexte

L'année 2021 est à nouveau impactée par la crise sanitaire qui a contraint le Musée à rester fermé au public pendant les 4,5 premiers mois de l'année.

Le Musée d'art contemporain a pu présenter au public un nouveau cycle d'expositions à partir du 19 mai 2021.

Au final, par rapport à sa prévision initiale, la période totale d'ouverture a été de 26 semaines au lieu de 40 semaines prévues lors de l'élaboration budgétaire.

Chiffres clés

-Fréquentation :
34 228 visiteurs

Descriptif de l'activité 2021

La programmation d'expositions a dû être revue en début d'année par suite des contraintes imposées par les mesures gouvernementales de fermeture des établissements recevant du public.

Pendant cette période forcée de fermeture, des visites et conférences en ligne ont été programmées.

Une exposition hors les murs a pu être organisée : œuvres de la Collection au Collège Mermoz (Lyon 8e).

Dans l'enceinte du Musée, des activités avec public restreint ont été programmées : «Jeunes décrocheurs» en matière de sensibilisation à l'art contemporain et la danse ; workshop en partenariat avec l'association PasserElles à l'intention de femmes en situation d'isolement.

L'exposition «Comme un parfum d'aventure», conçue dans le cadre du Pole des musées d'art de Lyon, ouverte pour seulement un mois en octobre 2020, a pu être prolongée du 19 mai au 18 juillet 2021. C'est une exposition qui explore la question du déplacement, empêché ou imposé, volontaire ou suscité, individuel ou en groupe, et ses conséquences sur l'individu.

Par ailleurs, toujours pendant le 1^{er} semestre, l'exposition IRL é RL «Effondrement des Alpes» a permis de présenter aux visiteurs un projet artistique inédit faisant cohabiter une exposition, une programmation live, des résidences d'artistes, des ateliers, des temps de rencontres...

Lors du 2^e semestre, 5 expositions ont été présentées autour de la création contemporaine de femmes artistes :

-«Jasmina CIBIC Stagecraft» : une mise en scène du pouvoir a présenté notamment une œuvre inédite, the Gift, qui est un film basé sur les recherches de l'artiste sur la notion du soft power.

-«Figures de cire» de Delphine BALLEY, artiste photographe et vidéaste, qui présente un voyage à travers le temps et le vernaculaire.

-«Escapologie» de Christine REBET, artiste qui privilégie le dessin en réinterprétant ses traumatismes personnels et collectifs, en mêlant histoire et fiction.

-«Performances 1976-1988» de Marina ABRAMOVIC & ULAY, qui est une sélection d'œuvres issues de la Collection qui explorent les limites physiques du corps des deux artistes.

-«Crossover», dialogue entre une œuvre de la Collection (ensemble de tirages numériques de l'artiste américain du Pop Art Mel RAMOS) et le travail de l'artiste Hélène HULAK qui travaille sur la déconstruction de la représentation d'icônes féminines.

Enfin, le MacLyon a répondu à des appels à projet inédits

La Rue des enfants

En juin 2021, le Musée d'art contemporain de Lyon s'est associé au projet «La Rue des Enfants». Des interventions d'artistes ont été proposées dans cinq écoles de la Ville. Un travail collaboratif s'est alors construit entre l'artiste et la classe aboutissant à l'émergence d'idées originales.

The Walk

Amal est une marionnette géante de 3,5 mètres, qui représente une jeune réfugiée syrienne. A travers cette représentation artistique, on montre une marche effectuée à partir de la frontière turco-syrienne à travers 8 pays, pour rejoindre le Royaume-Uni.

Après un arrêt à Marseille, à Briançon et avant de se rendre à Genève, Amal est passée 2 jours à Lyon les 25 et 26 septembre 2021.

Une performance de la chorégraphe Anna Halprin a été recréée par la chorégraphe française Anne Collod, avec la participation du public le 26 septembre, devant le Musée d'art contemporain.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

937 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

197 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

30,6

DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS

Missions et contexte

Gadagne et ses deux musées (Musée d'histoire de Lyon et Musée des arts de la marionnette), le musée de l'Impri-merie et de la Communication graphique et le musée de l'Automobile Henri Malartre, constituent le pôle des musées d'histoires et de sociétés. Les quatre musées parlent de la ville de Lyon et de son héritage aux générations futures. Ils s'adressent à tous les habitants et les visiteurs du territoire. Ils tiennent à dépasser l'image de musées silencieux et figés dans une vision académique du patrimoine. Ils se présentent comme des espaces de dialogue, de rencontre, de création, à l'image des publics qui les traversent.

L'année 2021 a été fortement impactée par un contexte sanitaire contraignant. Durant les presque 5 mois de fermeture au public, les musées ont poursuivi leurs missions de conservation des collections, d'entretien des parcours, de préparation des futures expositions, en ajoutant des actions pour maintenir un lien avec les publics (exposition numérique, contenus et médiation en ligne,...).

Pour s'adapter, les musées ont dû modifier leur programmation annuelle. Dès la réouverture au public les conditions d'accueil ont été adaptées pour permettre au public de revenir en toute confiance avec notamment le pass sanitaire.

Malgré ces contraintes, les musées d'histoires et de sociétés sont parvenus en 2021 à proposer au public une programmation riche et éclectique, valorisant la place de la création, de l'éducation et de l'émancipation artistique sur le territoire lyonnais.

Descriptif de l'activité 2021

LES MUSÉES GADAGNE

Musée d'histoire de Lyon (MHL)

Le 2 juillet Gadagne a fêté son centenaire à l'occasion d'un grand temps fort pour le public et ses partenaires culturels et scientifiques. L'exposition « Les pieds dans l'eau. Vivre avec le Rhône et la Saône », second volet de la refonte du parcours permanent, terminée en mars, a ouvert au public à la réouverture du musée en mai. Avec comme objet phare une pirogue-vivier du 16^e siècle, restaurée en partenariat avec l'INRAP, elle est destinée aux jeunes enfants et raconte l'histoire des relations des Lyonnais.e.s avec leurs cours d'eau.

L'exposition temporaire « Lyon, une rencontre » (photographies et dessins) a été prolongée jusqu'en décembre.

Musée des arts de la marionnette (MAM)

Le MAM a donné une carte blanche au marionnettiste Renaud Herbin dans le cadre d'une coréalisation avec le théâtre Jeune public de Strasbourg.

La situation sanitaire a eu encore un impact important sur l'activité de Gadagne, avec une activité ralentie sur toute la période et des annulations de visites de groupes.

Les activités de médiation et la programmation culturelle ont été maintenues pour ses deux musées. 2 week-ends festifs et gratuits ont notamment permis de retrouver le public et de lui proposer des activités à l'occasion de l'inauguration de l'exposition Les pieds dans l'eau et lors du centenaire.

L'offre numérique s'est renforcée avec la mise à disposition sur des plateformes numériques de plusieurs parcours urbains à faire en autonomie, de conférences et de contenus historiques sur le bâtiment.

Les partenariats se sont renforcés du côté du champ social avec une augmentation importante de la fréquentation de ces publics et développés avec de nombreuses interventions hors les murs, à l'hôpital ou en EHPAD, et une expérience en prison.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRI-MALARTRE

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité du musée avec près de 5 mois de fermeture et des mesures d'accès aux bâtiments très contraignantes.

Débutée à l'automne 2020, la création d'un nouveau site internet s'est achevée au printemps 2021 (www.musee-malartre.com). Ce site propose aux publics des contenus très immersifs qui font une part belle à l'expérience de visite. De nombreuses vidéos mettent en valeur le site du château de Rochetaillée, le parc et les automobiles qui roulent ainsi que les savoir-faire de notre atelier de mécanique. Les contenus ont été repensés avec un soin particulier pour les collections (objets phares, marques lyonnaises, voitures de course, énergies automobiles, les carrosseries automobiles...).

A l'occasion du festival « Quais du polar » les 3 et 4 juillet 2021, les visiteurs du musée ont pu découvrir les collections exposées dans les halls du musée d'une manière insolite.

Ils ont pu assister à la pièce de théâtre déambulante « Le Mystère de l'Hydromobilis d'Adhémar » par la compagnie Sens Inverse. Armelle et les spectateurs-enquêteurs sont partis à la recherche de ces lettres, objets, énigmes...

Ça roule ! Saison 3

Depuis septembre 2017, le public peut découvrir des véhicules de toutes époques en action, un samedi par mois. En 2021 le public a pu ainsi monter dans une Peugeot 163 torpédo de 1920 et une voiture populaire, la Jeep Willys de 1944. En période de fermeture, une activité partielle en présentiel de l'ensemble des équipes, a permis des missions d'entretien et de nettoyage des collections.

Sur les mois d'ouverture du musée Malartre, on constate des fréquentations similaires à 2019, signe que les publics sont (re)venus au musée. La fréquentation des groupes, scolaires et non-scolaires est toujours faible, mais en augmentation de 60% pour les groupes adultes par rapport en 2020. Les groupes scolaires ne sont pas revenus au musée (- 80% par rapport à 2019).

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de Fonctionnement: **420 k€**
- Recettes de fonctionnement: **157 k€**

MUSÉE MALARTRE

- Dépenses de Fonctionnement: **93 k€**
- Recettes de fonctionnement: **79 k€**

DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS (SUITE)

Chiffres clés des 3 musées

Musées Gadagne

- Surfaces d'exposition : **2 400 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **100 000**,
- Fréquentation : **32 757**.

Musée Malartre

- Surfaces d'exposition : **3 000 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **4 800**,
- Fréquentation : **17 511**.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

- Surfaces d'exposition : **2 000 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **32 000**,
- Fréquentation : **12 076**.

Descriptif de l'activité 2021

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

Le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique est dédié à la présentation, à tous les publics, de la révolution de l'imprimerie, de l'information et de l'image entre le XIV^e et le XXI^e siècle. Il sert de principal pôle patrimonial pour le monde graphique français et européen, et reflète les tendances actuelles du design graphique à partir de la présentation d'œuvres de jeunes artistes ou de professionnels reconnus.

Les expositions temporaires en 2021

Exposition *VinylesMania*

Juin-septembre 2021

Avec cette exposition très photographique le musée a souhaité montrer ce qui se joue dans la fabrication des vinyles, de la gravure au pressage en passant par le moulage des matrices et célébrer celles et ceux qui tournent autour de ce mythe populaire. Un travail avec plusieurs collectionneurs lyonnais a été effectué, ainsi qu'avec le collectif artistique Magma et avec Lyon BD festival. Après une ouverture de seulement trois semaines en octobre 2020, le projet a pu finalement trouver ses publics sur 2021, avec aussi un excellent accueil de la presse locale et nationale.

La Fabrique : une résidence d'artiste au musée

Septembre-Octobre 2021

En 2021 la résidence d'artiste a été renouvelée, en faisant appel à la plasticienne Camille Boileau qui devait alors réfléchir à la création d'une œuvre en lien avec la minéralogie et l'orfèvrerie, celle-ci devant intégrer le parcours de l'exposition dédiée aux bijoux que le musée prépare pour l'Automne 2022.

Exposition *AVEC - Gérard Paris Clavel*

Novembre 2021-février 2022

En 2017, le musée a acquis 76 affiches réalisées par Gérard Paris-Clavel entre 1989 et 2011. Graphiste engagé « d'utilité publique », il joue avec les lettres, les formes et les couleurs

pour les transformer en acteurs des enjeux sociétaux dans l'espace public. L'exposition a présenté les divers aspects de sa création, du graphiste à l'imprimerie, illustrant la richesse de la double identité du musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique.

Cette belle exposition manifestation a aussi trouvé écho sur l'espace public, dans la rue, où les Lyonnais ont ainsi pu découvrir des images non-signées du graphiste, avec des messages positifs comme « Vive le Service Public » et « Egalité ».

Activités culturelles et pédagogiques

Malgré la pandémie, le musée a poursuivi son travail auprès des publics spécifiques et vulnérables, notamment à travers un projet avec l'hôpital gériatrique de Fourvière et l'opération « Messages », qui a permis de maintenir un lien intergénérationnel entre les patients de l'hôpital et plusieurs groupes scolaires de la ville.

Les créations numériques

La fréquentation numérique du musée a été importante en 2021, l'exposition numérique Eye Eye Eye lancée en mars a été vue près de 3 500 fois en avril, ce qui correspond à un bon chiffre de fréquentation en physique du musée sur une même période.

De son côté, l'exposition Gérard Paris-Clavel a été très reprise sur les réseaux sociaux en lien avec la campagne de communication menée en ville (plus de 2 millions de vues pour la vidéo du Président Mexicain utilisant la campagne dans son discours sur le service public).

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- Dépenses de Fonctionnement : **175 k€**
- Recettes de fonctionnement : **66 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN DES 3 MUSÉES

73,9

ARCHIVES MUNICIPALES

Missions et contexte

Les Archives Municipales de Lyon (AML) collectent, conservent et communiquent les archives de la ville, de ses organismes rattachés, ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon. Des spécificités sont à signaler: l'ancienneté des fonds (702 ans), leur ampleur (17 km de rayonnages occupés) et l'accent mis sur le développement de l'accès à tous les publics.

La réglementation s'impose aux archives, leur conservation relevant de compétences obligatoires de la commune. Toutefois les missions des AML vont bien au-delà, à travers une longue expérience de l'action culturelle (expositions, conférences, médiation...) et des nouveaux défis: collecte numérique et mise en ligne à l'ère des réseaux sociaux sont à relever.

Chiffres clés

- **229 ml + 359 Go**: entrées archives publiques et privées,
- **811 ml + 46 Go**: archives éliminées,
- **9 953** entrées (recherches, expositions, conférences ou médiation),
- **21 255 904** pages de documents consultées par **554 594** visiteurs,
- **42 595** images numérisées, **48 742** mises en ligne,
- **817** nouveaux lecteurs en salle et **11 593** nouveaux followers réseaux sociaux inscrits.

Descriptif de l'activité 2021

En 2021, pour la 2^e année consécutive, les AML ont dû adapter leur fonctionnement aux contraintes de la crise sanitaire. Si les expositions ont été différées, les activités comme la dématérialisation des contenus et des procédures administratives, l'accès aux archives en ligne ont été poursuivies.

SALLE DE LECTURE

Considérée comme une activité similaire à celle d'une bibliothèque, son accès a pu être maintenu avec un protocole strict toute l'année. Près de 5 000 documents ont été communiqués à 2 870 lecteurs.

PRÉSENCE EN LIGNE

Après la mise en ligne en 2020 du portail de recherche, les AML poursuivent les opérations de numérisation à un rythme soutenu (42 595 images numérisées, 48 700 images mises en ligne). En 2021, la mise en ligne du nouveau site a permis de donner une nouvelle visibilité aux AML avec 550 000 visiteurs pour plus de 19 250 000 documents consultés.

GESTION DES FONDS ET COLLECTIONS ARCHIVES PUBLIQUES

- Le travail auprès des services municipaux a permis l'entrée de 229 ml et le versement électronique de 359 Go, dont:
- 2 maquettes relatives à l'effondrement du cours d'Herbouville en 1981,
 - Les données concernant les distributions de masques en 2020,
 - Les supports de communication de l'Auditorium de 1986 à 2020,
 - Les archives du carillonneur de Lyon,
 - 700 CD rom de photographies de la direction de la Communication externe.
 - Les archives du Musée Gadagne, de 1894 à 2014
 - Des parties du fichier sanitaire de l'Ecologie urbaine, de 1962 à 2000
 - Le suivi de la mise à disposition de locaux à des syndicats professionnels par la ville, de 1884 à 2018
 - Les archives des Espaces verts, de 1962 à 2007.

ARCHIVES PRIVÉES

Des fonds particulièrement intéressants ont été intégrés comme celui des Eclaireuses et Eclaireurs de France de la région de Lyon (1916-2010), les papiers personnels du prêtre ouvrier Louis Blanc (1945-2015) et les archives numériques du projet Bains-douches mené par l'association LALCA (2018-2020).

Des fonds d'archives et des photographies ont été acquis: papiers du maître-verrier Henri Robert (1939-1960) et du sculpteur Joseph Belloni (1886-1964), brevet de maîtrise des ouvriers en soie de 1743, papiers personnels de l'architecte René Dardel (1830-1863), 299 photographies de B. Paccard relatives aux transformations urbaines de la Croix-Rousse dans les années 1970 et au chanteur lyonnais JM. Le Bihan (1953-2019), ainsi que deux dessins: un plan du jeu de paume du quartier Saint-Clair de 1774 et un projet d'élévation de la prison Saint-Joseph de 1826.

CONSERVATION RESTAURATION

1700 feuillets ont été restaurés et les fonds d'archives privées ont été estampillés. La 1^{ère} étape de rédaction d'un plan d'urgence a débuté avec l'organisation en conditions réalistes d'ateliers de sauvetage

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

L'exposition «L'Académie, au service de la Ville» prévue en 2020 et ouverte au public de mai à octobre 2021 a accueilli 1 750 visiteurs. L'exposition Schuller prévue en fin d'année a été reportée à 2022.

MÉDIATION

L'offre de supports pédagogiques téléchargeables par les enseignants a été enrichie. Dès septembre 2021, une offre de médiations adultes a été proposée. Le projet intergénérationnel de recueil et restitution de témoignages, en collaboration avec le Service Archéologique de la Ville et Kafêtômomes, a abouti à une nouvelle restitution sur le thème de la gastronomie.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

147 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

18 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33,4

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE

Missions et contexte

Le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) est reconnu comme un acteur majeur de l'archéologie à l'échelle nationale. Il comprend 31 agents permanents aux spécialités complémentaires (création de 2 postes en 2021), appuyés par des personnels temporaires recrutés pour apporter des compétences spécifiques ou compléter l'équipe en cas d'opérations simultanées. Les actions de médiation, régulièrement renouvelées avec une attention confirmée pour la diversité des publics auxquels elles s'adressent, sont alimentées par ces recherches.

Le SAVL a consacré en 2021 61,5 % de son activité aux opérations archéologiques, en majorité préventives et donc liées à l'activité immobilière. Les 15 opérations de terrain correspondent à 26,5 % de l'activité, les études associées à la rédaction des rapports de fouille à 35 %. L'équipe a consacré 10,5 % de son temps aux projets de recherche, 7 % à la médiation et 6 % à la base de données AlyAS, destinée à la recherche scientifique et au conseil aux aménageurs.

Descriptif de l'activité 2021

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE TERRAIN ET/OU POST-FOUILLE

61,5 % de l'activité globale du SAVL. La réalisation des opérations de terrain, qui avait repris avec l'activité immobilière, n'a pas été impactée par la pandémie en 2021.

6 diagnostics : 18 % de l'activité opérationnelle

- Métropole de Lyon : réaménagement de la rue Pierre Audry (Lyon 5^e),
- Région Auvergne-Rhône Alpes : Lycée Jean Perrin (Lyon 9^e), Musée des Tissus (Lyon 2^e), Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse (Lyon 9^e).
- Marignan : 3 place Dumas-de-Loire (Lyon 9^e),
- SUP Alta : Sacré Cœur des Chartreux (Lyon 1^{er}).

6 fouilles : 74,5 % de l'activité opérationnelle

- SAHLMAS : La Sarra, place du 158^e Régiment d'Infanterie (Lyon 5^e).
- Fondation Mérieux : 17 rue Bourgelat (Lyon 2^e),
- ASL : Maison du Chamarier (Lyon 5^e),
- SAS PARC B : château Lamotte, (Lyon 7^e),
- SCI Gindre : 5 rue St-Jean (Lyon 5^e),
- OGIC SA : 65-67 av. du Point du Jour (Lyon 5^e).

3 surveillances de travaux : 7,5 % de l'activité opérationnelle

- Montée de la Sarra (Lyon 5^e),
- Square Jean Tricou (Lyon 5^e),
- Église Saint-Bruno (Lyon 1^{er}).

7 études post-fouilles : 35 % de l'activité globale

- LPA : parking St Antoine (Lyon 2^e),
- Promoval : 15 rue de la Quarantaine (Lyon 5^e),
- Métropole de Lyon : place Varillon (Lyon 5^e),
- SCI Lanson Lartigue : 15 montée St-Barthelemy (Lyon 5^e),
- Fondation Fourvière (Lyon 5^e) : Maison carré, Maison de Fourvière et Socle,
- Eiffage immobilier : Hôtel Dieu tranches 3-4-5 (Lyon 2^e).

6 chantiers de fouille ont été réalisés en groupe avec l'Inrap, dans le cadre de la convention mise en place en 2016.

Le chantier-école universitaire du parc de la Visitation (Lyon 5^e), ouvert en 2019 et qui avait dû être annulé en 2020, a pu avoir lieu en 2021.

RECHERCHE ET COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

L'activité de terrain a permis au SAVL de réaliser des opérations importantes, qu'il s'agisse de diagnostics ou de fouilles sédimentaires (site du futur EHPAD de la Sarra, Lyon 5^e) ou d'opérations conduites sur le patrimoine bâti, dans le Vieux-Lyon (maison du Chamarier) ou sur le château Lamotte (parc Blandan, Lyon 7^e). Confirmant son rôle et sa lisibilité comme acteur de la formation universitaire et partenaire des structures de recherche (Maison de l'Orient et de la Méditerranée, universités Lyon 2 et Lyon 3), le service a renforcé son action au bénéfice des étudiants : accueil de 9 stagiaires de Licence et Master, mise en place du dispositif d'accompagnement professionnalisant « Aller + loin ».

Les agents du SAVL ont pris part à plusieurs colloques et journées d'études (12 interventions scientifiques) et réalisé la publication de 15 articles, parus notamment dans des revues spécialisées.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES, ACTIONS DE MÉDITATION ET D'INSERTION

Après l'arrêt provisoire provoqué par la pandémie, le SAVL, acteur dès l'origine de la charte de coopération culturelle, fortement présent dans le champ de l'insertion et résolument investi dans la médiation, a redéployé son activité culturelle et pédagogique : il a en 2021 permis à 1987 enfants, de la moyenne section au CM2 (53 classes), de découvrir l'archéologie et 565 enfants ont bénéficié de ses actions péri- et extra-scolaires. Le SAVL a pris comme chaque année une part active aux événements d'envergure nationale : Journées européennes de l'Archéologie, du Patrimoine, Fête de la Science...

ARCHIVES DU SOL

Cette récente compétence a permis d'engager le reconditionnement des collections nécessaire au réaménagement à venir des locaux et de professionnaliser la gestion du mobilier archéologique.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

100 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

478 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

29,4

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Missions et contexte

L'année 2021 aurait dû être marquée par la présentation de l'exposition «VISAGES» et la présentation du spectacle «Clara», mais la crise sanitaire et des problèmes propres à la compagnie ont contraint le CHRD à reporter cette programmation en 2022.

Cependant, le CHRD a maintenu ses activités avec un nouveau format d'exposition autour des albums Spirou d'Émile Bravo «Une enfance sous l'occupation» et l'accueil en résidence de la Compagnie Stylistick.

Parallèlement le CHRD poursuit ses objectifs :

- Accompagner la transition mémorielle par une contextualisation historique accessibles au plus grand nombre,
- Adapter l'offre du musée aux nouvelles attentes du public,
- Développer le recours au numérique, et la mise en accès des ressources du musée
- Entretenir les liens avec le monde universitaire.

Chiffres clés

Fréquentation :

21 957 visiteurs dont
8 488 visiteurs en groupe
avec médiation dont **4 078**
en groupes scolaires.

Descriptif de l'activité 2021

Comme les autres musées, Le CHRD a dû adapter son fonctionnement aux contraintes inhérentes à la crise sanitaire. Complètement fermé à tout public durant 4,5 mois, l'exposition 1940, «Une étrange défaite» n'a été ouverte que 5 semaines, et l'exposition «VISAGES» a dû être reportée en 2022.

Le Musée a également subi ensuite une désaffection des groupes du fait des contraintes liées au pass sanitaire, et l'application de jauges aux activités en extérieur comme les balades urbaines. D'autres formes d'activités ont été proposées pour garder le lien et aller à la rencontre d'un nouveau public.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Prévue du 10/06/2020 à fin janvier 2021, ouverte du 23/09 au 29/10/2020, prolongée au 23 mai 2021, «Une étrange défaite» a retracé 6 semaines du 10 mai au 25 juin 1940 durant lesquelles la France bascule dans la stupeur, l'effroi et le chaos.

«Spirou, une enfance sous l'occupation» a rencontré un vif succès et permis à un public différent d'accéder aux collections du CHRD.

COMMUNICATION

Le site internet du CHRD, ouvert depuis septembre 2020, a reçu 191 378 visiteurs pour 203 373 connexions.

PRODUCTION

Un travail sur le recyclage des matériaux de scénographie a été initié avec l'association Mineka. La newsletter interne mensuelle CHRDays a permis de garder le lien tout au long de l'année, entre tous les agents qu'ils soient en présentiel, en TT, ou en absence exceptionnelle.

MÉDIATION ET PROGRAMMATION

Les conférences ont été en partie maintenues en podcast avec écoute en direct puis ont repris en présentiel à partir de novembre 2021. De nouvelles fiches pédagogiques ont été mises en ligne pour accompagner les enseignants. Enfin, les médiateurs poursuivent les ateliers nomades initiés en novembre 2020, directement dans les classes.

PÔLE RESSOURCES ET VALORISATION SCIENTIFIQUES

Le projet d'inventaire normalisé des collections s'est poursuivi, ainsi que la mise à disposition des ressources via le site internet du musée. Les collections ont été enrichies, s'appuyant sur des dons gracieux dont celui exceptionnel de la malle de Daniel Cordier ou des achats comme un album original de Frédéric Bellay, ou une collection de photos prises à Lyon par un soldat allemand durant la guerre.

La campagne de restauration de la collection d'affiches du musée a permis de traiter la totalité du fonds. La numérisation des collections a été poursuivie via une nouvelle campagne photographique

La réflexion sur les projets qui ponctueront 2022, année anniversaire des 30 ans du CHRD, est entamée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

285 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

107 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23,5

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Missions et contexte

La bibliothèque municipale, forte de ses 16 sites et d'un pôle mobile, répartis sur l'ensemble du territoire lyonnais, a pour principales missions :

- Le développement de la lecture publique en donnant accès au plus grand nombre à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (livres, revues, disques, vidéos ou produits multimédia),
- La facilitation de l'accès à l'information et au savoir,
- La contribution à l'inclusion sociale, en s'inscrivant dans un réseau d'acteurs facilitant pour les publics en situation de fragilité l'accès aux droits et à l'emploi,
- La conservation matérielle et la valorisation d'un ensemble patrimonial parmi les plus importants de France, après celui de la BnF.

Chiffres clés

- **1 382 900** entrées, **4 %** de hausse par rapport à 2020, mais en baisse de **48 %** par rapport à 2019,
- **117 375** inscrits, légèrement supérieur à 2020, mais en baisse de **20 %** par rapport à 2019,
- **3 370 920** prêts, hausse de 30 % par rapport à 2020, mais en baisse de **22 %** par rapport à 2019,
- **3 525 473** visites web,
- **2 700** manifestations culturelles, soit le double de l'année 2020,
- Collections: **3 895 000** documents,
- **372** postes informatiques publics,
- **43 331 m²** d'équipements.

Descriptif de l'activité 2021

En 2021, les bibliothèques ont maintenu l'accueil du public, tout en adaptant régulièrement leur protocole sanitaire pour se conformer aux directives gouvernementales. L'ensemble du réseau a ainsi connu au cours de l'année plusieurs modifications des horaires d'ouverture en fonction du couvre-feu et des périodes de confinement, la suppression de la quarantaine, la mise en place puis la suspension des jauges, la mise en place du pass sanitaire à partir du 21 juillet.

La réalisation de grands projets structurants a pu se poursuivre :

- Réhabilitation du silo : poursuite d'un vaste chantier quasi à mi-chemin. En 2021 la rénovation a concerné 6 étages supplémentaires,
- Lancement des opérations de PPI : maintien à niveau du dispositif d'automatisation des prêts et retours, projets de réaménagement des bibliothèques du territoire, relance de la réflexion sur le schéma directeur des travaux de la bibliothèque de la Part-Dieu,
- Intégration des enjeux de la transition écologique, sociale et solidaire,
- Élaboration du nouveau projet d'établissement pour la période 2021-2026,
- Définition des grands axes du dispositif Bibliothèque numérique de Référence 2,
- Acquisitions de documents patrimoniaux remarquables,
- Missions déléguées par la Métropole pour la lecture publique : acquisitions et animations culturelles au sein des bibliothèques partenaires.

Au sein des bibliothèques, la programmation culturelle, riche d'un grand nombre de rendez-vous, a réussi à s'organiser malgré les incertitudes du contexte sanitaire. Le Printemps des Petits Lecteurs, le Vif d'OR, l'Automne des Gônes, les cycles de conférences et les actions du réseau ont animé l'ensemble des sites au cours de l'année.

De grandes expositions ont été présentées dans les galeries : « La bibliothèque, abîme et miroir », invitation à parcourir l'univers de l'artiste Jacqueline Salmon sur plus de 40 ans de réalisation photographique, « En corps Elles » en lien avec l'évènement « A corps et à cris » sur les mobilisations féministes. L'espace Patrimoine a accueilli des expositions sur l'œuvre bâtie de Tony Garnier, et les œuvres photographiques de Gérard Amsellem.

Pour une meilleure qualité d'accueil et des économies d'énergie, le service bâtiment a procédé au changement de nombreux luminaires dans les espaces publics et les bureaux.

Enfin, au cours de l'année, afin de garantir la sécurité du public et du personnel, la bibliothèque s'est dotée de différents moyens : nettoyage, mise à disposition de gel hydro alcoolique, sécurisation de certains espaces (espaces de restauration notamment), recours à des agents de sécurité pour le contrôle des passes-sanitaires.

L'ensemble de ces dépenses a représenté près de 2 % de son budget de fonctionnement (hors masse salariale).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 176 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 160 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

431,9

AUDITORIUM ONL

Missions et contexte

Malgré les difficultés et contraintes engendrées par la pandémie, l'orchestre a pu poursuivre son travail et conserver le projet artistique de son directeur musical, Nikolaj Szeps Znaider. Les semaines programmées avec le directeur musical ont été maintenues dans leur totalité, et quelques chefs invités ont complété la saison. Tous les programmes ont été raccourcis et adaptés afin de respecter la distanciation sociale entre les musiciens et à l'absence d'entracte, tout en restant conformes à la vision artistique du directeur musical. Quelques programmes ont été diffusés à la radio, en vidéo, sur les chaînes de télévision et même, à la fin de la saison, devant le public en direct.

Chiffres clés

- 4 évènements/concerts dont 36 représentations à l'Auditorium,
- 125 représentations annulées,
- Fréquentation : 100 246 personnes dont 10 533 hors les murs,
- 9 614 abonnés,
- 659 jeunes ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle : 54 % sur le temps scolaire, 46 % hors temps scolaire.

Descriptif de l'activité 2021

L'absence de public en salle jusqu'au 28 mai 2021 a engendré une dégradation majeure de la situation financière de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (AONL). À cela se sont ajoutées les difficultés de gestion liées aux évolutions d'organisation des spectacles et du travail (distanciation, protocole sanitaire...), ainsi qu'à l'accumulation des tâches administratives et à la complexité des demandes d'aides.

Un dialogue étroit s'est construit dès janvier 2021 avec la Ville de Lyon sur cette situation afin de piloter le maintien de l'activité avec le maximum de concertation, tandis que de nombreuses demandes d'aides financières ont été portées, notamment auprès du Centre national de la Musique. Les financeurs principaux que sont la Ville de Lyon et le ministère de la Culture ont soutenu l'AONL pendant toute cette saison par le maintien des subventions d'équilibre et l'octroi d'aides exceptionnelles.

La levée des restrictions à l'été a permis de renouer avec les récitals lyriques, aux Chorégies d'Orange et à l'Opéra de Vichy. Le retour du grand répertoire symphonique - « Neuvième Symphonie » de Beethoven - au festival pluridisciplinaire emblématique de Lyon que sont les Nuits de Fourvière en juillet 2021 est une satisfaction de la saison.

LES DISPOSITIFS ET ACTIONS MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Avec pour perspective d'accomplir sa mission de service public en période de pandémie, l'AONL a développé des projets de diffusion numérique qui ont permis de maintenir le travail de l'orchestre, d'accompagner la reprise d'activité, de continuer à proposer une offre artistique de qualité, et enfin, d'élargir et toucher de nouveaux publics familiers des usages audiovisuels ou numériques.

De très belles réalisations artistiques en ont découlé comme le concert d'ouverture mis en scène par Claudia Stavisky avec Julie Depardieu en récitante, la « Quatrième Symphonie » de Mahler et des

extraits de « Des Knaben Wunderhorn » chantés par Christiane Karg et diffusés respectivement sur la radio RCF en mai et sur le site internet de l'Auditorium-ONL en janvier, ou encore une diffusion audiovisuelle internationale via Medici TV d'un concert Brahms/Schumann avec Sir András Schiff au piano en février. Au printemps, la tournée prévue en Allemagne et aux Pays-Bas, annulée, a été remplacée par les premiers enregistrements d'un disque de musique romantique française en deux volets qui sortira sous le label Bru Zane.

Quelques évènements artistiques ont eu une portée symbolique en cette saison de pandémie et de fermeture des salles, comme la sortie chez Deutsche Gramophone de la bande originale du film « Kaamelott » d'Alexandre Astier.

La tenue des Victoires de la musique classique en février 2021 à l'Auditorium, avec le soutien de la Ville de Lyon, pendant la fermeture des salles, a permis aussi de mettre à l'honneur de jeunes artistes talentueux, particulièrement privés de visibilité à cette période, et de rassembler plus d'un million et demi de téléspectateurs.

Cette période d'activité différente a également entraîné le développement d'outils. C'est ainsi qu'un système d'automatisation des reçus de mécénat, et un outil marketing d'analyse des retombées sur les réseaux sociaux ont pu être développés.

Un important travail de fond a également été mené sur la question du développement durable avec le choix de réaliser au printemps le bilan carbone de l'activité grâce à la promotion climat de la start up « We Count », ainsi que sur les enjeux de diversité et d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La mise en place de formations doit ainsi aboutir en 2022 à un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

*OPÉRATION RÉELLES ET D'ORDRE

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

15 160 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

16 213 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

139,9

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Missions et contexte

Le théâtre des Célestins a poursuivi son ambition programmatique en 2021 et l'affirmation de son soutien à la création avec l'accueil des compagnies émergentes et/ou régionales, ainsi que les artistes nationaux, voire internationaux incontournables de la scène théâtrale.

Malgré la fermeture des théâtres jusqu'en mai, les Célestins ont pu soutenir les compagnies et les artistes en accueillant dans leurs salles de nombreuses résidences de création et les projets d'éducation artistique ont été remodelés afin d'être menés à bien.

Les partenariats avec les acteurs du territoire se sont développés permettant l'ouverture à un plus large public.

Enfin, la rentrée 2021 s'est distinguée par plusieurs nouvelles créations et une tournée importante de « La Vie de Galilée ».

Chiffres clés

- **28** spectacles (sur **56** programmés) réalisés pour **192** représentations (sur **435** prévues), **52 794** spectateurs accueillis,

- **32** représentations en tournée dont **8** annulées, soit **24** représentations réalisées dans **9** théâtres.

Crise sanitaire :

- Économies sur dépenses :

- **1 187 k€**,

- Surcoût lié à la crise :

- **201 k€**,

- Perte de recettes propres :

- **1 627 k€**,

- Aides exceptionnelles perçues : **+ 226 k€**.

Descriptif de l'activité 2021

Avec la crise sanitaire, les Célestins n'ont rouvert leurs portes au public que le 24 mai 2021, après 7 mois de fermeture. Avant l'été, ont ainsi pu être reprogrammés 9 spectacles, reports de la saison en cours ou nouvelles propositions artistiques (dont une création gratuite en plein air sur la place des Célestins), ainsi que la troisième édition du Prix Célest'1. 13 spectacles pour 52 représentations ont été proposés au public jusqu'au 3 juillet, dans une période généralement inexploitée.

Cette courte reprise a pu se faire dans des conditions particulières, avec des protocoles adaptés et dans un premier temps une réduction de la capacité d'accueil à 35 %, puis 65 %.

Avec les restrictions de jauge et la difficulté de communiquer auprès des spectateurs sur les reports, certains spectacles n'ont pu remplir que 25 % des objectifs de recettes.

Lors du lancement de la saison 21/22, avec la mise en place du pass sanitaire et un retour à la normale difficile et incertain, les ventes d'abonnements ont chuté.

Les ventes de billetterie ont été très fluctuantes selon les spectacles, les périodes, les événements. Certains spectacles ont rempli les objectifs fixés, voire même dépassé pour certains (avec de gros succès pour la période des fêtes), d'autres spectacles ont plus difficilement atteint les objectifs. Cependant, plus de 42 000 spectateurs ont pu être accueillis entre septembre et décembre 21, soit seulement 5 000 de moins qu'en 2019 sur la même période.

Les importantes pertes de billetterie ont pu être en partie compensées par des économies de charges, par les succès de fin d'année et par le soutien accru de la Ville.

En 2021, 110 jours de mise à disposition des plateaux ont été consacrés aux résidences de création et deux créations ont vu le jour en grande

salle : une création maison, « Skylight, » et la nouvelle création de Christophe Honoré, « Le Ciel de Nantes ». Deux créations de compagnies régionales ainsi que la nouvelle création de la troupe russe Théâtre KNAM ont par ailleurs eu lieu en Célestine.

L'ensemble des compagnies dont les représentations ont été annulées ont été soit indemnisées (pour un montant total de 150 k€) soit reprogrammées d'ici 2023 et les coproductions maintenues (pour un montant de 279 k€).

Les Célestins ont poursuivi le soutien à la scène théâtrale régionale et émergente avec la 3e édition du Prix Célest'1 ainsi que l'accueil des précédents lauréats en résidence de création et présentation au public.

De nouveaux partenariats avec des acteurs du territoire ont été mis en place : festival Karavel, le centre d'art contemporain BF15. D'autres coopérations se sont poursuivies avec le Festival Lyon BD, l'édition 2021 du Festival « Sens Interdits », le projet « Écran Rouge » avec la CinéFabrique et les co-accueils de spectacles sur les scènes métropolitaines.

Durant toute la période de fermeture, les projets d'éducation artistique ont été remodelés afin d'être menés à bien et permettre aux jeunes de découvrir des spectacles dans leur établissement.

Une création de François Hien en immersion dans deux classes de collèges métropolitains, à Vaulx-en-Velin et Meyzieu, a été initiée.

Comme habituellement, le Théâtre a initié et développé des rencontres, des ateliers avec des auteurs, metteurs en scène, comédiens, techniciens et l'équipe du théâtre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 503 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

7 777 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

39,4

**OPÉRATION RÉELLES ET D'ORDRE

OPÉRA DE LYON

Missions et contexte

Inséré dans un dense réseau de collaborations artistiques, l'Opéra national de Lyon est un pôle de création, de production, de diffusion et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Deuxième théâtre lyrique français, il se situe parmi les grands théâtres d'opéra internationaux avec lesquels il se coproduit.

L'année 2021 s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre l'Opéra et ses quatre partenaires publics couvrant les années 2019 à 2022, qui définit ses missions et objectifs.

Chiffres clés

- **Budget total: 35 M€**,
- **Contributions des financeurs publics: 18,6 M€** (Ville de Lyon, État, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes),
- **Recettes propres: 5,2 M€** environ,
- **Subvention Ville de Lyon: 7 M€** et une subvention d'investissement de **170 k€**,
- **Loyer versé à la Ville de Lyon: 799 k€**,
- **Personnel: 361** postes permanents auxquels s'ajoutent **89,92** équivalents temps plein (ETP) intermittents. Sur ces **361** postes, la Ville de Lyon met à disposition **203,9** ETP.

Descriptif de l'activité 2021

En raison de la crise sanitaire, l'année 2021 a été divisée en quatre périodes au cours desquelles l'Opéra de Lyon s'est efforcé d'exercer ses missions d'acteur citoyen, de partager l'opéra avec le plus grand nombre, de donner accès à la pratique artistique, de (ré)inventer le répertoire de demain et de maintenir l'emploi

DE JANVIER À MAI 2021

malgré la fermeture administrative de l'Opéra, les équipes artistiques, techniques et les fonctions support ont continué à travailler en respectant les mesures sanitaires. Elles ont produit des spectacles et des contenus numériques permettant de garder le lien avec les publics, avec notamment:

- Des diffusions de nombreux spectacles et concerts captés à l'Opéra de Lyon et hors-murs, sur les chaînes et plateformes de France Télévisions et Radio France mais également sur des chaînes de partenaires audiovisuels nationaux et internationaux comme Radio Classique et Radio Canada,
- Des créations de contenus audiovisuels mettant en lumière le Ballet de l'Opéra de Lyon, relayés sur les sites et les réseaux de l'Opéra (dont le film «The Collection» d'Alessandro Sciarroni qui a rassemblé plus de 10 000 vues en un mois de diffusion),
- Une transformation du Festival annuel en une édition 100 % numérique proposant à un large public (plus de 34 000 vues et auditeurs) en streaming, direct et replay des opéras («Ariane et Barbe-Bleue», «Le Château de Barbe-Bleue», «Mélisande»), une série, des conférences, des lectures, une visite virtuelle de décors...
- Un recours aux médias numériques permettant la diffusion de la soirée de présentation de saison en ligne et de plusieurs documentaires,
- La promotion de la création artistique et de la rencontre avec les artistes est restée au cœur des projets de l'Opéra comme en témoigne le maintien des concerts à l'Amphi avec des jeunes interprètes du CNSMD de Lyon.

DE MAI À JUILLET 2021

L'Opéra a retrouvé son public dans le respect de protocoles sanitaires stricts. Il a réuni 11 491 spectateurs pour un taux de fréquentation de 90 % sur les 22 levers de rideaux proposées. Sa réouverture s'est articulée autour de l'opéra «Le Coq d'or», les ballets «31 rue Vandenbranden / Peeping Tom» et «Danser encore» aux Subs, le récital d'Alexandre Kantorow, le concert de l'Opéra «Underground Sahariennes», le récital de Sabine Devielhe et Alexandre Tharaud, une vidéotransmission en région Auvergne-Rhône-Alpes et le festival d'été du Péristyle.

DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2021

Ce sont 86 levers de rideau qui ont jalonné l'ouverture de la saison. Au programme: Manon à l'Auditorium, «Falstaff» à l'Opéra de Lyon, la création de l'opéra «Zylan ne chantera plus» au Théâtre du Point du jour et en itinérance, une carte Blanche à William Forsythe, des concerts, des spectacles, ateliers et visites en famille, des concerts Opéra Underground en Grande salle.... 30 473 spectateurs ont été réunis pour un taux de fréquentation de 72 %.

DÉCEMBRE 2021

Le mois a été perturbé par la COVID19 avec quelques représentations et concerts annulés ou reportés. Malgré tout, la plupart des spectacles ont pu être maintenus («The Pajama Game» au Théâtre de la Renaissance, la création de Grégory Maqoma au Théâtre de la Croix Rousse, des concerts de la Maîtrise et de l'Opéra Underground...) et le public a répondu présent: sur 30 levers de rideau, l'Opéra a comptabilisé plus de 11 700 spectateurs pour un taux de fréquentation de 84 %.

Les équipes du développement culturel sont restées engagées en poursuivant leurs actions pluridisciplinaires et en maintenant le lien avec les publics et les partenaires du territoire grâce notamment aux actions hors les murs, aux projets «Échos de la Fabrique», «Very Experimental Toubifri Orchestra» et «Opéra Côté Cour».

* MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LYON

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

35 000 k€

SUBVENTIONS
VILLE DE LYON

7 000 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

203,9

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

Missions et contexte

Les événements d'été regroupent la Fête de la Musique, la Fête du 14 juillet et la manifestation « Tout l'monde dehors ! ».

La direction des Événements et de l'Animation (DEA) soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des événements et animations culturelles.

Chiffres clés

- **11** dates du 21 juin au 31 juillet,
- **26** projets, dont **6** maintenus le 21 juin,
- **24** sites investis,
- Une centaine d'artistes programmés,
- Plus de **120** heures de musique prévue.

Descriptif de l'activité 2021

« Tout l'monde dehors » a eu lieu du 23 juin au 29 août 2021 et a rassemblé 16 000 spectateurs (8000 en 2020). Plus de 100 événements ont été organisés et ont permis de proposer des spectacles variés de cirque, théâtre, danse, cinéma en plein air et musique. Les aléas météorologiques ont causé l'annulation de 20 spectacles. Les protocoles sanitaires ont évolué pendant l'été en fonction des mesures sanitaires. Les spectacles ont ainsi été accessibles sur réservation, afin de s'assurer de la jauge dans un premier temps, puis accessibles dans certains lieux sur présentation du pass sanitaire. La communication et la signalétique ont également été renforcées.

Les événements et animations culturelles soutenus financièrement par la DEA ont majoritairement dû être adaptés en raison des circonstances sanitaires (Chants de mars en version numérique par exemple, ou Quais du polar en version de plein air).

En raison de la crise sanitaire, la Fête de la musique 2021 est devenue « Musiques en Fête » et s'est déroulée sous un format permettant de répondre aux mesures liées à la crise sanitaire, en particulier une jauge réduite à 1 000 personnes, la vérification du pass sanitaire, une communication / signalétique renforcée, etc.... Pour ce faire, la très grande majorité de la programmation a été reportée sur l'ensemble des week-ends du mois de juillet dans des parcs et jardins de la Ville. Malgré tout, de très nombreux événements ont été écourtés ou annulés en raison des conditions météorologiques.

Pour cette même raison, les bals prévus dans le cadre de la Fête nationale ont été annulés. Le spectacle pyrotechnique a pu quant à lui être maintenu, sans application de jauge ni contrôle du pass sanitaire ne pouvant être mis en place sur ce type de manifestation. Un dispositif de communication renforcé, ainsi qu'une signalétique spécifique concernant le port du masque obligatoire et le respect des gestes barrières ont été déployés. Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, le périmètre anti-intrusion a été étendu à la place Bellecour à la demande de la Préfecture.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 471 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

196 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

11,1

*TOTAL DE LA DIRECTION



**Petite
enfance**

PETITE ENFANCE

Missions et contexte

L'exécutif municipal porte une ambition forte pour la petite enfance, en développant des lieux d'accueil et en impulsant de nouvelles pratiques qui sont des modèles d'écologie, épanouissants pour les enfants et inspirants pour les familles.

La petite enfance est un levier puissant pour amorcer la transition écologique en favorisant durablement les pratiques éco responsables dans les habitudes des citoyens.

L'action municipale inscrit cet ambitieux projet notamment via le plan d'équipement Petite Enfance, conforté par le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour 2019-2022, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), en amont de la Convention Territoriale Globale.

Néanmoins, la pénurie de professionnel.le.s dans la filière pèse sur l'organisation de l'accueil collectif. La Ville a donc lancé un plan d'action rapide, dans une démarche interinstitutionnelle sur le territoire.

Chiffres clés

- **158** établissements d'accueil,
- **1850** places collectives municipales,
- **100** places individuelles municipales,
- **12 500** enfants accueillis,
- **3 027** places en gestion associative subventionnées (106 établissements),
- **1925** places en gestion privée,
- **19** Relais Petite Enfance,
- **12** Lieux d'Accueil Enfants/Parents,
- **1** réseau ressource handicap,
- **4** ludothèques.

Descriptif de l'activité 2021

L'année 2021 a été marquée par une adaptation régulière et flexible à la situation sanitaire et aux protocoles successifs. Ce contexte de travail a été particulièrement impactant pour les équipes qui ont dû garantir l'application quotidienne de protocoles contraignants, poursuivre l'accueil des enfants, et répondre aux craintes et difficultés rencontrées par les familles. Les équipes de l'enfance ont été particulièrement attentives au public se trouvant en précarité du fait du contexte sanitaire et économique.

En parallèle, la pénurie de professionnelles a continué d'impacter, l'activité induisant une dépense de 225 k€ sur 2021 sur le budget de la direction de l'Enfance. Il est à noter que les dépenses destinées à soutenir les associations partenaires n'ont pas été remises en cause. Les recettes propres à la petite enfance ont connu une baisse de 6 053 k€ entre l'année 2020 et l'année 2021, due principalement aux fermetures et aléas des présences des enfants et professionnelles dans le contexte de la Covid 19.

NÉANMOINS, 2021 A VU SE CONCRÉTISER PLUSIEURS PROJETS

- Dans 56 % des structures d'accueil, tous les agents ont suivi une formation dédiée à la pédagogie de plein air (potagers, bac à terre, bac à sable et plantations diverses). Les crèches ont été dotées de vêtements de pluie, bottes et ponchos, rendant les sorties extérieures facilitées, quelles que soit les conditions météorologiques.
- L'expérimentation des couches lavables a également pu être mise en place en partenariat avec une blanchisserie d'insertion qui effectue la collecte des inserts et des couches en vélos cargos.
- De nouvelles méthodes de nettoyage des sols des établissements ont été déployées dès janvier 2021, avec l'utilisation de bandeaux microfibrés, sans recours à l'utilisation de produits chimiques.

- Une réflexion autour du décret « NORMA », dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a été menée. Ce décret réaffirme les missions de service global aux familles et de soutien à la parentalité. Un travail transversal de réflexion et d'application concrète des nouvelles dispositions s'est amorcé en 2021.

Enfin, 2021 a aussi été l'occasion de mesurer la satisfaction des usagers. Aussi, la Ville de Lyon a-t-elle proposé aux familles bénéficiaires d'une place en crèche municipale de répondre à un questionnaire en ligne portant sur la qualité de l'accueil des enfants, dans une démarche d'amélioration continue, et afin de collecter les attentes des familles. Ce questionnaire fait apparaître un taux de satisfaction globale supérieur à 95 %.

RECETTES: 23 878 K€

- 4 962 k€ de Participations Parentales (PP) perçues pour les équipements,
- 7 792 k€ (+895 k€ de recette exceptionnelle) de Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF,
- 10 229 k€ de Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la CAF aux 158 structures en gestion municipale et associative inscrites au CEJ.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 513 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

23 834 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

755,8



Éducation

ÉDUCATION

ÉDUCATION

Missions et contexte

Le nombre d'élèves scolarisés dans les 207 écoles de l'enseignement primaire public à Lyon (35 557 en septembre 2021) est en baisse de 3,54 % par rapport à 2020.

La Ville fixe les périmètres scolaires, assure les inscriptions dans les écoles, prévoit le personnel municipal, l'entretien et la construction des bâtiments ainsi que les différentes dotations. Elle assure la gestion du secteur médico-social scolaire. Elle organise un service de restauration (129 restaurants scolaires) et des activités périscolaires dans le cadre d'accueils de loisirs. Elle est responsable des personnels non enseignants et soutient par des subventions le tissu associatif du secteur. La commune apporte un concours financier aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (8 129 élèves).

Le maire est garant de l'obligation scolaire et peut autoriser l'utilisation des locaux (907 conventions) en dehors des horaires d'enseignement.

Chiffres clés

Restauration :

Prix d'achat du repas année scolaire 2020-2021 : **2,919 €**,

Nombre d'inscrits :

-Accueil du matin : **9 133** (fréquentation moyenne **38 %**),
-Après la Classe : **8 229** (fréquentation moyenne **49 %**),
-Fin d'Aprèm : **3 024** (fréquentation moyenne **15 %**),
-Les Ateliers du Mercredi : **2 670** (fréquentation moyenne **80 %**).

Descriptif de l'activité 2021

Le nouveau projet éducatif de la Ville a été voté pour la période 2021-2026. Ce projet est fondé sur une concertation de plusieurs mois avec de nombreux acteurs et a permis l'émergence de 3 ambitions nouvelles : une éducation à la transition écologique, une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice, une éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant au niveau de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition. Dans ce cadre, la Ville développe les clauses environnementales de ses marchés publics. Ce programme comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées (forfait par élèves lyonnais : 1 100 € en maternelle, 920 € en élémentaire).

2021 est marquée par une baisse des effectifs dans les écoles publiques.

En septembre 2021, le groupe scolaire « Anne Sylvestre » a ouvert dans le 8^e arrondissement. Pour faire face à la crise sanitaire, des protocoles d'accueil et de nettoyage ont été mis en place.

PROJET ÉDUCATIF

Ce programme concerne le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative et diverses opérations comme le soutien à des initiatives particulières en faveur des droits de l'enfant. Il intègre également le financement de vacances.

L'année 2021 est marquée par le maintien des activités sur les différents temps du périscolaire. En raison de la crise sanitaire, il a été autorisé un report du déroulement des classes transplantées.

Pendant l'été, la ville de Lyon a mis en place les « Ateliers d'Été » en accueillant des enfants dans 9 groupes scolaires (un par arrondissement) : en moyenne 396 enfants/jour du 7 au 9 juillet, 428 enfants/jour du 12 au 16 juillet, et 231 enfants/jour du 19 au 23 juillet.

Le maintien des activités et des différents temps périscolaires entraîne un accroissement net des participations des familles.

RESTAURATION SCOLAIRE

L'année 2021 correspond à la dernière année du marché achats repas et au processus de renouvellement pour un nouveau marché fondé sur un cahier des charges ambitieux en matière de transition écologique, de bio et de local, qui prendra effet en septembre 2022.

Il s'agit de l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne. La moyenne au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021-2022 est à 25 257 repas par jour. La part du bio dans le repas est de 40 %. La valorisation des bio-déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été déployées sur 30 écoles pour une collecte d'environ 240 tonnes.

On observe sur 2021 une reprise de la fréquentation dans le cadre du maintien de l'activité des écoles et de la restauration scolaire. Lors du confinement en avril 2021, la restauration scolaire a dû fermer 3 jours, puis, dans le cadre des protocoles sanitaires, s'adapter afin d'accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Le maintien de l'activité de restauration scolaire sur l'année 2021 entraîne une hausse des participations des familles de 41,7 %.

PRÉVENTION SANTÉ ENFANT

Ce programme correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires.

Pendant la crise sanitaire, ces équipes sont notamment intervenues sur l'urgence sociale, la prévention du décrochage scolaire et la protection de l'enfance. Elles ont également été fortement mobilisées pour accompagner les équipes des écoles et les familles dans l'organisation des protocoles sanitaires.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

31 589 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

19 309 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1761,3

S

Sports

p

SPORTS

SPORTS

Missions et contexte

La direction des Sports a pour mission la mise en œuvre d'actions permettant le développement de la pratique sportive, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations. Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, scolaire, amateur, professionnelle, élite, animations et actions éducatives.

Chiffres clés

- **450 clubs sportifs** et **100 établissements scolaires** sont accueillis dans les équipements de la Ville, pour **450 000 heures** de pratique sportive proposées,
- **Accueil collectif de mineurs Divertisport : 6 400 semaines** vendues en 2020 (-20 % par rapport à 2019),
- **20 000 enfants** bénéficient d'un apprentissage en temps scolaire.
- **24 sportifs de haut niveau** préparant les JO ont été soutenus,
- **160 clubs sportifs** ont perçu une subvention,
- **Application enform@Lyon : 39** parcours géolocalisés, **6** aires de fitness, + de **45 000 téléchargements**, **260** séances coachées par an pour **1 500 personnes**,
- **Entrées en piscines : 228 000** (-75 % par rapport à 2019) dont **113 000** l'été (-50 % par rapport à 2019),
- **Entrées en patinoires : 62 000** (-70 % par rapport à 2019).

Descriptif de l'activité 2021

En 2021, les activités ont continué à être impactées par la crise sanitaire.

EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 2,4 M€

Si les patinoires sont restées fermées au public jusqu'en septembre, et les piscines couvertes jusqu'en juin, générant des pertes de recettes d'entrées publiques d'environ 1,3 M€, le reste des équipements a pu accueillir le public, de façon discontinue durant le 1^{er} semestre. Des protocoles d'hygiène adaptés ont continué à être mis œuvre, et la vérification du pass sanitaire a été instaurée à l'entrée des piscines et patinoires, générant des dépenses supplémentaires (100 k€).

La saison estivale en piscines s'est déroulée dans des conditions sanitaires plus favorables que celles de 2020. Les capacités d'accueil, modulables en fonction du contexte sanitaire, ont permis d'atteindre jusqu'à environ 70 % des capacités d'accueil habituelles, avec une ouverture au rythme de 2 créneaux quotidiens. Un système de réservations mixte a été mis en place (aux tarifs habituels), avec acquittement des droits d'entrée en ligne pour 90 % des entrées, et pour 10 % sur site. La piscine éphémère du Parc de la Tête d'Or est venue compléter l'offre des piscines d'été pour la 2^e année. La fermeture anticipée et définitive de la piscine de Gerland a été décidée fin juillet pour raisons techniques majeures. Les conditions météorologiques défavorables se sont ajoutées au contexte sanitaire entraînant une baisse de fréquentation, néanmoins plus relative qu'en 2020 (-50 % contre -67 % en 2020).

Le sport scolaire des collèges et des lycées, interrompu ou réduit, a généré une perte de recettes de 350 k€ par rapport à l'attendu.

La perte globale de recettes d'exploitation attendues des équipements sportifs s'est élevée à 2 M€, contre 2,3 M€ en 2020.

L'ANIMATION AUTOUR DU SPORT : 365 K€

Pour les accueils collectif de mineur Divertisport, la session des vacances de printemps a été annulée (-45 k€), mais les éducateurs sportifs ont contribué à l'accueil des

enfants de 3 à 16 ans dans le cadre du service minimum d'accueil à destination des familles des personnels prioritaires (soignants notamment).

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS : 4,4 M€

Un dispositif d'« Aide à la Reprise » a été déployé pour 77 clubs soutenus à hauteur de 240 k€. Ces subventions ont été versées en fonction de la perte d'adhérent.e.s et de la situation financière des associations.

Aucune baisse des subventions de fonctionnement n'a été opérée en 2021.

Un outil d'aide à la décision permettant d'objectiver les montants des subventions de fonctionnement a été développé dans le cadre d'un groupe de travail composé de l'Adjointe au Sport, des adjoint.e.s au Sport d'arrondissement et des services. Il intègre une bonification des associations innovantes en matière d'égalité femmes/hommes, d'inclusion et/ou d'éco responsabilité. Un référentiel d'actions concrètes autour des 3 axes de la politique sportive a été massivement diffusé auprès des clubs pour les sensibiliser.

Le soutien aux athlètes de haut niveau préparant les Jeux Paralympiques de Pékin 2022 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été renouvelé pour un montant total de 129 k€.

Avec la tenue des matchs à huis clos jusqu'en juin, les achats de prestations aux clubs professionnels (abonnements, loges, visibilité) ont été réduits, représentant une économie de 200 k€. Les abonnements et les places sèches pour l'OL féminin ont été augmentés au niveau de l'OL masculin. Ces places sont principalement distribuées aux associations caritatives et organismes sociaux.

ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

Le tournoi de tennis de l'Open parc à la Tête d'Or s'est déroulé à huis clos tout comme le tournoi de tennis féminin WTA 6e sens, déplacé à la Halle Tony Garnier.

Le raid familial ReLyonNous s'est déroulé en septembre avec une jauge réduite de 50 %, et 2 000 participants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 557 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 951 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

427,0

ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Missions et contexte

Le programme Événements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des événements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville.

L'ensemble des événements soutenus et produits par la Ville de Lyon ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public. Une attention particulière est portée aux projets intégrant la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité au cœur de leurs manifestations.

Chiffres clés

Les événements suivants se sont déroulés :

- **Run in Lyon : 18 000** participants,
- **Saintélyon : 15 000** participants,
- **Lyon urban trail by night et Lyon Urban Trail : 8 300** participants,
- **Lyon Free Bike : 3 200** participants,
- **Re Lyon Nous (6^e édition) : 2 500** inscrits, **2 000** présents,
- **Lyon Kayak : 1 450** participants,
- **Nordic Walk in Lyon : 2 300** participants

Descriptif de l'activité 2021

La plupart des événements sportifs ont pu se tenir et s'adapter aux contraintes sanitaires par la mise en place de protocole sanitaire strict et de jauge réduite et parfois un report de calendrier. La participation 2021 a souvent été ajustée pour ces raisons.

LES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA VILLE DE LYON, PRÉSENTÉES PAR THÉMATIQUE

- Course à pied hors stade : « Saintélyon », « Lyon Urban Trail », « Lyon Urban Trail by night », « Ultra Boucle de la Sarra »,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : « Lugdunum Roller Contest », « Lyon Free Bike », « BMX Street Station »,
- Sport boules : Tournois de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes,
- Mise en valeur des fleuves : « Lyon Kayak »,
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon,
- Sport santé : « Nordic Walk in Lyon ».

L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS PRODUITS PAR LA VILLE DE LYON

Ces événements sont :

- « Re Lyon Nous », événement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe dans différents lieux emblématiques. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement. L'événement « Re Lyon Nous » a été reporté du mois de juin à septembre, la jauge a été réduite de 5 000 à 2 500 participants et accessible sur présentation du pass sanitaire.
- La soirée de rentrée sportive qui permet de rassembler le monde sportif lyonnais lors d'un temps convivial et festif. Cet événement prendra une autre dimension en 2022 et s'intitulera la soirée de la Reprise.

*TOTAL DE LA DIRECTION

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

3 471 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

196 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

11,1

Solidarités



ACTION SOCIALE

Missions et contexte

En 2021, plus encore qu'en 2020, la crise sanitaire a eu un impact majeur sur les plus précaires qui ont subi une forte dégradation de leur niveau de vie. Face à cette urgence, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a renforcé son action pour répondre, au plus près du terrain, aux besoins vitaux des plus vulnérables et des seniors.

Le CCAS met en place une politique de prévention et de développement social et, dans ce cadre, procède à l'instruction des demandes d'aide sociale, au déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épiceries sociales et solidaires, hygiène, accès au logement...).

Il gère également 15 résidences autonomie seniors, un accueil de jour et 4 Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il déploie en outre une politique d'animation globale en direction des seniors autour du bien vieillir et du maintien à domicile.

L'ensemble de ces missions se traduit à la fois par des dépenses directes sur le budget du CCAS ou via des partenariats associatifs pour lesquels des subventions ont été versées à hauteur de 1 423 625 € sur le secteur solidarité et 402 900 € sur le secteur gérontologie en 2021.

Descriptif de l'activité 2021

Le CCAS a joué un rôle de premier plan en matière d'aide alimentaire, notamment par le subventionnement des associations de ce secteur à hauteur de 145 k€.

AIDES À LA FAMILLE ET À LA PERSONNE

En 2021, la Ville a versé au CCAS une subvention de 20 000 €, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes. Elle a également poursuivi son soutien aux associations d'aides ménagères (113 k€) et de foyers restaurants (159 k€) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (33 k€). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (98 k€).

AIDES AUX STRUCTURES SOCIALES

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) a permis d'attribuer 878 k€ aux associations apportant un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.).

VEILLE SOCIALE

Ce programme regroupe les financements destinés notamment aux Accueils de jour, aux associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité ou encore aux acteurs de l'aide alimentaire. Ces associations, qui ont dû adapter leurs modalités d'accueil et d'organisation afin de répondre encore plus cette année aux besoins des publics touchés par la crise, ont bénéficié d'un soutien de 382 k€.

La subvention d'équilibre de la Ville au CCAS s'élève pour sa part à 12 765 k€, en hausse de +1 130 k€ par rapport à 2020, pour faire face aux dépenses liées à la crise sanitaire, à la baisse du taux d'occupation dans les établissements, ainsi qu'à la progression de la masse salariale en raison du Ségur de la santé.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

14 957 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Missions et contexte

La direction du Développement territorial a pour mission de coordonner les politiques publiques locales visant à assurer un développement équilibré des quartiers.

Elle pilote la mise en œuvre des politiques municipales dans le cadre de partenariats institutionnels en matière de prévention-santé, jeunesse, politique de la ville, développement économique, emploi insertion.

Elle organise et anime le partenariat entre la Ville et les associations d'éducation populaire afin de soutenir les équipements et les projets de développement social local, ainsi que le développement des jardins partagés.

Elle met en place les actions de communication, les observatoires et démarches d'évaluation nécessaires.

Chiffres clés

- Accompagnement de **16** centres sociaux, **11** MJC, **8** maisons de l'enfance et quatre structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression, association Ka Fête ô Mômes et Centre Pierre Valdo), ainsi que de la Fédération Léo Lagrange,
- **250** associations subventionnées, **500** actions bénéficiant à plus de **8 000** personnes,
- **6** ateliers santé-Ville mis en place, près de **15 000** bénéficiaires,
- **250** participants aux « chantiers jeunes ».

Descriptif de l'activité 2021

POLITIQUE DE LA VILLE

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2022 et des projets de territoires, avec adaptation des interventions pour prendre en compte les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire,
- Consolidation des démarches participatives grâce, notamment, à l'accompagnement des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires,
- Lancement de la mise en œuvre des conventions de site Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) pour les quartiers Mermoz et Langlet-Santy (116 millions d'euros d'investissements publics), et pour la Duchère/Sauvegarde/Château (196 millions d'euros d'investissements publics),
- Programmation 2021 des appels à projet liés à la politique de la ville, 2,5 millions d'euros de crédits spécifiques pour soutenir des actions portées par des associations et les bailleurs sociaux dans les quartiers de la géographie prioritaire,
- Lancement de la démarche de développement local « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy/La Plaine.

VIE ASSOCIATIVE

- Organisation d'un appel à initiatives associatives afin de renouveler le partenariat avec les associations locales d'éducation populaire, et sur la base des projets associatifs retenus à l'issue d'une étroite concertation avec les différentes délégations concernées et les mairies d'arrondissement, élaboration des nouvelles conventions-cadres pluriannuelles à signer avec les centres sociaux, les MJC, les maisons de l'enfance et les structures Ka fêtes ô mômes, Com'Expression, Centre Pierre Valdo et Arche de Noé, avec l'appui de la Fédération départementale des centres sociaux et le réseau R2AS des MJC, afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouvellement des forums de la vie associative dans les arrondissements,
- Renouvellement du soutien avec associations de quartier.

JEUNESSE

Mise en œuvre de la nouvelle convention-cadre triennale avec le Centre régional Information jeunesse (CRIJ).

SANTÉ/PRÉVENTION

- Poursuite de la mise en œuvre de l'avenant de prorogation et d'actualisation du contrat local de santé 2015/2020,
- Consolidation de la démarche des ateliers santé-ville dans les nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2022.

PROJET ÉDUCATIF

Poursuite de la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant désormais près de 60% de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du nouveau Projet éducatif territorial.

PRÉVENTION/SÉCURITÉ

- Poursuite de la mise en œuvre de la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'État et les bailleurs sociaux, en vue d'une nouvelle contractualisation,
- Confortement des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et du dispositif « Quartier de Reconquête Républicaine » dans le 8^e arrondissement.

La direction a poursuivi son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants en fort développement et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

25 428 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

600 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

48,1

**TOTAL DE LA DIRECTION

MISSION ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ

Missions et contexte

La Mission Égalité et hospitalité intervient autour de 4 grands axes :

- Handicap et accessibilité universelle pour créer les conditions de l'égalité, de l'autonomie des personnes, de l'accès aux services publics et aux droits,
- Lutte contre toutes les formes de discrimination, pour œuvrer à l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services, garantir à chacun.e l'effectivité de ses droits,
- Égalité femmes-hommes, pour promouvoir les droits des femmes, l'égalité de genre, sensibiliser et déconstruire les stéréotypes, lutter contre les violences faites aux femmes,
- Hospitalité, pour faire de Lyon une ville plus accueillante et hospitalière pour les personnes exilées.

Chiffres clés

- **Dépenses directes en Fonctionnement: 86 k€**,
- **Subventions de Fonctionnement versées à une centaine d'associations** pour la promotion et l'égalité des droits: **400 k€**,
- **Deux instances consultatives**: un Conseil pour l'égalité femmes-hommes et une Commission communale pour l'accessibilité.

Descriptif de l'activité 2021

L'année 2021 a été marquée par le lancement de projets structurants :

- **La démarche de budgétisation sensible au genre** (consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, analyse de documents budgétaires, premières formations à destination des directions pilotes et des élus),
- **La mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon**, à destination des agentes et des agents, voté par le conseil municipal fin 2020,
- **La création d'un 5^e groupe de travail de la Commission communale d'accessibilité sur l'accessibilité numérique** des sites internet de la Ville – un chantier de long cours qui s'étalera sur tout le mandat,
- **Les premiers jalons du renouvellement du réseau territorialisé d'accès au droit** – en lien avec le Barreau de Lyon, le Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD), le Défenseur de droits, les associations du territoire, la Maison de la justice et du droit (MJD) – avec pour objectif d'améliorer la coordination entre partenaires, de développer et enrichir l'offre de permanences juridiques sur le territoire, de structurer un parcours du droit pour les habitantes et habitants,
- **L'intégration enfin d'une nouvelle politique publique de l'hospitalité** par la mission égalité – devenue mission Égalité et hospitalité – qui a débuté par la participation à plusieurs événements de débats et de sensibilisation auprès des habitantes et habitants (« Dialogues en Humanité » en juillet, Semaine de l'Hospitalité en octobre et accueil de l'exposition de SOS-Méditerranée « Éclaireuses d'humanité – Visages et parcours de femmes en Méditerranée »). S'y ajoute le lancement d'une consultation pour accompagner la réalisation d'un plan d'actions « Lyon, ville accueillante » qui vise à favoriser l'accès à l'hébergement, au(x) droit(s), à la santé, aux soins et à l'hygiène, à l'éducation, au sport et à la culture, à l'emploi... Le soutien au réseau associatif œuvrant dans l'accueil des migrants a également été mis en place.

Par ailleurs, les actions « historiques » de la mission égalité – soutien financier aux associations locales œuvrant dans ce domaine, organisation de la quinzaine de l'égalité pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, et le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes – ont continué à se déployer.

La parution en braille du guide de l'offre culturelle accessible s'est accompagnée d'une relance du groupe de travail sur le sujet, accompagné d'une AMO afin d'établir le programme de travail et les priorités d'actions.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

486 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

4,0



**Espaces
publics**

CIMETIÈRES

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

La direction des Cimetières est articulée autour de deux entités :

- Le service administratif funéraire : délivrance des autorisations réglementaires liées aux décès ainsi que la gestion des concessions funéraires.
- La gestion des sites : 42 ha de cimetières sur lesquels des équipes sont dédiées à l'accueil du public et des professionnels sur la rive gauche à la Guillotière, et sur la rive droite Loyasse, Croix-Rousse et Saint Rambert.

En 2021, les programmes d'investissements suivants ont pu être conduits :

- Livraison en fin d'année des nouveaux locaux du pôle concessions et des locaux du personnel.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ossuaire et d'équipements cinéraires à Loyasse.

Chiffres clés

- **Achats initiaux :**
680 (736 en 2020),
- **Renouvellements :**
1 300 (1 254 en 2020),
- **Recette vente de concessions :** **1 205 k€ (1 085 en 2020).**

Descriptif de l'activité 2021

La crise de la Covid a considérablement impacté les services en 2021, en raison de son ampleur et de la gestion rendue complexe des mesures sanitaires.

Le service administratif funéraire a été renforcé sur la gestion des reprises administratives ainsi que pour la prise en charge des dossiers d'inhumations des personnes dépourvues ressources. 2 postes ont ainsi été ouverts pour pérenniser ces missions préalablement réparties sur l'encadrement.

En 2021 on a pu constater que le nombre de décès était en baisse par rapport à 2020 (-6.9%) année singulière, mais que sur cet exercice, il y a une hausse importante des décès durant 2 périodes : entre février et mars (+1,94%) et novembre et décembre (+22,66%). Cela correspond aux pics de mortalité de la 4^e et la 5^e vague de Covid-19 qui a démarré début novembre 2021.

CONCESSIONS / RÉGLEMENTATION

La grille des tarifs a été présentée en Conseil municipal en décembre 2021 pour s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, l'assemblée a décidé de réajuster les prix des concessions afin de favoriser celles de plus courte durée. Cette décision répond à une nécessité de rationalisation du foncier face aux besoins à venir.

Cela compense par ailleurs en partie le manque à gagner de -240 k€ occasionné par la suppression des taxes funéraires.

Gestion des concessions

En 2021, la contribution PFIAL s'est élevée à 593 k€, +40 k€ de subvention pour le surcroît de d'activité lié à la prise en charge des funérailles des personnes dépourvues de ressources.

Réglementation

6 648 actes de décès sont dénombrés en 2021 (soit plus d'actes que n'importe quelle Mairie d'arrondissement). L'enjeu en contexte de pandémie est de maintenir la continuité de service avec un effectif contraint, dans un domaine où il est impossible de lisser l'activité.

GESTION DES SITES

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets

Le budget consacré à l'évacuation des déchets a été réévalué à 45 k€ (39 k€ en 2020).

Entretien des cimetières

La dotation relative à l'entretien des sites a été revue à la baisse en 2021 à 87 k€ au lieu de 106 k€ en 2020 en raison des coûts de maintenance matériels supportés par le garage.

La part des prestations d'entretien des espaces paysagers (taille de végétaux et désherbage) représente plus de 80% de ces dépenses.

Il a été fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts pour un montant de 50 k€ sur une enveloppe de 86 k€.

Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières en 2020 est constante à près de 30 k€. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail pour environ 24 k€ ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil.

Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont été revues à la hausse en 2021 après une année blanche en raison des périodes de confinement (30 k€ sur l'opération dédiée).

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Dans le prolongement des dispositions prises en 2020, la crise sanitaire a imposé de revoir l'organisation interne en laissant d'avantage de place au télétravail pour les activités compatibles. En outre afin de sécuriser certaines missions prioritaires deux ouvertures de postes ont eu lieu en 2021 dans un contexte où la charge de travail a été en hausse en raison de la surmortalité.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

937 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 400 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

66,4

MOBILITÉS URBAINES

Missions et contexte

La direction de la Mobilité urbaine (DMU) conçoit ou expertise des projets de voirie, de transports et d'espace public, rédige les arrêtés permanents qui régissent le fonctionnement de la circulation et du stationnement dans une rue. Elle est également en charge des nouvelles mobilités qui se déploient sur le domaine public et participe à la stratégie dans le domaine des mobilités actives.

Elle construit la stratégie de gestion du stationnement et de la logistique de surface. Elle s'occupe également des panneaux directionnels locaux et piétonniers, et de la dénomination des espaces publics. Par ailleurs dans le cadre du plan de mobilité employeur, elle a la gestion des abonnements et des tickets pour les besoins des véhicules de la ville dans les parcs souterrains.

Chiffres clés

- **698 km** de voirie ouverte à la circulation automobile,
- **1 600** horodateurs en service pour **43 000** places payantes existantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **352 km** de réseau cyclable,
- **26 534** places vélos sur arceaux,
- **2 234** places dédiées trottinettes,
- **1 100** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

Descriptif de l'activité 2021

PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DURABLES

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Lyon Métro, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly pour un montant de 11 k€ versés en 2021, ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs pour un montant de 11 k€.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales S12 (Pentes de la Croix-Rousse) et S10 (Saint-Rambert) en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer ces liaisons locales. En 2021, cette subvention s'élève à 57 k€, en baisse de 8 k€ par rapport à 2020.

Ce programme finance également les dépenses liées aux nouvelles mobilités et à l'accompagnement de mesures d'apaisement de circulation. En 2021 a été lancée une étude sur l'impact environnemental des trottinettes pour un coût total d'environ 31 k€.

GESTION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Les dépenses de fonctionnement du stationnement payant sur voirie s'élèvent à 1 720 k€ en 2021 (+11,5% /CA 2020).

Cette augmentation s'explique par :

- Des mouvements d'horodateurs sur le terrain pour permettre les extensions du stationnement payant/résident (davantage de déplacements qu'en 2020),
- Des frais de remise en état d'horodateurs,
- Des dépenses de communication relatives aux extensions (distribution de courriers aux riverains).

Par ailleurs, des études ont été réalisées en 2021 :
- Évaluation de la bande technique dédiée aux livraisons sur la rue du Président E. Herriot,
- Enquêtes avant extension du stationnement payant/résident dans les 1^{er} et 4^e arrondissements.

Les recettes de stationnement payant sur voirie s'élèvent à 20 092 k€, soit une hausse de +16,3% par rapport à l'année 2020 (réalisé 17 278 k€), qui s'explique par une certaine reprise des déplacements par rapport à 2020. Cependant ces recettes demeurent inférieures

à leur niveau de 2019, en raison notamment de la période de confinement du printemps, et du développement massif du télétravail sur le reste de l'année.

RECETTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La redevance pour les opérateurs de location de voitures et d'engins de déplacement personnel en libre-service sans station s'élève à 192 k€ en 2021, soit une baisse de -10% par rapport au CA 2020 (215 k€), du fait de la mise en place de la proratisation trimestrielle de la redevance d'autopartage, en fonction du taux d'occupation du domaine public.

GESTION DES ARRÊTÉS PERMANENTS DE CIRCULATION POUR LE COMPTE DE LA MÉTROPOLE

La direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. A ce titre, sur l'exercice 2021, 5,3 k€ de recettes correspondent aux coûts de gestion des arrêtés produits en 2020.

JALONNEMENT URBAIN

La compétence étant principalement métropolitaine, les dépenses de fonctionnement qui relèvent de ce programme sont liées à des opérations de nettoyage et de réparation de la signalétique piétonne.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élèvent à 17 k€ en 2021.

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marché LPA).

Ces dépenses de fonctionnement en 2021 s'élèvent à 130 k€, soit un réalisé en diminution de 30% par rapport au CA 2020. Depuis 2014, la Ville gère les titres de stationnement de façon de plus en plus rationalisée. A cela s'ajoutent spécifiquement sur 2021 le confinement et la mise en place du télétravail, réduisant l'usage des véhicules.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 997 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 093 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

15,4

CADRE DE VIE

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

L'activité de la direction Cadre de vie s'articule autour de trois grands axes :

- Sanitaires publics : la ville compte 186 WC publics gratuits, vitaux pour les publics précaires, sur l'ensemble des arrondissements. Ils permettent de limiter les problèmes d'hygiène et les plaintes afférentes,
- Détagage des façades et des bâtiments publics : la ville ne pratique pas de détagage systématique mais propose un « Contrat Façades Nettes » aux propriétaires, commerçants ou bailleurs sociaux qui souhaitent entretenir leur patrimoine et ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie,
- Ouvertures / fermetures des squares, parcs et jardins : la direction s'occupe des fermetures nocturnes de certains d'entre eux du 1^{er}/05 au 30/09 afin de limiter les nuisances. Ils restent ouverts 24h/24 sur le reste de l'année.

Chiffres clés

Sanitaires publics :

- Fréquentation globale des sanitaires surveillés : **1,2 millions** d'usagers,
- Coût de fonctionnement : **1 903 k€** pour l'entretien et la maintenance.

Détagage des façades et des bâtiments publics :

- Coût de fonctionnement : **873 k€** couverts par les recettes des contrats façades nettes,
- Recettes de fonctionnement : **820 k€**.

Squares, parcs et jardins :

- Fermeture nocturne de **30** lieux,
- Coût de fonctionnement annuel : **280 k€**.

Descriptif de l'activité 2021

RESPECT DU CADRE DE VIE ET PROPRETÉ URBAINE

Ils se sont matérialisés par :

- La poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- La mise en service de nouveaux sanitaires publics sur des emplacements sensibles (berges du Rhône ou de la Saône, secteur Péri),
- L'enlèvement de dépôts sauvages et nettoyage des aires canines ville de Lyon.

DURANT LA CRISE SANITAIRE, L'ACTIVITÉ S'EST CARACTÉRISÉE PAR :

- Le maintien des activités de détagage et désaffectage, y compris pendant les périodes de confinement,
- Le maintien de l'ouverture des équipements publics,
- Le maintien des activités de nettoyage, à un rythme plus faible pendant les périodes de confinement.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS S'ILLUSTRENT PAR :

- 4 sanitaires publics surveillés (Bellecour, Saint Jean, République, Gerland),
- 30 aires canines Ville de Lyon,
- 279,2 m² de panneaux d'affichage libre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 370 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

820 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

18,0

ÉCLAIRAGE URBAIN

Missions et contexte

Si l'éclairage urbain a pour mission principale d'éclairer la Ville, la direction de l'Éclairage urbain (DEU) a aussi pour mission d'exploiter, faire évoluer et gérer le patrimoine éclairage dans ses différentes composantes :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens par l'éclairage des rues, parcs et jardins,
- Réaliser la mise en valeur nocturne de la ville dans le cadre du Plan Lumière,
- Permettre les activités sportives nocturnes en extérieur,
- Assurer l'alimentation électrique des marchés alimentaires,
- Participer à la réalisation des festivités ou animations sur l'espace public par la réalisation de branchements électriques provisoires, et par la conception et la réalisation d'un site pour la Fête des Lumières,
- Participer au rayonnement international de Lyon.

Chiffres clés

- Nombre total de lampes gérées : **78 383**,
- Nombre de kWh consommé : **21 198 406**,

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **96 €**,
- Dont consommations électricité : **56 €**,
- Coût de revient par habitant : **9,70 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **34 €**,
- Dont consommations électricité : **15 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,44 €**.

Descriptif de l'activité 2021

L'année 2021 a été marquée par le vote du nouveau plan d'équipement, tourné vers l'intensification des actions en matière de transition éco-logique. Compte tenu du contexte sanitaire, certaines matières qui servent à fabriquer les fournitures utilisées en éclairage public ont connu des hausses sans précédent.

Une démarche d'élaboration d'un 3^e plan lumière a débuté et s'étalera sur 2 ans, pour intégrer des enjeux nouveaux comme la préservation de la qualité du paysage nocturne, l'articulation entre lumière publique et privée, la gouvernance citoyenne.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par le renouvellement de la Gestion maintenance assistée par ordinateur et par la tenue de l'audit de suivi pour la certification ISO 14001 de l'ensemble des services.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairage fonctionnel

Activité récurrente, l'éclairage fonctionnel (54 052 lampes installées) contribue au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente de fait un fort enjeu urbain. Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif et au changement systématique des lampes. La technologie led commence à arriver à maturité. La pertinence de son déploiement est analysée au cas par cas en fonction des projets et notamment lorsqu'il est possible de mettre en œuvre une exploitation d'éclairage intelligent (gradation, détection...). Afin de faciliter la mise en œuvre de la réglementation en matière de nuisances lumineuses, six nouveaux parcs (Guylaine Gouzou-Testud, Visitation, Champvert, Promenade de la Sarra, Roquette, Trembles) ont été équipés en 2021 de système de pilotage de l'éclairage pour adapter les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage.

Plan Lumière

La mise en lumière de la ville, notamment au travers d'éléments patrimoniaux culturels ou naturels, contribue à son rayonnement. Actuellement, 22 899 lampes sont installées pour la mise en valeur de la ville. En 2021, plusieurs installations ont été remises à niveau en

régie comme la Manufacture des Tabacs ou la place Charles de Gaulle. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement

CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Cette part importante du budget de fonctionnement (52 %) fait l'objet d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

L'année 2021 est marquée par une forte baisse de la facture énergétique : - 2 796 314 kWh consommés par rapport à l'année précédente. La baisse s'explique principalement par les travaux engagés dans les 3^e, 5^e et 8^e arrondissements (éclairage à détection de présence) et pour une partie par l'extinction des illuminations pendant la période du couvre-feu. Pour 2021, les opérations de travaux ont permis de déposer pour près de 9 M de kWh cumac au titre des certificats d'économie d'énergie.

ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORT

La plupart des terrains de sport sont maintenant équipés. Cela représente 57 stades et 1 432 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès. Ces équipements très utilisés demandent une maintenance active pour garantir de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité des utilisateurs.

ÉLECTRIFICATION DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée (37 sites et 1 223 prises). Les travaux de maintenance sont irréguliers et dépendent des aléas que peuvent subir ces installations.

FÉSTIVITÉS ASSURÉES PAR LA DEU

Le nombre de manifestations organisées est en baisse significative depuis 2 ans en raison du contexte sanitaire. Pour la Fête des Lumières 2021, la DEU a conçu et réalisé une installation - « Ricochets » - au sein du parc de la Tête d'Or. La direction contribue également au parcours lumineux traditionnel, au branchement électrique des illuminations et au raccordement des totems, chalets d'information et des panneaux directionnels interactifs.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 437 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

262 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

80,1

ESPACES VERTS

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

Historiquement, la direction des Espaces verts (DEV) s'est engagée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14001.

Elle adapte les modalités de gestion des espaces en fonction des usages et tend chaque année à augmenter les espaces de nature propices au développement de la biodiversité.

Elle participe aux projets de végétalisation qui visent à créer des îlots de fraîcheur et à replacer le végétal au cœur des projets urbains.

Chiffres clés

- **438** hectares de surfaces en gestion,
- **231** aires de jeux,
- **114** bassins, fontaines et systèmes de brumisation,
- **291** bornes fontaines assurant une distribution d'eau potable,
- Plus de **58 000** arbres gérés sur la Ville,
- Plus de **263 000** plantes produites au centre de production horticole,
- Un jardin botanique offrant une collection de plus de **12 000** taxons,
- Un jardin zoologique comptant **63** espèces, pour plus de **400** animaux,
- Plus de **6 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **40 000** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques.

Descriptif de l'activité 2021

ÉVÉNEMENTIEL, ANIMATIONS

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques menées par Lyon Nature autour de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité.

Même si l'année 2021 a été marquée par le ralentissement des animations consécutif aux confinements et restrictions liées aux protocoles sanitaires successifs, les 2 événements majeurs, « Les rendez-vous de la biodiversité » et le « Festival des courges », rassemblant à lui seul plus de 15 000 personnes, ont pu se tenir et ont remporté un vif succès. Différentes animations pédagogiques autour de la plantation de nouveaux espaces verts, des vergers, de forêts urbaines ont pu avoir lieu dans tous les arrondissements auprès d'un large public ainsi qu'auprès d'un grand nombre d'élèves.

JARDINS PARTAGÉS ET JARDINS DE RUE

La création en 2019 d'un cadre juridique pour la délivrance d'autorisation d'occupation de l'espace public pour les habitants et des plantations citoyennes dans les quartiers a permis la poursuite du développement des jardins de rue. En 2021, 1 060 jardins de rue ont été créés, portant leur nombre à 2 680.

GESTION DES COLLECTIONS VÉGÉTALES ET ANIMALES

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

Engagé dans la conservation de la biodiversité, le jardin zoologique accueille 63 espèces dont plus de la moitié classée en danger d'extinction. Le zoo travaille quotidiennement à améliorer le bien-être animal. Dans cette perspective, en 2021, la Forêt d'Asie a ouvert ses portes. Ce nouvel espace regroupe des espèces d'Asie du sud-est, particulièrement menacées dans leur milieu naturel. Le travail mené dans le cadre de la Chaire sur le bien être animal a été lancé en partenariat avec Vétagrospu.

Afin de permettre la visite du zoo et du jardin botanique dans le respect des consignes sanitaires, un gardiennage a été organisé afin de contrôler les pass sanitaires à partir de juillet 2021.

En outre, la direction a mené 35 projets annuels de végétalisation dans les arrondissements, 11 études préalables d'aide à la décision portant sur la végétalisation de nouveaux espaces, et lancé les études sur une grande partie des opérations identifiées dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

GESTION DU PATRIMOINE PAYSAGER

Plus de 3 hectares ont été pris en gestion par la direction, comme le parc Elise Rivet ou le square Boisard. 9 nouveaux vergers ont été plantés (1 par arrondissement) : ils s'inscrivent dans le projet pédagogique de proposer aux habitants une sensibilisation à la nature, à l'alimentation et aux circuits courts.

Parallèlement, la végétalisation s'est intensifiée, via la plantation de plus de 1 400 arbres dont plus des 3/4 par la direction elle-même ainsi que la mise en place de forêts Miyawaki.

En 2021, la direction a œuvré pour faire renouveler différents labels, gages de reconnaissance de la qualité de ses actions :

- Lyon, détentrice depuis 2017 du label « Ville fleurie 4 fleurs », une 1^{ère} en France pour une collectivité de cette envergure, a vu le label récompensant la qualité du cadre de vie renouvelé après le passage d'un jury exigeant.
- La certification ISO 14001 pour l'ensemble de la direction a été maintenue en 2021.
- Les parcs Chambovet (3^e) et Montpellas (9^e) ont vu le renouvellement de leur labellisation EcoJardin. Les 12 principaux grands parcs de la Ville sont aujourd'hui labellisés.

Les aires de jeux font quant à elles l'objet d'une réflexion globale afin de proposer une offre cohérente et adaptée sur la ville, qui réponde aux enjeux environnementaux mais également d'inclusion des enfants dans la ville.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 100 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

24 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

343,9

AMÉNAGEMENT URBAIN

Missions et contexte

L'année 2021 a été marquée par la signature de la Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale avec les professionnels de la construction ainsi que par la réorientation des grands projets urbains notamment celui de la Part-Dieu et le lancement des projets de renouvellement urbain de Mermoz Sud et de la Sauvegarde.

En 2021, la Ville de Lyon a autorisé la construction de 1832 logements collectifs et 1432 logements sociaux ont été agréés, ce qui porte le chiffre des logements sociaux à 60874.

La tarification des redevances d'occupation du domaine public par les chantiers a été modifiée afin de mettre en place un tarif préférentiel pour encourager les travaux liés à la transition écologique.

Chiffres clés

- **730** permis de construire déposés,
- **2393** logements collectifs déposés,
- **7728** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- **22,46 %** : taux SRU au 1^{er} janvier 2021,
- **1432** logements sociaux agréés.

Descriptif de l'activité 2021

La modification n°3 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat a été lancée afin d'intégrer dans le droit les objectifs de production de logement social, de renforcement de la végétalisation des projets, de diminution de la place de la voiture.

AMÉNAGEMENT ET PARTENARIAT ASSOCIATIF

La direction soutient les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville, par des subventions versées à :

- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (215 k€),
- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes.

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des études de fréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu.

GESTION DU DROIT DES SOLS

L'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite l'utilisation du logiciel « Cart@ds » mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole. La qualité des projets délivrés est assurée notamment par le soutien d'un architecte, d'un coloriste, d'un environnementaliste et d'un paysagiste conseil.

Dans le respect du principe de continuité du service public, le service des permis de construire a assuré l'accueil du public et la réception des dossiers pendant la période de crise sanitaire.

Les recettes de la direction reposent sur les redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, liées à la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme. Le tarif des redevances a été modifié en 2021 pour intégrer un tarif préférentiel pour les travaux participant à la rénovation thermique du bâti existant.

HABITAT

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public. Il permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social.

Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère.

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation.

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faibles (19 k€),
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus (25 k€),
- L'association Habitat et Partage (5 k€) qui participe à la mise en œuvre des programmes d'habitats partagés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

676 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 069 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

57,7



**Développement
économique
et rayonnement
international**

Missions et contexte

Pour la 5^e année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des villes où il fait bon étudier, avec des atouts majeurs : sa vie étudiante, sa qualité des formations, ses emplois, etc.

Second pôle universitaire de France, la métropole de Lyon accueille chaque année plus de 180 000 étudiants, 115 000 à l'échelle de la Ville, dont 24 000 étudiants internationaux.

Depuis 2016, le partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole pour un service Université commun, optimise les moyens des deux collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. La convention qui lie les deux collectivités a été renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Chiffres clés

- **2 100** Pass Culture,
- Site portail LyonCampus : **15 600** visites/mois, plus de **15 100** abonnés sur le compte Facebook LyonCampus (+ **30,5 %** sur 2021) et **2 300** abonnés sur le compte Instagram (+ **91 %** sur 2021),
- **40** associations en résidence à la Maison des Étudiants,
- **32** subventions à des associations étudiantes en 2021.

Descriptif de l'activité 2021

VILLE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION CITOYENNE DE L'ÉTUDIANT

La Maison des Étudiants (MDE)

La MDE a accueilli 40 associations en résidence en 2021, dans un espace de co-working de 450 m² ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h30, entièrement rénové en 2017.

Les actions de l'unité vie étudiante ont été fortement impactées par la crise du Covid-19. Le site a fermé ses portes aux bénéficiaires du 29 octobre 2020 au 9 juin 2021.

Pour lutter contre la précarité étudiante, la MDE a accueilli de novembre 2020 à juin 2021 des distributions de colis alimentaires chaque semaine ainsi que des distributions de kits d'hygiène et de vêtements (3 744 colis distribués).

Le site portail LyonCampus

Le site Lyon Campus et ses réseaux ont poursuivi leurs progressions pendant la crise sanitaire. Le web s'est fortement adapté notamment à la lutte contre la précarité étudiante en relayant régulièrement sur les réseaux sociaux l'ensemble des distributions solidaires. En a découlé notamment la création d'un annuaire « alimentation et précarité ». De plus, une nouvelle sous rubrique a été créée dans « se soigner » pour recenser les dispositifs existants sur la santé mentale pour les étudiants dans la Métropole de Lyon. Lyoncampus.com a reçu plus de 187 600 visites sur l'année universitaire 2020-2021, soit en moyenne 521 visites/jour.

Le Pass Culture

Impactée par la crise sanitaire et la fermeture des établissements culturels, la vente des Pass Culture s'est arrêtée fin octobre 2020 et a repris le 9 juin 2021 avec des incertitudes constantes sur l'ouverture à pleine capacité des établissements culturels. Il restait à la réouverture de la régie en juin 2021, 639 Pass 2019-2020 et 2 000 Pass 2020-2021. 2 141 places consommées sur 12 020 places. Le dispositif regroupe 71 structures culturelles dont 4 festivals et 31 salles de cinéma du GRAC, soit 102 établissements au total.

Nuit des Étudiants du Monde

Initiées par la Ville de Lyon en 2002, les « Nuits des Étudiants du Monde » désignent de grandes soirées d'accueil pour les étudiants venus étudier en France et organisées par les villes en collaboration avec leurs partenaires du monde étudiants. La 18^e édition aurait dû avoir lieu le jeudi 14 octobre 2021 au Transbordeur de Villeurbanne. Elle a été annulée à cause de la crise sanitaire Covid-19.

Un nouvel événement a été créé pour adapter le service à la situation sanitaire. Les « Journées des Étudiants du Monde » se sont déroulées du 13 au 17 octobre. Ces journées se composaient de visites patrimoniales gratuites (musée Lugdunum et théâtre antique, musée des Beaux-arts, théâtre des Célestins, Opéra national de Lyon et l'Hôtel de Ville de Lyon) et d'une soirée à la MDE le 15 octobre avec des associations étudiantes, des jeux et un buffet international.

Appel à Projets Initiatives Étudiantes (APIE)

Deux fonds soutiennent financièrement les initiatives des associations étudiantes, avec deux budgets : Ville de Lyon 28 000€ et Métropole de Lyon 44 000€, pour un total de 72 000€.

Des subventions sont ainsi attribuées pour les APIE 1 et 2 sur critères à des projets associatifs étudiants ou à des associations qui accompagnent les étudiants, dans les champs thématiques suivants : citoyenneté, solidarité, culture, sport, transition écologique, entrepreneuriat et professionnalisation.

VILLE INTERNATIONALE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Chaque année, la Métropole de Lyon, en partenariat avec l'Université de Lyon, récompense des jeunes chercheurs et chercheuses à travers trois prix de 5 000 €. 35 candidatures ont été déposées sur les trois axes de recherche alignés sur les thématiques qui correspondent aux axes de développement forts de la communauté scientifique de l'Université de Lyon.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

137 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Missions et contexte

Après une année fortement impactée par le contexte sanitaire, le compte administratif 2021 présente une hausse des dépenses liée à la reprise des activités. Leur montant total atteint 1 633 k€, soit +15 %, mais reste inférieur au montant de 2019.

L'année 2021 est marquée également par une forte hausse des recettes (6 776 k€), multipliées par 3,4 par rapport à 2020, sans atteindre le montant 2019 (8 777 k€).

En 2020, la Ville de Lyon avait mis en œuvre un ensemble de mesures d'accompagnement comme des exonérations de redevance d'occupation commerciale du domaine public, afin de faire face à l'arrêt brutal de l'activité.

En 2021 l'activité, fortement pénalisée sur le 1^{er} semestre, a pu reprendre progressivement, notamment pour les cafés et restaurants. L'installation des terrasses sur le domaine public à compter du 19 mai a été accompagnée par la Ville de l'exonération de 2 mois de la redevance d'occupation et d'une autorisation exceptionnelle gratuite d'installation des terrasses jusqu'au 31 décembre.

Chiffres clés

- **4 350** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **58** associations de commerçants accompagnées,
- **77** marchés forains,
- **5** fêtes foraines, vogues et cirques en 2020
- **2 930** arrêtés d'occupation «terrasses»,
- **10 500** factures émises.

Descriptif de l'activité 2021

ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTIEL

Les illuminations de fin d'année et les animations des quartiers mises en place par les associations de commerçants contribuent au dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité. Après l'annulation de l'édition 2020 de la Fête des Lumières, les associations de commerçants ont pu relancer leurs actions d'illuminations pour 2021.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations qui permettent d'animer les quartiers commerçants. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2020 et l'avance 2021 s'établit à 214 k€. Cela confirme l'engagement fort de la collectivité auprès des 21 associations qui participent au dispositif.

Par ailleurs, une hausse des subventions relatives aux animations commerciales de quartier est constatée entre 2020 et 2021 (+67 k€ pour un montant de 107 k€). En effet, malgré le contexte et les impératifs de distanciation sociale, les associations de commerçants ont mené de nombreuses actions d'animation de quartier afin d'attirer à nouveau la clientèle.

DÉVELOPPEMENT

Le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations My Presqu'Île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi ainsi que l'appui à la filière mode (Village des Créateurs), pour un montant global de 84 K€.

De plus, l'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la transition écologique et de l'alimentation durable a été largement augmenté pour passer de 85 k€ en 2020 à 265 k€.

Enfin des actions de redynamisation du réseau du label Lyon Ville Equitable et Durable (LVED) et la création du Label «Fabriqué à Lyon» ont été mises en œuvre en 2021.

GESTION ET EXPLOITATION

Les dépenses de ce programme sont restées stables mais une hausse des coûts d'électricité est constatée, liée à l'augmentation des tarifs et au déplacement d'une partie du marché de la Croix Rousse sur l'autre côté du boulevard.

L'augmentation des frais de gardiennage (+21 k€) s'explique par le retour de la Vogue des Marrons pour son édition 2021, avec une présence accrue de la société de gardiennage pour assurer le contrôle des pass sanitaires et veiller à la fluidité de circulation dans les allées. Ces hausses ont été compensées par des diminutions sur certaines lignes, avec notamment une moindre présence des forains sur la base de vie en début d'année 2021, entraînant une diminution de la consommation d'eau.

Sur les recettes de ce programme, une forte hausse est constatée par rapport à 2020, soit 6 776 k€ contre 1 965 k€, ce qui reste inférieur au montant de 2019. Ainsi, les commerçants n'ont eu l'autorisation d'installer leurs terrasses, équipements de commerces et autres objets au sol qu'à compter du 19 mai 2021. Aucune occupation du domaine public n'ayant été autorisée entre le 1^{er} janvier et cette date, aucune redevance n'a été calculée et perçue sur la période.

Pour accompagner cette reprise d'activité, la Ville a pris des mesures exceptionnelles telles que la possibilité pour les commerçants d'étendre gratuitement leur terrasse afin de garantir le respect des distanciations physiques ou encore une gratuité partielle équivalente à deux mois du montant de leur redevance pour les terrasses, les équipements de commerces, étalages et autres objets.

Les commerçants des marchés non alimentaires ont bénéficié d'une exonération partielle équivalente à un mois et demi du montant de l'abonnement pour compenser la fermeture de ces marchés durant la nouvelle période de confinement.

Enfin, les mesures suivantes ont été adoptées :
- Exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains installée sur la base de vie du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021,
- Exonération de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains participant à la vogue Monplaisir,
- Exonération des loyers équivalente au 1^{er} semestre pour les kiosques restauration et buvettes.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 633 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

6 776 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

47,9

RELATIONS INTERNATIONALES

Missions et contexte

Le service commun Ville et Métropole de Lyon est garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale des 2 collectivités. Il contribue à l'internationalisation de la Ville en mobilisant ses habitants et ses porteurs de projets et en favorisant le développement de politiques publiques innovantes.

Durant le 1^{er} semestre 2021, l'activité internationale a été fortement impactée par la crise sanitaire. Toutefois, à compter du second semestre, les missions, projets de coopérations ou événements ont pu de nouveau se tenir, permettant ainsi de faire rayonner Lyon en Europe et dans le monde à travers son engagement dans la transition écologique, la lutte pour plus de justice sociale et la défense des droits humains.

Chiffres clés

- **6** missions officielles en Europe,
- **5** délégations officielles accueillies à Lyon,
- Plus de **70** projets soutenus au titre de la convention Institut Français pour plus de **600 000 €**,
- **57** porteurs de projets accompagnés dans le cadre des 2 phases de l'appel à projets internationaux,
- **4** benchmarks sur les événements festifs autour de l'eau, la théorie du Donut, l'institut de la résilience et la journée internationale des droits des femmes.

Descriptif de l'activité 2021

COOPÉRATIONS, PROJETS INTERNATIONAUX ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Ateliers participatifs pour l'amélioration des pratiques éco-responsables des acteurs locaux,
- 60^e anniversaire du jumelage Lyon-Francfort : échanges entre jeunes des 2 villes sur la ville résiliente (fleuves dans la ville ; mobilités),
- Visio-conférence entre le Maire de Lyon et la Mairesse de Montréal autour des orientations politiques et stratégiques des 2 villes et des enjeux de la coopération,
- Mission à Bruxelles (juin) sur les politiques en faveur du vélo à l'occasion de l'étape de la course de vélos solaires Suntrip,
- Mission à Amsterdam, La Haye et Copenhague (septembre) pour étudier les bonnes pratiques en matière de politiques en faveur du vélo,
- Mission officielle à Francfort et participation à une conférence sur l'innovation démocratique et l'engagement citoyen en politique. Signature d'une déclaration d'intention sur le futur des démocraties,
- Accueil d'une délégation de jeunes de Francfort sur la participation et l'engagement des jeunes dans la vie de la cité (novembre),
- Déplacement à Glasgow dans le cadre de la COP 26 sur la thématique alimentation durable,
- Déplacement à Barcelone au Forum mondial des Maires pour une alimentation durable (nov.),
- Accueil du Maire de Fano lors de la Fêtes des Lumières et échanges sur la ville à hauteur d'enfants.

AFFAIRES EUROPÉENNES

- Promotion du Joli Mois de l'Europe (campagnes de communication sur le Pacte vert européen, animations et balades urbaines),
- Préparation d'un événement sur la santé globale dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne,
- Déplacement du Maire à Bruxelles et rencontres avec des partenaires européens sur les enjeux du «Green Deal» et sur la candidature aux 100 villes climatiquement neutres,
- Suivi du réseau des villes lauréates du prix européen des Villes Accessibles,
- Approbation par la Commission européenne du projet «School Food 4 Change» sur l'alimentation durable en restauration scolaire,

- Approbation du projet «RENEWAL», pour l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine bâti de la ville,
- Séances d'acculturation des élus et des techniciens aux montages de projets européens,
- Accompagnement des services pour le dépôt de 2 dossiers dans le cadre du plan de relance européen,
- Signature de l'accord des villes vertes (mouvement des maires européens).

ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX À LYON

- Organisation de 7 ateliers participatifs pour l'évolution des Fêtes Consulaires et du Festival des Solidarités internationales,
- Organisation du Festival des Solidarités Internationales : 43 associations et + de 1000 participants,
- Mise à l'honneur de l'Espagne, l'Inde, l'Ouzbékistan et le Japon à l'occasion du Festival de la soie «Silk in Lyon» (9 000 visiteurs) et de la 1^{ère} AG du réseau Silky Cities,
- 2^e édition de la biennale «Kamishibai» permettant à + de 100 bibliothécaires d'approfondir leur connaissance de cet art littéraire et théâtral japonais,
- 1^{ère} édition de la Journée Internationale des Droits humains (10 décembre) sur le thème de la liberté d'opinion et d'expression,
- Participation au «Lyon Light Festival Forum» dans le cadre de la Fête des Lumières : rencontres entre organisateurs et artistes de festivals lumière (44 pays représentés).

RÉSEAUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

- Adhésion au Bureau de l'AFCCRE,
- Participation rencontres organisées par Eurocities, dont l'AG annuelle à Leipzig en présence du Maire de Lyon,
- Entrée au bureau du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine,
- Réseau ICORN et programme «Shelter City» : préparation de l'accueil de 2 femmes défenseuses des droits à partir de 2022,
- Suivi des temps forts et de la gouvernance du Réseau Délice.
- Silky Cities : la Ville de Lyon devient membre du réseau au cours de son AG constituante en novembre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

650 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Missions et contexte

L'emploi est une priorité de l'Exécutif municipal dans un contexte économique et sociale difficile et de fortes contraintes pour les finances publiques.

La Ville a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), constituée en groupement d'intérêt public dont la Ville est adhérente.

Cette mutualisation est une garantie de décloisonnement des dispositifs et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération et de la convention territoriale 2015-2022 de Lyon.

Chiffres clés

- **14 300** personnes reçues dans les antennes de proximité (soit plus de **66 600** visites), plus de **6 700** jeunes suivis,
- Plus de **50 000** visiteurs du site internet,
- **3 700** personnes (dont plus de **2 100** jeunes) accèdent chaque année à un emploi, dont + de 1000 grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Près de **700** entreprises partenaires.

Descriptif de l'activité 2021

La politique emploi-insertion de la Ville s'articule avec les orientations du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016/2020 :

- Renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment pour les allocataires du revenu de solidarité active,
- Lien renforcé avec les entreprises, ainsi qu'entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Les objectifs de cette politique ont été renouvelés de manière à répondre aux enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne :

- Renforcement de l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés,
- Renouvellement des axes de la programmation emploi-insertion,
- Déploiement des nouveaux dispositifs locaux et nationaux (Garantie jeunes, obligation de formation, revenu de solidarité jeunesse, projet « FAIRE », nouvelle charte d'engagement des 1000 entreprises...),
- Développement de nouvelles opportunités en faveur de l'emploi et de l'insertion : projet « Territoire zéro chômeur de longue durée, avec la mise en place du comité local pour l'emploi, la constitution d'une entreprise à but d'emploi et l'acquisition des locaux destinés au développement d'activités créatrices d'emplois et de services pour la population,
- Contribution au nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER),
- Relocalisation et extension de l'Ecole de la 2^e Chance de l'agglomération lyonnaise en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Les objectifs pour 2021 ont consisté plus particulièrement à :

- Renforcer les actions « aller vers », pour mieux identifier et accompagner les personnes durablement éloignées de l'emploi ou en rupture avec le service public de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville,

- Augmenter les actions de mise en situation de travail, dans le cadre d'un contrat de travail, qui concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, mais aussi à la valorisation du potentiel des personnes,
- Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, en développant une offre de formation adaptée, et en renforçant les actions d'accompagnement à la reconversion professionnelle,
- Lever les freins à l'employabilité, comme par exemple en matière d'accès au logement et aux soins, en renforçant les synergies entre les offres de services,
- Développer les actions de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, notamment en matière d'égalité femmes-hommes.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la MMIE, à la Mission locale de Lyon et à l'association ALLIES sont restées en 2021 au même niveau global qu'en 2020.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 653 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

48,1

* TOTAL DE LA DIRECTION

HALLES DE LYON PAUL BOCUSE

Missions et contexte

Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe depuis 2012, sans autonomie financière ni personnalité morale, compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2021 est pour les Halles de Lyon la neuvième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

En regard de la reprise d'activité marquée par une progression des dépenses de fonctionnement, le compte administratif 2021 affiche dans le même temps, une hausse des recettes (+362 k€ soit +20%), liée notamment au versement d'une subvention exceptionnelle de 158 k€ de la part de l'Etat venant compenser l'appui important de la Ville aux commerçants.

En effet, en 2020, la Ville de Lyon avait décidé d'accorder une exonération exceptionnelle de redevance d'occupation commerciale du domaine public aux commerçants.

Chiffres clés

- Dépenses de personnel (dont subventions COS et LSM) : **419 k€**,
- **56** commerces et restaurants, **400** employés.

Descriptif de l'activité 2021

Après une année 2020 marquée par le contexte sanitaire et une réduction exceptionnelle des dépenses réelles de fonctionnement consécutive au ralentissement de certaines activités du service (-110 k€ soit -5,7%), le CA 2021 des Halles Paul Bocuse présente, avec la reprise quasi normale de l'activité, une hausse de 101 k€, soit +5,5%, revenant presque au niveau des dépenses 2019.

EQUILIBRE FINANCIER

Le maintien de l'équilibre financier du budget est assuré puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2021, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +362 k€, rattrapant presque le niveau des recettes 2019, hors recettes exceptionnelles.

A la suite de l'annonce des mesures de confinement du printemps 2020, puis d'une nouvelle période de fermeture imposée aux restaurateurs à partir de novembre, la Ville avait en effet décidé de mesures d'urgence parmi lesquelles l'exonération partielle ou totale du paiement des redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public.

Ainsi, pour les Halles Paul Bocuse, ces exonérations avaient porté sur la part fixe de la redevance due au titre du deuxième trimestre de l'année 2020. Cette mesure avait été reconduite pour le 3^e trimestre sur présentation de justificatifs de pertes de chiffre d'affaire des commerçants concernés.

Ainsi, le montant annuel total réglé par les commerçants au titre des droits de place avait été de 274 k€ en 2020 contre 502 k€ en 2019 soit un effort financier de la Ville de 228 k€. En 2021, au titre du droit de place, les commerçants ont réglé une somme totale de 502 k€ hors compensation de l'Etat.

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors personnel ont augmenté de 6% (+74 k€) et s'élèvent à 1303 k€ mais restent inférieures au niveau de 2019 (1351 k€).

Les dépenses liées aux charges de fluides notamment de chauffage ont augmenté de +31% du fait de la reprise d'activité atteignant quasiment le niveau de 2019.

Le résultat financier 2021 fait apparaître des dépenses encore soutenues liées au contexte sanitaire comme l'intensification du nettoyage du site et l'achat de produits d'entretien avec des hausses respectives de +43 k€ et +5 k€.

Dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire, ces dépenses supplémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget, tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires, liées au statut d'établissement recevant du public.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Des travaux de sécurisation du plénum ont été programmés. Le contexte sanitaire n'avait pas permis le lancement de ce chantier, les travaux ont débuté sur la fin d'année 2021 et se poursuivent sur 2022.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

1 915 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 172 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

8,0

MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30